

Part. 9.

480
—

A.-M. MARTIN DU THEIL

HISTOIRE
D'UNE SULTANE FRANÇAISE
MÈRE DU SULTAN MAHMOUD II



FÉRET ET FILS

9, rue de Grassi, 9

BORDEAUX

1934

La reproduction de cette gravure
est formellement interdite,
s'adresser à l'auteur

A.-M. MARTIN DU THEIL

SILHOUETTES ET DOCUMENTS

DU XVIII^e SIÈCLE

Martinique, Périgord, Lyonnais, Ile-de-France



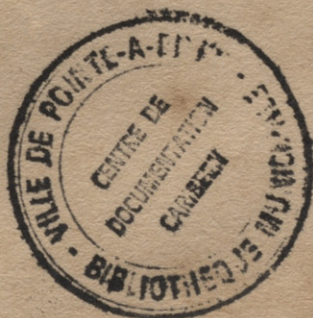
PÉRIGUEUX
IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE
1 bis, Rue Victor-Hugo

—
1932

La reproduction de cette gravure
est formellement interdite.
s'adresser à l'auteur

Souvenir de l'acteur
Malet-du Theil

Ce livre a été consacré par la Société
d'encouragement au Bien en 1933
et par l'Académie française en 1934



LIBRARY OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
LONDON



SILHOUETTES ET DOCUMENTS

du XVIII^e siècle

(Martinique, Périgord, Lyonnais, Ile-de-France)

N^o 37

A ma Fille
M. du Th.

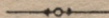
Faire revivre des existences utiles ou aventureuses, encore inconnues du public, en plaçant les personnages dans leur cadre et dans leur temps, tel est le but de cet ouvrage. De précieux concours et encouragements me sont venus, dont je remercie pleinement les auteurs.

Tous droits de traduction, reproduction, adaptation de toutes sortes, représentation théâtrale ou musicale, mise à l'écran, radio-diffusion, conférence, etc., réservés pour tous pays, y compris l'U. R. S. S., la Suède, la Norvège, le Danemark, etc.
Copyright by M^{me} Martin du Teil.

1932.

Il est rappelé que les mêmes réserves s'appliquent aux gravures. Ceux qui désirent posséder pour eux-mêmes quelques hors-textes de ce volume peuvent s'adresser à l'auteur qui fera établir le nombre désiré.

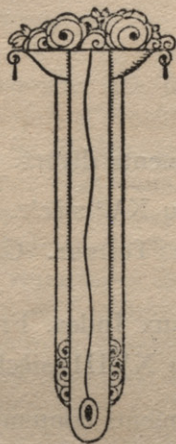
A.-M. MARTIN DU THEIL



SILHOUETTES ET DOCUMENTS

DU XVIII^e SIÈCLE

Martinique, Périgord, Lyonnais, Ile-de-France



PÉRIGUEUX
IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE
1 bis, Rue Victor-Hugo

—
1932

0181

Dans ce volume :

- 1° La mystérieuse destinée d'Aimée du Buc de Rivery, mère présumée de Mahmoud II.
- 2° L'épopée d'une famille aux Iles du Vent.
- 3° L'utile carrière d'un Economiste, Henri de Bertin.
- 4° Fortunes et infortunes d'un Balafgré de la Grande Armée. Christophe-Edouard de Malet.

Ce volume est déposé à la Bibliothèque Nationale et à l'Académie Française (1932).

En préparation :

II. Silhouettes et documents divers.

- 1° Un homme d'Etat au XV^e siècle. L'amiral Malet de Graville.
- 2° Une mariée sous la Terreur. Gabrielle de Gontaut Saint-Geniez.
- 3° Un chef d'escadre aux Indes. François de Souillac.
- 4° Trois jeunes filles au XVIII^e siècle.

III. Silhouettes et documents contemporains.

- 1° Deux Français en 1870.
- 2° Un héros de 1914.

AVANT PROPOS

Le sujet d'Aimée de Rivery est tiré authentiquement de la famille de ma grand'mère, Caroline du Buc du Ferret, de la Trinité (Martinique). Longtemps, il a été mal connu en raison de son mystère. Ce fut le cycle de la « Légende » qui dura tout le long du XIX^e siècle.

Au sortir de la Grande Guerre, cette question a été remise au jour.

Le XIX^e siècle est plus curieux que son devancier ! Nous nous sommes entendus en un groupe de trois à quatre chercheurs, descendants des du Buc et cousins des Rivery. Donc, la voix de la famille... Nous avons entrepris d'élucider le cas pathétique de cette jeune fille, Aimée du Buc de Rivery, perdue en mer au début de la Révolution française. Aimée était cousine de nos grand'mères respectives, c'est dire que de tout temps, cette histoire nous est connue. Mais nos chères et vénérées aïeules se voilaient la face en songeant que, — d'après les reportages de 1820 — leur parente avait été vendue comme esclave et conduite au Sérail-Doré du Grand-Seigneur. Elles se refusaient à admettre des propos aussi amers et, en l'absence de preuves positives, continuaient à croire que la pauvre enfant avait bien péri dans les flots.

Cette légende — appelons-la ainsi, si vous voulez, — a persisté cependant. Chaque fois qu'il se produit un événement en Turquie — ou même quand il ne se produit rien — cette turquerie, délicieuse selon les uns, discutable, selon d'autres, reparaît à la surface.

Tous les grands journaux ont eu des articles sur elle, et même certaines revues. L'« Illustration », en 1854, avait publié un portrait. A cause de cela, M. A. Cahuet a eu à cœur, dernièrement, d'en dire quelques mots, en accord avec nos récentes découvertes (1). Ce grand historien est mon compatriote et je suis heureuse qu'il ait été, en quelque sorte, le parrain de ce livre.

En 1923, un Américain, ami de la France, M. B.-A. Morton, a

(1) Illustration du 21 novembre 1931.

fait paraître un ouvrage sur la question. Il avait fait un voyage à la Martinique. Il a entendu parler de cette histoire et l'a déclarée « fascinante » (fascinating). Il a ensuite doté les Etats-Unis d'un livre qui a eu un vif succès outre-Océan : « The Veiled Empress », (1) ou « l'Impératrice Voilée ».

C'est un beau volume, orné d'aquarelles de la Martinique, mais l'énigme restait entière.

Cette persistance à perpétuer le souvenir d'une pauvre petite disparue dont — en somme — on ignorait le sort réel, a ému notre groupe, qui cherchait depuis longtemps, sous le manteau de la cheminée.

Nous avons uni nos efforts, activé nos recherches, fouillé et refouillé les bibliothèques, compulsé mille archives et documents divers, tout cela dans l'espoir d'apporter des éclaircissements sérieux et positifs à ce problème quasi historique. Nous sommes arrivés à plusieurs certitudes.

Aimée de Rivery a bien existé ; elle est née à la Martinique, en « 1776 ». Elle est bien venue en France, en « 1785 » ; elle a débarqué à « Bordeaux ». Elle a bien été à « Nantes » où l'on possède un spécimen de son écriture. Elle en est repartie au début de la Révolution. Elle a fait naufrage et n'a jamais revu sa Martinique : cinq points d'acquis, au nombre desquels son acte de naissance authentique, retrouvé dans un coin de la mairie du Robert (Martinique).

Mais, — il y a un « mais », — même capturée et conduite à Stamboul, Aimée du Buc-Rivery ne peut pas avoir été la « vraie mère » de Mahmoud II, comme on l'a cru pendant longtemps.

La raison — très simple, on en conviendra — est qu'elle était encore en France en « 1785 », date de la naissance de Mahmoud II. De plus, elle est née au Robert le 4 décembre 1776. Il y a donc, là, double impossibilité pour une maternité effective. Elle avait tout juste treize ans et demi lorsque, — pendant l'hiver de 1790, — elle prit, pour retourner à la Martinique, ce fameux et mauvais bateau qui n'arriva jamais à destination.

En revanche, un renseignement précis qui nous arrive de la Bibliothèque Nationale, « ces jours-ci même », nous apprend de façon sûre que la vraie mère du jeune Mahmoud, celle qui lui donna le jour, au 20 juillet 1785, à Stamboul, est morte en 1789, peu de temps avant le décès du sultan Abdul-Hamid I. Nous donnerons

(1) The Veiled Empress, by M. A. Morton, New-York.



Miniature de la Sultane Nakhidil

Propriété du Commandant et de Madame Dufour
Château de Lauroy, par Clémont-sur-Sauldre, (Cher)
Reproduction formellement interdite.

plus loin la preuve de ce renseignement. Il y a, comme l'on dit, une « providence » pour les chercheurs, car nous avons supposé déjà ce fait.

Quoi d'étonnant alors, qu'en voyant débarquer à Stamboul une jeune Française, intelligente, instruite, distinguée de naissance et répugnant, malgré sa beauté, à devenir Khadine (1) au Sérail impérial, quoi d'étonnant que la reine-mère, Mirhi-Chah, aidée du grand Muphti qui s'occupa, croit-on, de l'affaire, ait décidé de la pourvoir d'un poste de « dame d'honneur » auprès du petit Mahmoud qui, à cinq ans, était privé des soins maternels ? L'enfant se serait attaché à l'étrangère, avec la naïveté de son âge ; et, tout en grandissant, en apprenant le français avec elle, il aurait conçu pour elle un respect filial.

Plus tard, élevé au trône en 1808, Mahmoud, devenu sultan après avoir failli périr sous les coups de Mustapha IV, Mahmoud aurait élevé son « Egide », son « Égérie », au poste unique et envié de « Sultane Validé » ou « Reine-Mère ». La plus haute dignité féminine de la Cour Ottomane.

La Validé devait être toute dévouée au Padischah, déjouer les intrigues contre son auguste personne, calmer ses humeurs noires, lui donner de sages avis, être mère en un mot... enfin, surveiller discrètement les jeunes et jolies cadines qui étaient parfois capricieuses et jalouses.

En échange de ces services, la Validé était environnée d'honneurs et d'égards. Elle avait sa maison, ses chambellans ; son palais, qui communiquait avec celui du Sultan par un passage à cinq portes. Toujours écoutée de Sa Hautesse, elle jouissait d'un prestige inégalé. Elle était en réalité souveraine, et grande souveraine du Vieux-Sérail qui comprenait 10.000 habitants.

Que ces honneurs aient échu à une Française, c'est certainement avec plaisir que nous en aurions la confirmation par les savants turcs. Mais nous nous bornons à affirmer seulement ce qui est prouvé, laissant à l'avenir de nous renseigner encore mieux.

Ce livre est attendu de plusieurs qui s'intéressent à ces recherches.

Il nous est apparu, en étudiant les traces de M^{lle} de Rivery qu'il était impossible de parler d'elle sans faire connaître aussi la famille dont elle est issue, et son pays, la Martinique. C'est pourquoi nous

(1) Mot ancien : Khadine ou Cadine.

avons joint ici un résumé de l'histoire des du Buc et quelques détails sur la colonisation de la Martinique.

Nous souhaitons, pour le public qui aime les voyages, que ces pages soient également distrayantes. Elles traitent de pays exotiques, dont la beauté et les dangers ne sont plus inconnus. Elles montrent notre effort colonial français, si magnifique et si prospère. Cet effort a eu un beau prélude au XVII^e siècle : 1931 était contenu en germe dans l'année 1625 ! Enfin, j'espère qu'elles feront aimer davantage la patrie pour et par laquelle tant de choses ont été faites.

M. du Th.,

de la Société Historique des Antilles,
de la Société Historique et Archéologique du Périgord,
et de la Société des Ecrivains de Province.

NOTA. — Le présent dossier a été déposé chez M^e de Lacrouzille, rue du Palais, à Périgueux, et chez M^e Morand-Monteil, à Bergerac (Dordogne).

Toute personne qui pourrait faire connaître un document nouveau à M^{me} Martin du Theil, 9, rue Cyrano, à Bergerac (Dordogne), sera accueillie avec reconnaissance.

Voir pièces justificatives.

AIMÉE DU BUC DE RIVERY

(*Sa mystérieuse destinée*)

I

POINTE LA ROSE

- La jolie petite fille !
- Oh ! la mignonne créature !
- C'est un véritable amour !

Telles furent être les exclamations de joie qui saluèrent l'arrivée en ce monde de la petite Aimée de Rivery, au cours de la journée du 4 décembre 1776.

Les jeunes parents étaient planteurs et possédaient une sucrerie à Pointe-Royale, dans l'est de l'île de la Martinique. Leur bonheur est d'autant plus grand que l'année précédente, ils ont perdu leur première-née : Marie-Anne-Rose. Par cette nouvelle naissance, un vide cruel se trouve comblé. La famille s'augmentera encore de Rose-Germaine, en 1778 ; puis d'Alexandrine, en 1780 ; enfin de Pierre, en 1782.

L'habitation est sise dans un endroit ravissant qu'on appelle aussi « Pointe-la-Rose », et aujourd'hui : Pointe-Marlet, dans le canton du Robert. Tout y est riant, car sous le ciel des tropiques on ne connaît point les hivers. Sans nul doute, le soleil éclaira ce berceau !

Tout autour, une famille éparsée s'intéresse à l'événement. Ce sont les Huet, de l'Horme, d'Astorg, Huyghes, Gaigneron, parents de la mère, une Arboussset-Beaufond. Ce sont les Menant et du Buc, parenté du père. Ces du Buc sont innombrables comme les sables de la mer. Les du Buc-Sainte-Preuve et du Ferret vivent à la Trinité. Les du Buc-Bellefonds au Galion. Du Buc d'Enneville à Fort-de-France où il a marié sa fille unique et chérie avec le comte de Choiseul-Meuse, cousin ou neveu du célèbre ministre.

Tous descendent de Pierre du Buc-le-Brave, cadet normand dont nous conterons plus loin les aventures personnelles et qui a donné son nom à une petite baie : l'anse du Buc. Il y a encore des du Buc

dans l'île Ramville, non loin de la côte, d'autres à Saint-Pierre... Du Buc-Beaudoin, capitaine des Milices, est décédé sur son habitation « le Pain-de-Sucre ». Du Buc-Cacrel passe à Sainte-Lucie. Les six frères du Buc-Marcussy servent brillamment aux Etats-Unis, dans la Guerre d'Amérique, ou aux Indes, au siège de Gondelour, ou dans le régiment d'Agenais, devenu le 16^e d'infanterie. On écrivait indistinctement Dubuc, Dubuq ou du Buc. Un des petits-fils de Pierre du Buc, François-Henri du Buc, fut surnommé Rivery pour le différencier de ses frères et cousins. Le nom de Rivery était « picard » et provenait d'une aïeule de Picardie : Marie de Rivery (1).

François-Henri épousa Marie Menant, fille d'un conseiller de l'île, et s'installa à Pointe-Royale. Ils eurent plusieurs enfants, dont une fille : Marie-Marthe-Aimée, née en 1755.

Pendant longtemps, on a cru que cette Marie-Marthe-Aimée était l'héroïne de notre histoire et qu'elle était devenue la mère du Grand Turc. Il n'en est rien. Des papiers irréfutables, des archives, prouvent que celle-là vint à Paris et s'y maria à N.-D. des Champs en 1781, avec un de ses compatriotes, Jean-Antoine Trézin de Cangey. Puis, elle revint à la Martinique où elle mourut en 1784, âgée de vingt-huit ans.

En revanche, M^{me} de Cangey avait un frère, Henri-Jacob, qui prit tout jeune, en mains, la sucrerie de Pointe-Royale, par suite du décès prématuré de ses parents. Henri-Jacob de Rivery et sa femme, une Arboussset-Beaufond, eurent cinq ou six rejetons, dont trois seulement vécurent assez pour laisser des traces (2).

Du nombre des survivants est cette jolie petite fille, Aimée, qui naît à Pointe-Royale, en 1776, comme une fleur vivante et vermeille. On lui donne le prénom de sa tante et elle ramène le sourire sur le visage de ses heureux parents.

Voici l'acte de naissance de la gracieuse enfant, acte retrouvé après de laborieuses recherches dans un coin de la mairie du Robert, au milieu d'une liasse de papiers rongés par l'humidité marine. Nous en respectons l'orthographe. Cette précieuse découverte est due à M. l'abbé Rennard, érudit distingué, et curé du Robert (3).

« Le 19 décembre 1776, j'ai baptisé Aimée-Augustin-Marie-Joseph, née le 4 du présent mois, en légitime mariage de messire Henri Dubuq de Rivery et de dame Marie-Anne d'Arboussset-

(1) Biographies du Buc, recueillies par le baron de l'Horme. Généalogie manuscrite, œuvre de trente années de travail.

(2) Ibid.

(3) Revue historique des Antilles, N° 4, 1929. Voir article Rennard.

» Beaufond, ses père et mère. Le parrain a été son oncle, Pierre
» d'Arbousset, capitaine commandant des Milices de cette paroisse,
» et la marraine Marie-Anne-Victoire Dubuq de Rivery, tante de
» l'enfant. En foi de quoi, j'ai signé avec le père, le parrain et la
» marraine de l'enfant. Fr. Trepsac, dominicain, curé. »

Tous ces détails paraîtront peut-être oiseux. Cependant, ils ne sont point inutiles à la suite de cette histoire. Retenons surtout cette date du 4 décembre 1776, qui est très importante. Elle nous permet d'affirmer qu'Aimée du Buc de Rivery n'a pu être la vraie mère du Sultan Mahmoud II de Turquie, et ne peut avoir été que sa mère adoptive.

L'ancienne propriété des Rivery existe encore, à Pointe-Royale, et comme les traditions sont fortement enracinées aux îles, on montre encore « la case où l'enfant fit ses premiers pas ». Car l'histoire, ou légende de la Sultane, fait depuis longtemps partie du « Folk-Lore » martiniquais.

Entre le Robert où résidaient les Rivery, et les Trois-Ilets où vivaient les Tascher de la Pagerie, la distance était à peine de vingt kilomètres. Les du Buc étaient alliés à presque toutes les familles notables de l'île et un archiviste croit qu'ils étaient parents des Tascher par les Le Roux et par les d'Orange (1). En tout cas, ils étaient certainement en rapport de bon voisinage, ainsi qu'avec les Marlet, puisque leur fille cadette, Alexandrine de Rivery, épousa, en 1806, Charles-Henri-Marc-Guillaume Marlet, des Trois-Ilets, qui prit la direction de la sucrerie. Guillaume Marlet était le fils de ce Louis-Guillaume Marlet à qui Joséphine de Beauharnais écrivait de Fontainebleau, en 1787, pour le remercier d'un sac de café qu'il lui avait envoyé (2).

Il n'est donc pas téméraire de penser que les meilleures relations unissaient ces diverses familles.

L'enfance de la petite Aimée dut s'écouler comme celle de la future Impératrice des Français, au milieu des fleurs et des oiseaux, dans un coin enchanté de cette île que M^{me} Henriette Célarié a pu qualifier de « Paradis sur terre ». Elle eut certainement une « da », ou nurse noire ; une de ces « das », renommées pour leur dévouement et leur fidélité aux enfants qui leur étaient confiés. Elle devait, elle aussi, courir dans les « ajoupas » et tendait sa petite main aux nombreuses pythonisses qui s'amusaient à prédire de belles aven-

(1) Voir Guill. d'Orange et les origines de la Martinique, par M. du Motey. Ed. Picard 1907.

(2) Histoire de la Martinique, par Sydney Daney, Tome III.

tures à la jeunesse de tous les temps. N'en est-il pas de même en Europe, dans les moindres foires, ou dans les salons de nos modernes chiromanciennes ?

« Tu règneras sur l'Orient ! »

On assure, à la Martinique, que cet oracle fut adressé à la fille de Henry de Rivery.

Mais les du Buc, — et en cela, ils n'avaient pas tort, — attachaient un grand prix à l'instruction. Chez eux, on savait que du Buc aîné, tout jeune, avait été expédié à Condom et à Paris, « pour étudier » ; et que, grâce à ses connaissances, il était devenu intendant des Colonies à Paris, en 1763. C'était Choiseul qui l'avait nommé à ce poste important.

On savait que trois sœurs, M^{lles} du Buc-Bellefonds, avaient quitté la Caravelle toutes jeunes également, pour faire leur éducation aux Bénédictines de Montmartre à Paris. L'aînée était revenue à Fort de France en épousant son cousin, le fils de du Buc aîné. Les deux autres étaient mariées en France : Elisabeth, avec un arrière-neveu de M^{me} de Maintenon. Marie-Anne, la troisième, avec un neveu des Lubersac, du Limousin.

Il est possible qu'Aimée de Rivery ait d'abord fait ses premières études à Fort-Royal, où se trouvait une bonne pension, tenue par les Dames de la Providence. On y enseignait, a écrit M. Frédéric Masson, les règles de la grammaire et de l'orthographe, un peu de calcul, quelques chapitres d'histoire, la danse, le chant et les jolies manières, enfin les rudiments de tout ce que pouvaient désirer les colons pour leurs filles. Et c'était déjà beaucoup, si loin de la Métropole.

Mais les planteurs aisés demandaient davantage et leurs regards se tournaient toujours vers la France..

Henri de Rivery était riche, sa fortune comportait environ six cent mille livres ; il avait remarqué que sa fille était bien douée sous tous rapports. Il voulut, comme ses pareils, lui donner le bienfait d'une éducation complète et française. Il l'envoya donc à Nantes, au Monastère de la Visitation, où étaient élevées beaucoup de jeunes filles des îles ; et il profita d'un voyage des Bellefonds pour la leur confier.

Aimée n'avait que neuf ans ; un document consulté aux Archives de la Marine de Bordeaux atteste qu'elle débarqua dans cette ville, le 18 juillet 1785.

Voici la teneur de la constatation, relevée par M. le baron de Col-

lart, aux dites Archives de Bacalan, qui ont été, depuis, malheureusement, détruites par un incendie.

« ... Aimée Dubuc de Rivery, âgé de neuf ans, fille de M. Dubuc » et de M^{lle} Arbousset... » L'enfant accompagnait M. et M^{me} du Buc-Bellefonds, ses oncle et tante.

Nous ignorons ce que purent être les impressions des voyageurs en débarquant à Bordeaux, mais sans aucun doute ces impressions durent être grandioses.

Séparée du reste de la Guienne par la Garonne (que seul, le bac de Lormont permettait de traverser), l'admirable cité, restaurée nouvellement par les intendants Tourny et Saint-Maur, apparaissait toute jeune dans l'embellissement de ses quais. De larges voies nouvelles, d'imposants monuments s'offraient au premier coup d'œil, ainsi que les épaisses frondaisons des anciens Quinconces.

Par delà ses remparts, ses clochers et ses tours, la capitale du Sud-Ouest étendait son arc-de-cercle sur la rivière, couverte de vaisseaux, étincelante au soleil de juillet. Les mœurs y étaient aimables, l'humour joyeuse, entretenue par les crus voisins et renommés. L'existence, large et facile, était encore accrue par le commerce des îles.

Les du Buc-Bellefonds semblent avoir séjourné, là, quelque temps. Comment de riches colons n'auraient-ils pas trouvé accueil parmi les grands négociants armateurs ? ou encore parmi des familles amies ? Nous inclinons à penser qu'on prit le temps de montrer à la jeune Aimée, éblouie, les principales curiosités de la ville : Pey-Berland, la Grosse-Cloche, les Portes, les Basiliques et les ruines du Palais-Gallien, souvenirs des temps gallo-romains.

Aimée faisait vraiment un beau voyage !

Puis, à travers la luxuriante campagne qui borde la Garonne, nos insulaires se mirent en route pour Montauban et Toulouse. Berlins et relais. On remonte doucement le fleuve.

Peut-être devait-on se rendre à Marseille, où les Bellefonds possédaient des cousins, les Saint-Aurin et de Trets. Mais M. de Bellefonds, âgé de 56 ans, tomba malade en route et mourut prématurément à Montauban, le 2 janvier 1786.

Après un juste temps donné à sa douleur, M^{me} de Bellefonds termina ses affaires et se rendit à Nantes avec Aimée. Les attendaient là, une sœur de M^{me} de Bellefonds, M^{me} de Laurencin et tous les siens, qui habitaient une propriété charmante : Le Rocher ; puis, la fille de M^{me} de Bellefonds, Marie-Anne, déjà veuve du comte de Montfrabœuf. Elle avait, pour sa consolation, une enfant de six ans :

Joséphine de Montfrabœuf. Les voyageuses durent être accueillies avec transport ; car toutes ces familles des îles étaient unies par les liens de la plus vive amitié, surtout on pratiquait, comme à la Martinique, la plus large hospitalité ; et, dans les douceurs de l'intimité, on oubliait les rigueurs de l'absence, comme aussi les duretés de la vie.

Si M^{me} de Rivery avait choisi Nantes, cette ville autrefois chère à Anne de Bretagne, c'était donc parce que sa fille y trouvait un établissement d'instruction très réputé, et une aimable parenté qui veillerait sur elle. A Nantes, habitaient encore, les Roy, les Bonamy (1) et d'autres familles bien connues des du Buc. Non loin, près de Blois, vieillissait Jean du Buc aîné, l'ami de Choiseul, qui avait acquis la terre de Chissay, voisine de Chanteloup.

En 1788, Marie-Anne de Bellefonds, la jeune veuve du comte de Montfrabœuf, céda aux vœux de sa famille et prit pour second mari son cousin germain, le chevalier de Laurencin. Cet hymen, célébré à Saint-Clément de Nantes, réunit une nombreuse assistance. La cérémonie eut lieu le 8 juillet. Aimée de Rivery y assiste et signe l'acte, à côté de la petite Joséphine de Montfrabœuf. Toutes deux font preuve d'application ; leurs écritures sont moulées et correctes, comme il convient à de bonnes et studieuses écolières ; on peut encore le constater sur le registre paroissial, après... cent quarante-deux ans.

Les signatures de cet acte ont donné lieu à quelques controverses.

Il est nécessaire de les expliquer.

Nous voyons d'abord :

1° Messire François-Lambert de Laurencin, chevalier. C'est l'époux.

2° Dame Marie-Anne Dubuc de Bellefonds, native de la Trinité (La Martinique), veuve de Messire Pierre-Joseph de Montfrabœuf-Razat. C'est l'épouse.

3° Dame Marie-Elisabeth Février, veuve de Messire Pierre-Balthazar du Buc de Bellefonds, chevalier. C'est la mère de l'épouse.

4° Messire Amable-Joseph, comte de Santo-Domingo, chevalier, ancien capitaine de vaisseau. Beau-frère de l'époux.

5° Dame Marie-Anne-Désirée de Laurencin, comtesse de Santo-Domingo. Sœur de l'époux.

6° Demoiselle Anne-Françoise de Laurencin. Demi-sœur de l'époux.

(1) Des Buonamici, famille originaire de Florence.



Aimée du Buc de Rivery,
mère présumée de Mahmoud II

7° Dame Aimée Dubuc, veuve de Messire Jean du Buc, chevalier. Sœur de l'épouse. Elle signe : du Buc du Buc.

Cette Aimée-là n'est pas la petite de Rivery. Le prénom d'Aimée était fréquent au XVIII^e siècle, et fréquent chez les du Buc.

Nous possédons sa biographie, ce qui montre l'avantage d'une généalogie bien établie. Voici son casier tiré du savant manuscrit de M. de l'Horme.

Aimée du Buc de Bellefonds, née le 24 octobre 1756, élevée à Paris aux Bénédictines de Montmartre avec ses deux sœurs, Elisabeth et Marie-Anne. Elle épousa à la Trinité, vers 1778, son cousin Jean du Buc, fils de du Buc aîné. Restée veuve en 1787, elle s'établit à Nantes près de sa mère, et se remaria deux fois par la suite. Elle mourut à Nantes, en 1840, très âgée.

8° Messire Charles-Philippe-Roger, cousin issu de germain de l'épouse.

9° Joséphine de Montfrabœuf, fille de l'épouse et du défunt comte de Montfrabœuf. Agée de 6 à 8 ans.

10° Enfin, « notre héroïne », qui signe : Aimée Dubuc Derivry. C'est la fille d'Henri-Jacob de Rivery et de Marie-Anne d'Arbousset. Née le 4 décembre 1776, comme nous l'avons vu, elle est à présent dans sa douzième année.

UN NAUFRAGE

En 1789 — un an après — la tourmente révolutionnaire commençait.

La famille Bellefonds-Laurencin, inquiète des événements et les jugeant très graves, songea aussitôt qu'Aimée de Rivery serait plus en sécurité chez elle qu'en France. Ce n'était pas à tort, car on sait ce que les Nantais eurent à souffrir de la Terreur. L'ombre du sinistre Carrier y est présente aux mémoires. Par prévoyance, on chercha à rapatrier la jeune fille que les parents, d'ailleurs, désiraient revoir. Aimée était dans sa treizième année, mais avec la maturité précoce que les jeunes filles des îles possèdent, elle paraissait âgée de quinze à seize ans. De plus, elle était belle, souverainement belle, et la fermeté de son caractère donnait à son regard quelque chose de digne et d'imposant, remarquable en une si jeune personne ; sa gravure en fait foi. Elle s'embarqua vraisemblablement pendant l'hiver de 1789-1790. La saison était très mauvaise et le bateau fort vieux.

Ce bateau n'arriva « jamais » à destination et les Rivery ne revirent « jamais » leur fille... Etrange et douloureuse destinée, où la prudence humaine fut tristement défiée par les éléments !

On conclut à un naufrage, et, pendant longtemps, la jeune fille passa pour avoir péri dans les flots. Ses parents et toute la famille nantaise en conçurent un vif et compréhensible chagrin.

.....

Mais, les événements marchaient. La métropole en révolution, la Martinique elle-même à feu et à sang, tout cela obligeait les uns et les autres à se défendre, à veiller sur sa vie ou sur celle de ses proches... Dans ces luttes éperdues, le triste souvenir de la petite disparue s'estompa peu à peu. On estimait peut-être que la pauvre enfant était heureuse de n'avoir pas connu la Terreur.

Lorsqu'en 1809 — vingt ans après — comme dans Alexandre Dumas — des journaux anglais commencèrent à parler, à mots couverts, d'une Sultane Validé, très influente à la Cour de Turquie, mère du

jeune Sultan, Mahmoud II... On disait que cette femme était française, et on la nommait : Aimée du Buc de Rivery.

La famille, tout d'abord, ne voulut rien en croire, et faute de preuves positives, s'en tint à la version du naufrage, la première en date. Ici, en effet, nous quittons les régions connues et prouvées de la réalité, du vécu, le domaine des pièces authentiques figurant, la plupart, à la Bibliothèque Nationale (1), pour entrer dans la « voie des hypothèses ». Les parents Rivery moururent à cette époque, ainsi que leur fils Pierre. Seule resta Alexandrine, M^{me} Marlet, qui essayait bien des difficultés à continuer la sucrerie. Depuis que l'émancipation des noirs était en question, les colons ne trouvaient plus à faire travailler la canne à sucre, et l'on sait, par les écrits de M. Georges Goyau, que nos colonies traversèrent alors une crise tragique.

Les du Buc étaient, d'ailleurs, si peu intrigants, qu'ils laissèrent passer tout le Consulat et l'Empire, sans jamais demander quoi que ce soit à Napoléon et à Joséphine. Cependant, l'un d'eux, le chevalier du Buc, fils de du Buc aîné, avait rempli avec succès plusieurs missions et l'Empereur l'avait agréé comme député de la colonie ; c'est ce du Buc, Louis-François, qui, se trouvant à Paris, au moment du sacre, fut chargé de haranguer les nouveaux souverains, en leur présentant les membres de la colonie résidant en la capitale (2).

En 1817, nouveau son de cloche. Une gazette parisienne, dont nous regrettons de ne plus nous rappeler le nom, donna ce petit fait-divers :

« On annonce de Constantinople, la mort de la Sultane Validé, » mère du Sultan régnant, Mahmoud II. La défunte était Française. » Et, de nouveau, le nom de du Buc-Rivery se mit à circuler sous le manteau. Mais la nouvelle était de bien peu d'importance à côté des événements, gros de conséquences, que l'on venait de traverser : Guerre de Russie, l'île d'Elbe, les Cent-Jours, la première et seconde Restauration, etc.

Cependant, un académicien s'en émut, M. de Jouy ; il broda sur ce thème, fort joliment, un conte fantaisiste qu'il plaça à la suite de ses récits de voyages : « L'Hermite en Province ».

L'Hermite — M. de Jouy — qui fait des tournées en Province, y récolte toutes sortes de « Légendes » à fondements historiques, qu'il raconte ensuite à ses lecteurs. L'ouvrage eut du succès, venant

(1) Dossiers du Buc.

(2) Voir Histoire de la Martinique, par Sydney Daney. Tome VI.

d'une plume autorisée. Or, il est à croire que M. de Jouy connaissait de réputation, du moins, certains du Buc, puisqu'il décrit, au début du conte, un vieux ménage Dub... qui n'est autre que celui d'André du Buc du Ferret, ancien capitaine de frégate, et de sa femme, une du Buc-Sainte-Preuve (1). Ce récit ne se classe, pourtant, que dans les œuvres d'imagination.

Que racontait-on alors ? On se disait que le navire qui avait emporté M^{lle} de Rivery en 1789-90, avait essuyé une forte tempête, dans le golfe de Biscaye. Sur le point de sombrer — mais, ce ne pouvait être que près des Açores — ce bateau avait rencontré un navire espagnol, faisant voile vers les Baléares. Le navire espagnol, ayant sauvé les passagers français, devait les déposer à Majorque, où ils auraient trouvé moyen de continuer leur route... lorsque, jouant de malheur, on aurait rencontré des Corsaires barbaresques qui attaquèrent et capturèrent le tout. Ces Corsaires barbaresques nous semblent à présent des mythes parce que, depuis 1830, nous nous sommes habitués à traverser la Méditerranée tranquillement et à atterrir sur trois départements français.

Mais, précédemment, l'Algérie, qui s'appelait « la Barbarie » ou « Etats de Barbarie », obéissait au puissant Dey d'Alger. Les corsaires ou pirates formaient sa marine, et lui amenaient d'incalculables richesses, par les prises fructueuses qu'ils faisaient en Méditerranée et jusqu'en plein Océan. La course, métier des Corsaires, était la terreur des navigateurs, qui transportaient les marchandises d'un continent à l'autre, et ne prenaient les passagers que par surcroît.

*
**

Outre le marché du butin, il y avait, à Alger, le marché des humains. La « traite » des noirs... et des blancs ! y était couramment pratiquée. La légende veut qu'Aimée de Rivery ait figuré sur ce triste marché. Elle était accompagnée heureusement de sa fidèle « Da ». Que ne peut une légende, surtout quand il est impossible de la contrôler !

Heureusement aussi, M^{lle} de Rivery était fort belle — encore une tradition de la Martinique, et de cela nous ne saurions la blâmer. Cette circonstance lui valut d'échapper au sort du vulgaire et de ne pas échoir à un maître quelconque. Les Corsaires, frappés de cette

(1) Encore un autre détail. M. de Jouy donne à Aimée du Buc, le prénom d'Aline. C'est une petite et gracieuse dédicace à la fille du chevalier du Buc, « Aline », la charmante femme du baron Milius, habitant Paris.

beauté, l'offrirent en hommage au Dey lui-même, comme une capture de choix. Ainsi, pensaient-ils mériter mieux ses faveurs.

Le Dey, Baba Mohamed-ben-Osman, chef redouté de toute l'Afrique du Nord, était déjà vieux — soixante-quatorze ans, a-t-on dit ; — l'Espagne et l'Europe tremblaient devant sa puissance occulte et maritime. Il ne supportait qu'avec peine quelques petits établissements français sur ses côtes, pour la raison du négoce et des pêcheries. Mais, il se dit peut-être qu'une telle prise lui attirerait des ennuis, si le bruit venait à s'en répandre par ces petites pêcheries ; les mariniers étant tous, un peu, compères et compagnons. Puis, il reconnaissait un maître et ce maître était le Sultan de Turquie, commandeur des Croyants, chef religieux de tous les peuples musulmans. Justement, il avait une dette de reconnaissance à acquitter, car le Padischah Abdul-Hamid I^{er} lui avait fourni en abondance, l'année précédente, des armes et des munitions, à l'aide desquelles il avait vaincu une flotte espagnole.

Rien de mieux à faire, dans ce cas, que d'envoyer au Sultan cette jeune et jolie fille, digne de figurer au Harem impérial ; d'autant plus qu'Abdul-Hamid venant de mourir, la Sublime-Porte avait proclamé, en son lieu et place, son neveu Sélim III, jeune prince de vingt-huit ans.

Quelques jours plus tard, M^{lle} de Rivery voguait vers le Bosphore, accompagnée de sa fidèle négresse. Elle n'était pas la première, si l'on en croit « le Guide de Stamboul » à venir de France. On cite Azélyma — la Savante, — mère de Mahomet II, le Conquérant, qui aurait été une fille de Charles VII. M^{me} Marc Hélys a rappelé sur ce même sujet que, dans chaque siècle, des jeunes filles et des enfants étaient amenés au Vieux-Sérail, de plusieurs coins de l'Europe ; elle cite la Vénitienne Safié, qui entretint de bonnes relations entre Venise et la Porte ; puis Roxelane et son incontestable influence sur Soliman (1).

(1) Correspondant du 10 août 1926.

III

DEUX LETTRES

Pour revenir à ce qui nous occupe, il existe deux lettres authentiques de 1821, qui attestent la force de l'idée qu'une sultane française était réellement morte au Séraglio, peu de temps avant. Disons de suite que l'idée avait fini par s'imposer à la famille du Buc elle-même, tant les bruits en étaient persistants.

La première lettre émane de l'exquise M^{me} de Laurencin, née Marie-Anne du Buc-Bellefonds. Devenue sexagénaire et grand' mère, mais toujours douée de la même vivacité d'esprit et de cœur, elle écrit à sa seconde fille, Amélie, devenue comtesse de Saint-P. Celle-ci est retirée en Corrèze. Citons cette lettre touchante et vraiment « vieille France ».

« Te rappelles-tu tout ce qu'un voyageur, venant de la Martinique, » t'avait dit sur Aimée de Rivery, confiée jadis à mes soins et que » les troubles de France m'avaient engagée à renvoyer à son père ? » Nous eûmes, dans le temps, la triste nouvelle de son naufrage, et » nous la pleurâmes comme ayant péri dans les flots. Mais, comme » on te l'avait dit, elle a survécu par un événement plus déplorable » encore. Il paraît que le bâtiment naufragé a été pris par un corsaire » et que prise elle-même, elle a été vendue pour entrer dans le sérail » du Grand-Seigneur, où elle est devenue, avec le titre de Sultane » Validé, mère du grand Seigneur actuel. On dit cette pauvre Aimée » morte depuis deux ans. Il paraît que son fils l'aimait infiniment » et qu'il lui fit faire un mausolée sur lequel ses noms sont gravés.

» C'est un voyageur, revenu de ce pays, qui donna ces détails, » ayant vu le mausolée. Le grand Seigneur désire beaucoup, dit-on, » connaître la famille de sa mère et fait même des démarches pour » cela.

» Je te laisse à penser toutes les sensations que m'ont fait éprou- » ver ces nouvelles. Je recueille, pour ma consolation, le souvenir » de la bonne éducation qu'elle avait reçue, de la bonté, de la fer- » meté de son caractère, et, en un mot, de l'heureux penchant qu'elle » avait au bien. Elle a pu en faire, et en a fait, dit-on, beaucoup » aux chrétiens.

» J'ai chargé ton beau-frère de prendre des informations auprès
» de l'ambassadeur de la Porte, et j'ai encore l'espoir que la nou-
» velle de la mort ne se confirmera pas, parce qu'à Marseille, où
» sont continuelles les relations avec la Turquie, on parlait de la
» Sultane créole et Validée, comme existante encore. Il est possible
» que le mausolée ait été fait par anticipation... Quoi qu'il en soit,
» je recommande cette pauvre Aimée à tes prières et je demande
» à M. l'abbé de Saint-P... un souvenir à son intention. »

(Extrait d'une lettre en date du 28 juin 1821, publié avec l'aimable autorisation des possesseurs.)

Quelques mois avant, Guillaume Marlet, venu à Paris, avait entendu les mêmes nouvelles. Poussé, sans doute, par le désir d'éclairer M^{me} Marlet (Alexandrine de Rivery) sur le sort de sa sœur, il déposa au Ministère des Affaires étrangères un document quasi-officiel qui était une demande d'informations.

Ce document, rédigé dans un style quelque peu ampoulé, contient une certaine dose de scepticisme, relativement à l'existence de la Sultane. Il confirme, par contre, la lettre de M^{me} de Laurencin, jusqu'au naufrage.

« M^{lle} Aimée du Buc, ma belle-sœur, née à la Martinique, fut
» élevée à Nantes, aux Dames de la Visitation, où elle reçut l'édu-
» cation la plus soignée et tous les talents d'agrément dont pouvait
» être susceptible une jeune personne d'une famille distinguée. Elle
» joignait à tous ces avantages la plus grande beauté, réunie à tou-
» tes les grâces de nos plus charmantes Françaises (1).

» Rappelée dans la colonie par ses parents, avant la Révolution,
» elle eut le désagrément d'être prise par un corsaire barbaresque,
» et après plusieurs incidents, que le vulgaire aurait pu considérer
» comme fâcheux pour la belle créole, mais qui, dans l'ordre de sa
» destinée, n'étaient qu'un acheminement vers sa grandeur future
» (Marlet plaidait « non coupable », à cause des aïeules de la fa-
» mille qui se voilaient la face au seul mot du Séraglio); elle fut
» placée au Sérail, et bientôt, sans doute, sa beauté, les avantages
» d'une éducation soignée, la firent distinguer par le Sultan alors
» régnant, Abdul-Hamid, qui en fit sa sultane favorite. »

Marlet parle d'Abdul-Hamid I^{er}, mais nous avons vu qu'en 1789, ce sultan fut remplacé par Sélim III. Marlet se piquait peu de con-

(1) On croit qu'une miniature fut faite d'Aimée de Rivery avant son départ de France. La miniature a disparu, mais il reste une gravure qui a été déposée en 1868 à la Bibliothèque Nationale, cabinet des Estampes. C'est cette gravure qui figure dans l'Histoire de la Martinique, par Sydney Daney. Tome IV.

naître l'histoire de Turquie, et c'était probablement le cadet de ses soucis. Le brave planteur continue laborieusement son épître, en ces termes :

« Depuis lors, le voile le plus impénétrable fut tiré sur les destinées d'une personne qui nous était aussi chère ; nous n'en entendîmes plus parler, jusqu'à ce qu'enfin, les journaux de Londres, par voie de l'ambassade anglaise à Constantinople, en donnèrent les détails les plus positifs. Ils annoncèrent, en 1809, que la Sultane Validé, mère du jeune Sultan régnant Mahmoud II, était une Française, créole de la Martinique, née M^{lle} Aimée de Rivery, et jouissait auprès de son fils de la plus grande influence. Ces mêmes papiers publics continuèrent à en parler, jusqu'en 1817, qu'ils firent part de sa mort, vraie ou fausse... »

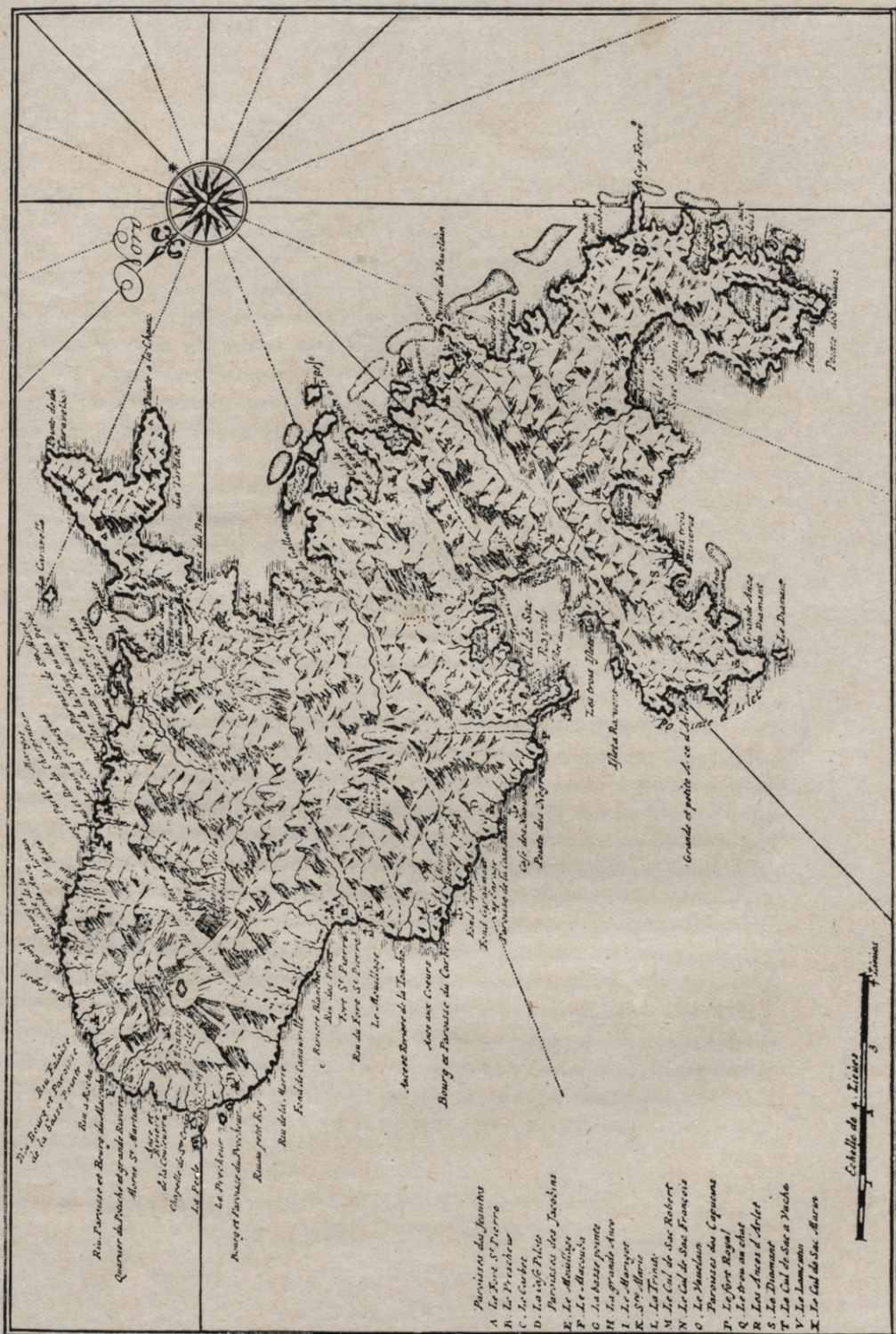
Nous abrégeons, le reste de la lettre contenant des longueurs. On peut, du reste, la lire en entier dans la brochure de M. Jean Minassian, parue en 1928 (1).

Ces deux lettres résument les sentiments de la famille du Buc toute entière, vis-à-vis des surprenantes nouvelles de Turquie. Etonnement et doute chez quelques-uns. Emotion chez d'autres. Compassion pour un sort aussi agité, et surtout désir d'en savoir davantage.

Remarquons en même temps que ces documents sont unanimes sur deux faits : 1° Il y avait, en 1809, à Stamboul, une femme, une Sultane Validé (ou douairière), qui exerçait une grande influence sur la Cour de Turquie, et cette femme était réputée Française de la Martinique ; 2° Cette femme était (ou passait pour être) la mère de Mahmoud II.

Il nous faut examiner en détails ces deux points.

(1) Une Sultane française, par Jean Minassian. Ed. Figuière 1928. Mille remerciements pour aimable envoi.



La Martinique au XVIII^e Siècle

IV

LEGENDE OU VERITE ?

La critique a bien le droit de se demander s'il a vraiment existé une « Impératrice voilée » à Stamboul, de 1808 à 1817. Pour M. Benjamin Morton, écrivain américain, qui a écrit très courtoisement un bel ouvrage sur ce sujet, la chose ne fait aucun doute. Son livre, un beau volume de luxe, est le premier paru sur la question, mais n'a pas encore été traduit (1).

Le docteur Cabanès, si connu par ses recherches historiques, a admis cette possibilité et consacre dix pages à la Sultane française. Précédemment, tous les grands quotidiens parisiens en ont parlé. « L'Illustration » de 1854 a donné un article et un portrait. Sydney Daney, magistrat de la Martinique, auteur d'une Histoire de l'île en six tomes, qu'il faut avoir lue pour en apprécier toute la valeur, compare Aimée de Rivery à l'impératrice Joséphine et à M^{me} de Maintenon. Il la met au rang des célébrités féminines de « l'Isle ».

D'autre part, un écrivain arménien bien placé pour connaître les Turcs (2), fait quelques objections qui méritent examen. M. Minassian s'étonne que les rapports adressés à l'empereur Napoléon, par l'ambassadeur Sébastiani, notamment, ne fassent aucune mention de la chose, et que M^{me} Sébastiani, femme d'une grande distinction, répandue dans la haute société turque, n'en ait point parlé.

A cela, nous pouvons dire que le général Sébastiani est resté « un an seulement » à Stamboul, comme ambassadeur, de 1806 à 1807. Il quitta la Turquie au moment de la proclamation de Mustapha IV. Par conséquent il n'a pas vu Mahmoud II, sultan. Il ne put savoir quelle serait sa Validé. M^{me} Sébastiani mourut à Constantinople; elle ne put donc faire aucun récit. D'ailleurs, pour qui a lu la curieuse brochure de Beauvoisins sur la Cour ottomane de 1806, on se rend compte que le silence et la discrétion « étaient de règle » à la Cour de Turquie. Nul ne devait parler de ce qui se passait à l'intérieur du Séraglio, et, par respect pour le Padischah, ces mots seuls :

(1) The veiled Empress, by B. A. Morton, avec gravures, by Mrs Morton. Ed. Putnam's, New-York, 1923. Mille remerciements pour aimable envoi.

(2) M. Jean Minassian.

« le Devlet-Jurek » ou intérieur du Palais, n'étaient prononcés qu'à voix basse dans le public.

Beauvoisins avoue être entré une fois dans les jardins du Sérail, mais tout à fait en cachette, par la faveur d'un jardinier. Encore ne vit-il que très peu de chose. On raconte que Lady Montague fut la première femme d'Europe à être admise au Sérail, mais en 1818, c'est-à-dire trop tardivement pour y voir la Sultane créole et Validée, morte en 1817. Il s'agissait d'une Cour orientale et non européenne. Cette Cour était brillante et policée. M^{me} Leila Hanoum, qui a écrit ses Souvenirs sur les Sultans du XIX^e Siècle, en fait une description grandiose, qu'on lit avec curiosité (1). Mais les femmes n'y possédaient aucun état-civil. Elles perdaient même leurs noms de famille et recevaient des surnoms ou emblèmes. Ainsi, la Sultane, Validé de Mahmoud II, était connue sous le nom de « Nakchidil », qui signifie pour les Turcs « Empreinte du cœur ». C'est tout.

Si vous demandez aux historiens turcs qui était Nakchidil, de quel pays ? de quelle nation ? ils répondent que ce nom seul a été conservé et que « Nakchidil est morte en 1817 ». C'est tout et c'est peu. M. Jean Minassian objecte aussi le silence de Juchereau de Saint-Denis qui a écrit sur les « Révolutions de Constantinople ». Mais, cet auteur était instructeur dans l'armée turque ; il s'est occupé surtout de questions militaires. Nous croyons volontiers qu'il ne s'est pas cru autorisé à parler du Harem impérial. C'était, là, un sujet réservé, touchant à la vie privée des Sultans. On ne devait point s'y aventurer imprudemment. Il serait bon aussi de savoir si toutes les correspondances diplomatiques, de 1808 à 1817, ont pu être mises au jour et étudiées ?

Mais enfin, pourra-t-on dire, cette jeune fille avait une famille. Admettons que ses parents l'aient cru noyée ? mais, elle, n'a-t-elle pas cherché à écrire, à se faire reconnaître ?... Que dire à cela, sinon que les services postaux étaient inexistant, en Turquie ; que les lettres — très rares — étaient portées par des messagers, et que certainement la correspondance des belles captives ne passait point les frontières. Ainsi, l'habitude se prenait et chacune se résignait à son sort. D'après M^{me} Leila Hanoum, ce sort n'était pas trop insupportable et l'esclavage en Turquie, dit-elle, n'a jamais eu le caractère barbare de celui d'Afrique ou d'Amérique. Au Sérail, particulièrement, la musique, les arts d'agrément, les visites de courtoisie,

(1) Le Harem impérial. Souvenirs de Leila Hanoum, par son fils Youssouf Razi Bey, préface de Claude Farrère. Ed. Calmann-Lévy, 1925.

les réceptions... occupaient les Dames du Palais et leurs filles d'honneur. Dans les cours et les jardins, se donnaient des fêtes de plein air, des ballets champêtres, des représentations, des joutes. Beauvoisins raconte que les jeunes pages de la Troisième Chambre étaient occupés, tantôt à des exercices physiques, tantôt à des travaux de broderies sur cuir, en or et argent, où ils atteignaient un art parfait (1).

Ceci permet de signaler le calepin, brodé sur cuir, que possède à Paris la famille de Laf... Calepin très curieux et artistique. Sur une face on peut lire le mot : Constantinople, et des initiales P. G. V. Sur l'autre face, il y a deux écussons accolés, dont l'un représente les armoiries des Gallet de Saint-Aurin et l'autre, des armoiries inconnues.

Les Gallet de Saint-Aurin descendaient des du Buc-Bellefonds. Il y a eu un Pierre-Guy Gallet de Saint-Aurin, nommé très authentiquement procureur impérial à Versailles, sous le premier Empire. Il était du Lamentin, et vivait en 1805.

Le calepin brodé est le souvenir d'une visite ou d'un service que Gallet de Saint-Aurin aurait essayé de rendre à la Sultane créole. Les précisions manquent, c'est dommage. La famille de Laf..., qui descend des Saint-Aurin, n'en conserve pas moins ce vestige avec soin. Le mot : « Constantinople » y pose, à lui seul, un point d'interrogation ? Souhaitons que des éclaircissements surgissent favorablement.

(1) Tableau de la Cour ottomane, par J.-E. Beauvoisins, chef d'escadron et juge militaire au Tribunal de Naples. Chez Warée, libraire à Paris, 1807. Communication due à l'obligeance du commandant Carlini.

NAKCHIDIL

Aimée de Rivery a-t-elle pu être la vraie mère de Mahmoud II ?

Les actes officiels, que nous avons cités, attestent qu'elle est née en 1776. Elle était à Nantes, en 1788, et n'a pu quitter la France que pendant l'hiver de 1789-90. Or, des affirmations turques très positives, qui ne laissent pas le moindre doute, disent que le Sultan Mahmoud Khan II, fils du vieil Abdul-Hamid I^{er}, « est né en 1785, le 20 juillet ».

Il est donc « impossible » de conclure à une maternité. M^{lle} de Rivery « ne peut pas être » la femme d'Abdul-Hamid I^{er}, qui était mort avant son arrivée au Sérail. Elle « ne peut pas » avoir été mère à 9 ans. D'ailleurs, en 1785, elle était en France, débarquant à Bordeaux. Il y a eu, là, toutes sortes de confusions involontaires, venant de l'ignorance du sujet. Mais, ces confusions, ces impossibilités matérielles, doivent-elles nous faire rejeter le problème, avant d'avoir examiné toutes ses faces ? Les Anglais, peuple si positif, ont-ils pu inventer, de toutes pièces, l'histoire d'une Sultane Validé, d'origine française ? Essayons d'une hypothèse qui nous est apparue comme plausible, en présence de ces données.

Abdul-Hamid I^{er} étant mort en avril 1789, sa succession fut recueillie, selon l'usage du Sérail, par le prince le plus âgé de la famille souveraine. Ce prince est Sélim III, neveu d'Abdul-Hamid. Agé de 28 ans, il doit le jour à Mustapha III, frère et prédécesseur d'Abdul-Hamid, et à une Géorgienne chrétienne, surnommée Mirhi-Chah.

Cette mère chrétienne, Mirhi-Chah, a fait de son fils le meilleur et le plus éclairé des Sultans. C'est son honneur. Elle l'aidera à se maintenir dix-huit ans sur un trône essentiellement instable. Elle devait être une femme de valeur. Rien d'étonnant à ce qu'elle ait remarqué M^{lle} de Rivery dès son arrivée au Séraglio, ni à ce qu'elle se soit intéressée à son sort. Il se peut fort bien quelle l'ait pourvue d'un poste de dame ou de demoiselle d'honneur. Quant à Sélim, ou bien il fut séduit par cette jeune et nouvelle favorite. Mais alors, il est étonnant que « Nakchidil » ne figure pas dans la liste de ses épouses légitimes, qui nous a été fournie : Husni-Mah, Afitab, Zibi-Fer,

Nef-i-Zar, Nouri-Chemss, etc., ou bien il se contenta des dites épouses. Nous n'entreprendrons pas de trancher la question. Le nom de « Nakchidil » n'apparaît qu'en 1808; à l'avènement de Mahmoud II, et après la mort de Sélim. On n'était point en peine de merveilles, au Séraï, toutes les femmes des Sultans devaient être belles ! Chose étonnante, mais historiquement confirmée, Sélim III n'eut pas d'enfant. Aussi a-t-on relevé qu'il s'intéressa de façon particulière à son jeune cousin, Mahmoud II qui, né en 1785, avait quatre à cinq ans seulement quand Sélim prit le pouvoir.

Peu de temps après, en 1790, supposons qu'Aimée de Rivery, Française, instruite, cultivée, débarque au Sérail en pleurs... La conclusion toute naturelle n'est-elle pas que l'excellente Mirhi-Chah lui ait confié la garde et l'éducation du plus précieux rejeton de la couronne, du petit Mahmoud, qui est orphelin, à cinq ans ; et, comme tel, inspire la sympathie de la captive ?

Mahmoud, à son tour, s'attache à la jeune dame d'honneur, la nomme sa petite mère adoptive et, plus tard, en 1808, la désigne pour Sultane Validé de son règne. Ceci n'est qu'une modeste hypothèse, mais cette hypothèse permet d'envisager la suite, et même de l'expliquer. Jusqu'à preuve du contraire, nous pouvons l'adopter sans inconvénient. Elle est conforme aux dates reconnues.

VI

LA COUR DE TURQUIE

Jusqu'ici, nous avons beaucoup parlé de la Sultane Validé. Que signifie, au juste, ces mots ?

La Validé était la Reine-Mère du Palais, la douairière en quelque sorte, celle devant qui devaient s'incliner toutes les autres Sultanes et toutes les femmes du Sérail. Elle avait son appartement spécial, un appartement somptueux. Par un passage à cinq portes elle communiquait avec le logement privé du Sultan. Par un autre passage, elle avait accès chez les jeunes Sultanes ou Khadunes, qu'elle surveillait du coin de l'œil. Son rôle principal était de veiller à la sécurité du Padischah, d'écouter ses doléances, de calmer ses humeurs noires, de l'inspirer dans ses moments de rêverie et d'incertitude, voire même de lui donner de sages conseils pour la conduite de l'Empire.

Quand la Validé était bonne, bien intentionnée et prudente, tout allait bien. Mais, quand elle était méchante et jalouse, Dieu sait ce qu'elle exerçait de tyrannie domestique sur les autres Sultanes et de despotisme sur les hauts fonctionnaires, rien qu'en usant de son influence sur l'esprit de Sa Hautesse.

P. Erémian, qui a écrit sur la Turquie de 1850, cite une Sultane Validé qui n'était pas la mère du Sultan régnant, mais bien celle du prince héritier (1). C'était une femme avide et sans droiture, impatiente de voir régner son propre fils. Perfidement elle suggérait au régnant les plus mauvais avis, le poussait aux femmes et au vin, jusqu'à ce qu'ayant amené le Padishah à une déchéance physique presque complète, elle le fit empoisonner. Elle ne réussit guère mieux ensuite avec son propre fils qui fut déposé et assassiné. Dès lors, on le comprend : si un Sultan n'avait pas sa mère, il était très important de ne nommer à ce poste qu'une personne offrant des garanties morales et essentielles. Abdul-Hamid I^{er} avait pris, dit-on, pour Validé, son ancienne nourrice et il s'en félicita.

Et pourquoi s'étonner de cette institution qui, en somme, hono-

(1) Sultan Medjid, par P. Erémian. Ed. Leroux, Paris.

rait la femme sous la figure de la « Mère » ? Ne voit-on pas dans l'histoire de tous les peuples que des femmes ont joué des rôles prépondérants, soit directement, soit indirectement ? Le tout est qu'elles possèdent les qualités propres à leur mission ; et, pour imiter un aphorisme anglais, « que la droite femme se trouve en sa droite place ». En regard de malfaisantes « Validé », se dressent en Turquie deux nobles figures : « Mirhi-Chah », mère de Sélim III, et « Nakhidil », mère adoptive de Mahmoud II. C'est assez pour leur gloire.

Pierre Loti (1), qu'il convient de citer lorsque l'on parle de la Turquie, n'a-t-il pas écrit : « Les femmes turques... avaient des devoirs » sacrés à remplir ; on leur confiait un rôle grave, un sacerdoce dans » la vie : l'éducation de leurs enfants. Elles en étaient tellement respectées — oh ! bien plus encore que les mères de chez-nous — tellement écoutées, qu'elles laissaient sur leurs fils une empreinte » qui ne s'effaçait plus. »

Remarquons aussi l'hommage que Mahmoud II a rendu à notre nation, en nommant à de très hautes fonctions, par un libre choix, une Française cultivée, raffinée et intelligente.

D'après M. Benjamin Morton, une harmonie complète régna entre les deux femmes, Mirhi-Chah et Nakchidil, pendant toute la durée du règne de Sélim, c'est-à-dire pendant dix-huit ans. Leur union était d'autant plus nécessaire qu'elles soutinrent une lutte quotidienne contre une autre sultane qui voulait les supplanter. Sultane redoutable, parce que mère du prince Mustapha, fils aîné d'Abdul-Hamid, et prétendant, lui aussi, au trône.

Mustapha, dans l'ordre de la succession des âges, devait régner avant Mahmoud. Mais il trouvait fort mauvais de laisser régner Sélim. A ses yeux, Sélim était un usurpateur. Mustapha, d'après l'opinion de Beauvoisins, était borné et cruel. Il ne tenait aucun compte de la bienveillance de Sélim, et même en abusait.

Ces guerres intestines constituaient l'envers de la vie au Séraglio. Elles se terminèrent par le sang et la mort, puisque Sélim fut déposé, en 1807, par une révolution, et ensuite assassiné par les séides de Mustapha, qui prit le nom de Mustapha IV.

Renversé par une contre-attaque du pacha de Rutchuk, qui voulait restaurer un ordre meilleur, Mustapha fut à son tour déposé et assassiné — c'était, paraît-il, normal, — au bout d'un an de règne. Il ne fut pas regretté, et Mahmoud fut proclamé, le 28 juillet 1808.

(1) Pierre Loti, de l'Académie française, *La Femme turque*. Ed. Flammarion, 1917.

C'est donc en 1808 qu'apparaît Mahmoud II sur le trône de Turquie. Il avait 23 ans, et celle que nous considérons comme sa mère adoptive, Nakchidil, n'en avait que 32. Il professait envers elle une sorte de vénération. Les écrits de l'époque signalent nettement le caractère de ce sentiment, et n'y trouvant pas d'autre explication, on la croyait sa mère véritable.

Nakchidil fut donc en réalité souveraine et puissante souveraine. Elle sut allier la bonté à la fermeté, et le souvenir, qu'elle a laissé à la Sublime Porte, persiste encore.

« On dit qu'elle surpassait en amabilité les Circassiennes ou » géorgiennes, écrit un auteur anonyme, en 1818 (1), ce qui n'a rien » d'étonnant puisqu'elle était Française. Le Grand Seigneur s'était » chargé de toutes les dépenses qu'elle faisait annuellement. Par » exemple, à la moitié du Ramazan, on célèbre la Mi-Carême et l'on » donne des pâtisseries, nommées « Baclava ». C'est une pâtisserie » feuilletée, un peu grasse, mais pourtant très fine. On ne croirait » pas que cette générosité était un objet de 200.000 francs. Tous les » Janissaires, c'est-à-dire toute la ville de Constantinople, allaient » au Sérail chercher leur plat de « Baclava », car tous les hommes, » à Constantinople, sont janissaires. Cette Sultane est morte d'une » fièvre maligne... »

Et plus loin, ce qui atteste l'influence politique de Nakchidil :

« La Sultane Validé protégeait ouvertement Hali-Effendi auprès » de son fils. Le Sultan continue à le combler de grâces. C'est à » la mémoire de ma mère, dit-il, qu'il devra mes bienfaits. »

(1) « Lettres sur le Bosphore » où Relation d'un Voyage en diverses parties de l'Orient, par un auteur anonyme. Ouvrage cité par M. René Puaux dans un substantiel article du « Temps », novembre 1923. Cet ouvrage est attribué à M^{me} de la Ferté-Meun et date de 1821.



Armoiries des Gallet Saint-Aurin et d'une autre
famille qui n'est pas celle du Buc.

VII

LA FIN DE NAKCHIDIL

Nakchidil-Sultane mourut, en effet, à Stamboul, en 1817, vers la fin de l'année. Les uns ont cité le 10 novembre, d'autres parlent du 23 décembre. Il semble acquis que c'était pendant la mauvaise saison.

Le Cour était alors, non au Vieux-Sérail, mais au Palais de Bé-chiktash, autre résidence des Sultans. Voici un récit anonyme qui fut fait de l'événement et qui parut au XIX^e siècle, dans de nombreux journaux. On me permettra de la reproduire, ici, pour mémoire.

« C'était pendant une nuit d'hiver. Le R. P. Chrysostôme, supérieur du Couvent des Capucins à Constantinople, retiré dans sa cellule, priait à genoux auprès du Crucifix.

» Des rafales de vent, ébranlant les maisons, faisaient entendre des grincements lugubres. Les vents de la Mer Noire, glissant sur le Bosphore, avaient apporté avec eux des orages et des tempêtes.

» Le P. Chrysostôme entend frapper à coups redoublés, à la porte du Couvent. Bientôt, le frère portier arrive, pâle, tremblant, suivi de deux janissaires dont l'un s'approche et présente un « firman » (ordre écrit). Le Révérend Père le lit, non sans surprise, court ensuite à l'église, où il s'arrête quelques instants, puis, escorté des janissaires, il se rend au port de Péra.

» Ils montent tous dans un kaïk à douze paires de rames, qui les attendait. La barque s'éloigne à l'instant et se perd dans les ombres de la nuit.

» Pendant ce temps, dans une chambre somptueusement décorée, aux riches tentures, aux luxueux tapis, gisait sur un lit de soifrances, une femme encore extrêmement belle et d'une grande finesse de traits. Maigre et pâle, on voyait qu'elle touchait à ses derniers moments.

» Un lustre suspendu au plafond et des candélabres où brûlaient des bougies roses, donnaient assez de clarté pour voir ce qui se passait dans cette pièce silencieuse.

» Auprès du lit un médecin, vêtu à la grecque, consultait souvent le pouls de la malade, et derrière la balustrade placée à côté

» de la porte, deux esclaves noires se tenaient debout attentives,
» prêtes à exécuter les ordres qu'on leur donnerait.

» A quelques pas plus loin, un personnage paraissait livré à une
» vive et poignante douleur. Cet homme pouvait avoir trente ans,
» sa taille était au-dessus de la médiocre. Un front noble, élevé, un
» regard où se dévoilait l'habitude du commandement, donnait à
» son visage un aspect grave et imposant. Son costume était simple,
» mais d'une rare élégance. Des soupirs, des gémissements qu'il ne
» pouvait maîtriser, témoignaient des angoisses et du trouble de son
» âme.

» Il était déjà plus de minuit quand un léger bruit se fit entendre
» dans l'antichambre. Un nègre s'approche et s'inclinant jusqu'à
» terre, dit : — Il est là. Faut-il qu'il vienne ?

» Le prince fait signe de laisser entrer. On introduit alors dans
» la chambre, le P. Chrysostôme, que les janissaires viennent d'ame-
» ner. L'homme à qui tout obéit en ces lieux, d'un geste fait sortir
» tous les assistants et s'approche de la mourante :

» Ma mère, dit-il, vous avez voulu mourir dans la religion de
» vos pères. Que votre volonté s'accomplisse. Voici un prêtre catho-
» lique.

» Ces paroles dites, le prince sort. Pendant une heure, le Père
» Capucin, penché sur le lit de la malade, reçoit l'aveu de ses fautes,
» l'exhorte. Il pleure. Elle pleure aussi. Puis, quand le prince fut
» de retour, le prêtre élève l'hostie sainte et la dépose sur les lèvres
» de la mourante.

» A ce moment, l'auguste et seul témoin de cette scène touchante,
» se précipite le visage contre terre en invoquant : Allah !

» Cependant, l'enlèvement du P. Chrysostôme fut bientôt un fait
» connu et se répandit avec rapidité dans le quartier franc de Cons-
» tantinople. Dès le matin, il n'était bruit à Péra et Galata que de
» cet événement mystérieux que chacun commentait à sa manière.
» Les uns disaient que le bon religieux avait été enfermé au château
» des Sept-Tours. D'autres allaient plus loin, et affirmaient qu'il
» avait péri de manière tragique.

» Impatients de s'assurer eux-mêmes de la vérité, quelques-uns
» pénétrèrent dans le monastère. Mais, ô surprise ! ils trouvent le
» supérieur dans l'église, prosterné sur le marchepied de l'autel.
» Seul avec Dieu, étranger à tout ce qui se passait autour de lui,
» le P. Chrysostôme, les yeux en larmes et le front pâli, priait pour

» le repos de l'âme de l'illustre Française, Aimée du Buc de Rivery,
» mère du Sultan Mahmoud II. »

Signé : L. D. M. F.

Ce même récit a paru dans l'ouvrage de M. Benjamin Morton et dans celui, tout récent, de M. le docteur Dufougeré (1), qui est, lui aussi, des « Amis de la Sultane » et cherche, comme nous, à élucider le problème.

C'est à Stamboul, dans le jardin de la Mosquée Mehmet-Fatih-Djami (ou de Mahomet II le Conquérant) que repose Nakchidil. Cette mosquée est située dans le quartier de Fatih, au sommet de la quatrième colline. Un formidable incendie détruisit, en 1908, une partie du quartier, mais la mosquée est restée debout, et les turbés aussi.

On y voit le turbé de Mahomet II, mort en 1481 ; celui de sa mère Azélyma-la-Savante, présumée fille de Charles VII, et celui de Nakchidil.

Disons maintenant quelques mots de l'inscription qui orne le tombeau de Nakchidil.

(1) Voir « Madanina, reine des Antilles », intéressante étude sur la Martinique, par le docteur Dufougeré. Ed. Berger-Levrault, 1930. Cet ouvrage rempli de belles gravures a été distribué en prix dans les Ecoles de Paris.

LE TURBEH DE NAKCHIDIL

Le superbe mausolée de Nakchidil est un des plus beaux monuments consacrés à la famille impériale. La stèle funéraire est en marbre du Caucasse. Un cadre magnifique en orne le fronton. Des rayons en forme de soleil, partent du haut du cadre et quelques autres du bas. Tout cet ensemble révèle la recherche et la splendeur. Les voyageurs qui l'ont pu voir, en sont restés frappés.

Il y a quelques années, on pouvait visiter facilement, mais actuellement, on ne peut pénétrer qu'avec difficulté, et par des autorisations. Dans le cadre, se trouve une inscription en vers arabo-persans, dont voici la traduction, procurée par la Commission historique de Turquie.

- « Caractère du soleil, pur et noble,
- » A conquis l'Orient par sa majesté simple,
- » Grâce à elle la nature s'est vivifiée encore ;
- » Sa grandeur et sa renommée retentissantes
- » On fait, du pays, un jardin de roses.
- » Les fleurs sont heureuses par elle :
- » Elles conserveront à jamais sa mémoire.
- » Le Sultan du monde, Mahmoud II, est imprégné d'elle,
(rempli ou inspiré par elle)
- » Sur cette tête auguste qui fut sa mère Nakchi,
- » On a mis des pierres et de la terre.
- » C'est avec des larmes de sang que j'écris ici pour mémoire
- » Moi, Sadik, la date de sa mort douloureuse.
- » 1817, 1233 de l'Hégire. »

On croit que Mahmoud II, lui-même, est l'auteur de ces vers ; sous le pseudo de « Sadik », qui veut dire « fidèle », il a tenu à faire, en termes impressionnants, l'éloge de sa mère — ou de celle qui lui en tenait lieu. Un arabisant, qui a étudié, à Paris, cette inscription, dit qu'elle est, en effet, l'œuvre d'un amateur, d'un écrivain peu ha-

bitué à faire des vers... en un mot peu expérimenté. Le sentiment qui l'a guidé n'en est que plus touchant.

Ce même arabisant a cru lire le mot « firengi » ou « franque » dans les premières lignes, mais, a-t-il ajouté, « le texte est confus, « intentionnellement ou non ».

D'autre part, M. Jean Minassian persiste à croire que Nakchidil ne peut être une sultane chrétienne, car ayant été inhumée à la turque et selon les rites musulmans, elle a dû être revêtue de la tunique de Fatimé, fille du Prophète. Et certainement on n'eut point décerné ce signe d'honneur suprême à une non musulmane. L'objection est très forte.

Mais, là encore, la piété filiale de Mahmoud II n'a-t-elle pu intervenir ?

Il était le Commandeur des Croyants. Il a pu donner à sa mère adoptive la satisfaction de mourir en chrétienne, et se réserver, à lui, celle de lui rendre les honneurs les plus élevés qu'il connaisse.

Claude Farrère, dans « Mes Voyages », reconnaît qu'il y eut, au cours des siècles, quelques sultanes chrétiennes, on ne leur demandait point d'apostasier, mais leurs tombes étaient différentes des autres ; on y répandait de simples fleurs. Le marbre, la pierre, les « schalls » et ornements fastueux, étaient réservés aux musulmanes.

Le P. Erémian, mékhitariste de Venise, qui a beaucoup vécu à Stamboul, et manie la plume avec autorité, confirme ces assertions :

« Arminé n'avait pas quitté sa croyance et plusieurs fois par an » le P. Athanase allait au Palais, lui faire accomplir ses devoirs » religieux. Abdul-Medjid était au courant de la chose, mais ne disait rien, il laissait, au contraire, sous ce rapport, pleine liberté à » la jeune femme. De toute la personne d'Arminé se dégageait un » je ne sais quoi qui en imposait, même aux autres princes, Aziz » et Hamid. »

« ... La mansuétude, le libéralisme d'Abdul-Medjid étaient indéniables... L'acte de Gulhané était son œuvre... » (1).

Tout cela ne nous prouve pas, dira-t-on, que la sultane Nakchidil et Aimée de Rivery soit une seule et même personne ? Péremptoirement, non. Mais, nous avons réuni, en ces pages, tous les éléments d'appréciation, et nous espérons que la question aura fait un grand pas. Pour que cette énigme soit complètement dévoilée, il faudrait à présent que les Turcs nous renseignent. La Commission

(1) Mes Voyages, par Claude Farrère. Ed. Flammarion.

(1) Sultan Medjid, par P. S. Erémian. Ed. Leroux, Paris. Page 91.

Historique de Turquie a déjà exhumé 13.000 manuscrits ou livres de l'ancienne Bibliothèque des Sultans ; ces documents ont été transportés à la Mosquée des Aghalas (1) ; une fois dépouillés et compulsés, ils livreront peut-être des secrets fort intéressants pour l'érudition.

(1) Article Mamboury. « Illustration » du 7 juin 1930.

IX

APERÇU POLITIQUE

M. Benjamin Morton a réellement fait œuvre d'historien en étude les rapports de la Turquie et de la France au début du XIX^e siècle. Le premier, il a dégagé cette politique qui apparaît très nette, quelles qu'en soient les causes.

Sélim III, qui succède à son vieil oncle Abdul-Hamid I^{er}, en 1789, montre pour la France une amitié vive. Comme prince héritier, il avait même pris une initiative assez osée : il avait écrit à Louis XVI une lettre personnelle, qui fut portée à Versailles à la fin de l'année 1786, par un messenger de confiance, Isaac Bey. Notre ambassadeur, M. de Choiseul-Gouffier, encourageait la démarche. Il est dommage seulement que le ministre Vergennes, un peu trop formaliste, ait conseillé à Louis XVI de répondre de manière quelconque.

Malgré les troubles de la Terreur, Sélim jetait persévéramment les yeux vers les Francs ! Il pensait que l'abcès crèverait et demandait inlassablement des officiers, des professeurs et des ingénieurs de tous ordres.

Il faillit avoir Bonaparte comme chef de mission d'artillerie. Un petit incident empêcha la désignation. En 1797, il envoya à Paris un ambassadeur permanent, le premier depuis 1742. Le Directoire excessivement flatté, fit une réception triomphale à Ali Essaid Effendi. Les belles merveilleuses adoptèrent la robe à la turque « et le turban ». Les affaires s'embrouillèrent un peu lors de l'expédition d'Egypte ; pas à fond cependant car Ali Essaid ne quitta pas la France.

En 1801 et 1802, on signa la paix, une paix mémorable. La France obtenait beaucoup de privilèges. En échange, Napoléon promettait sa protection à Sélim. Les deux souverains (Napoléon l'était déjà en fait) négocièrent directement par l'entremise de Sébastiani qui, en sa qualité de Corse, possédait la confiance du Premier Consul.

Entre temps, le français était enseigné dans certaines grandes écoles turques. Des réformes heureuses étaient opérées dans l'armée turque par Kutchuk Pacha. On appelait cela : aller à l'européenne.

L'usage des portraits s'établit ensuite, sous le règne de Mahmoud, et fit scandale (1).

Toutes ces transformations n'allaient point sans oppositions, ni critiques. Les intentions les meilleures ne sont-elles pas toujours combattues ?

Certain parti « vieux turc », s'appuyant sur Mustapha, Mustaphia sur sa mère et cette mère sur les janissaires, finirent par former une coalition assez redoutable contre « l'esprit nouveau et européen ».

Un prétexte survint à point nommé, pour fournir à la coalition, une occasion d'exciter les fanatiques : la croix de la Légion d'honneur, envoyée par Napoléon à Sélim. Cette décoration épinglée sur la personne du Sultan par Brune, devint un sujet de mécontentement dans l'Empire du Croissant. Et Mustapha d'intriguer de plus belle, tandis que Sélim reconnaissait Napoléon comme « Empereur et Grand Padischah de France ».

Il est dommage, vraiment dommage pour nous, que Bonaparte n'ait pas mieux utilisé l'alliance toute spontanée de Sélim, et si amicale. Les Anglais bloquant Stamboul en 1807, l'Empereur avait cependant envoyé, derechef, l'irrésistible Sébastiani, qui fit débloquer la ville. La flotte s'éloigna.

L'ambassadeur anglais constatait avec amertume : « M. Sébastiani est le directeur militaire des Turcs ». Et ailleurs : « La faction française a pris toute autorité dans ce gouvernement ».

M^{me} Sébastiani vint à mourir après quelques mois de séjour à Stamboul. Son mari, brisé de douleur, demanda son rappel. La révolution de palais, préparée soigneusement en sous-main par la mère de Mustapha, éclata soudain. Le malheureux Sélim, trop bon pour faire couler le sang de ses fidèles, se laissa déposer sans résistance. Un régime nouveau fut instauré, le 30 mai 1807, avec Mustapha IV.

Le pouvoir de Mustapha ne dura pas longtemps. Les éléments modérés souhaitaient le rappel de Sélim. Bairactar, pacha de Rustchuk, entreprit de restaurer ce dernier.

Un corps à corps terrible ensanglanta le Séraglio. Sélim tomba sous le poignard des assassins soudoyés par Mustapha. Bairactar, avisant alors le jeune Mahmoud, prince aimé de Sélim, le reconnut pour chef et le conduisit à la Mosquée du Prophète, sous l'étendard de Mahomet. Le prince y fit ses prières, fut revêtu du manteau, et en sortit sous le nom de Mahmoud II.

C'était le 28 juillet 1808.

(1) On sait que les Turcs ne devaient point reproduire de figure humaine.



CONSTANTINOPLE. — Turbeh de la Sultane Nakchidil
à Mehmed-Fatih
envoyé en 1927 par M. Niclauze de Belmont

Mahmoud II reprit la politique de Sélim et, remarque M. Morton, il fut ami de Napoléon jusque vers 1810. Passé cette date, il se tourna plutôt vers les Anglais et les Russes. Faut-il voir là une simple coïncidence ? M. Morton pense que le mariage autrichien de Napoléon eut pour effet de refroidir considérablement l'amitié de la Turquie.

Nous le pensons aussi, mais pour cette raison que les intérêts turcs et autrichiens étaient diamétralement opposés. Il en est de même pour la Russie, avec qui la Turquie avait toujours eu des démêlés. En 1812, ces démêlés prirent un caractère fâcheux pour la Turquie, qui, perdant beaucoup de territoire, ne pouvait plus continuer la lutte.

Les Russes se hâtèrent de conclure la paix de Bucarest, pour libérer leurs corps d'armée du sud, et rassembler leurs forces contre les Français.

Maintenant, si de la merveilleuse Stamboul, nous revenons à la modeste petite Martinique, nous dirons que cette île est aussi une terre de ressources et d'élection, fertilisée depuis trois siècles par l'effort français. C'est ce que nous ne devons pas oublier.

Trois siècles de bons et loyaux services, qui ont créé entre cette colonie et sa métropole, un puissant attachement. Sachons apprécier ces sentiments et remercions M. Morton, un ami de la France, de l'avoir reconnu avec une si charmante délicatesse.

Remercions aussi M. le docteur Dufougeré d'avoir fait connaître à la jeune France, dans les Ecoles de Paris, les beautés, les souvenirs de la Reine des Antilles « Madanina », dont un grand nombre de fils sont accourus pour défendre la Patrie, en 1914. La plupart dorment leur dernier sommeil entre la Somme et Verdun !

Comme l'auteur de Madanina, ces vaillants défenseurs estimaient qu'un morceau si précieux de notre France aimée, doit nous être particulièrement cher.

Mai 1931.

UNE MINIATURE REVELATRICE

Nous en étions là de ces recherches et nous nous disposions à les livrer au public, lorsqu'un événement heureux et inattendu nous a permis d'ajouter à notre dossier la plus précieuse des découvertes.

C'est une demeure seigneuriale du Berri, renommée pour sa beauté autant que par son hospitalité, qui détient la clef de l'énigme ! Elle appartient au Commandant et à M^{me} Dufour, descendants des du Buc-Lauroy. J'y étais attendue depuis plusieurs années pour compulsier d'anciennes archives de Normandie. Voici ce qui m'a été conté, et « attesté par écrit », au mois d'août 1931.

En 1867, aux plus beaux jours d'une Exposition solennelle qui révéla les splendeurs du second Empire à l'Europe éblouie, le sultan Abdul-Aziz quitta sa capitale de Stamboul avec une magnifique suite et se rendit à Paris. Il était accompagné de plusieurs princes héritiers : Youssouf-Izzedine, Mourad et Hamid ; du grand Fouad pacha, du Vizir Kadry-Bey... C'était la première fois qu'un souverain ottoman quittait son territoire, pour autre chose que la guerre. Le fait était inouï et sensationnel. M^{me} Leila Hanoum en parle dans ses souvenirs d'une manière tout à fait frappante. Elle fut invitée aux fêtes qui célébrèrent le retour du Padischah à Stamboul, fêtes nautiques sur le Bosphore, fêtes au Palais, etc. Elle y vit pour la première fois, les effets d'un projecteur électrique, commandé par Abdul-Aziz à une maison européenne.

Ce souverain n'avait pas perdu son temps à Paris, on le voit ! Mais, là, ne s'était pas bornée sa curiosité. Lui aussi était soucieux de recherches historiques et désireux d'éclaircir le cas d'une certaine « Validé-Sultane franque », dont il avait entendu parler et qu'il croyait être son aïeule, la mère du grand Khan Mahmoud II...

Secrètement, il avait fait mettre en ses coffres, la miniature de Nakchidil ! non pas celle que nous connaissons, mais une autre, faite à la Cour de Turquie. A peine arrivé, après les salutations d'usage, il en fait part à Napoléon III et lui manifeste le désir de voir quelques représentants de la famille du Buc, s'il en reste en France, afin d'avoir quelques précisions sur cette vieille histoire.

Remarquons qu'il était « très fixé » sur le nom : du Buc... puisque aussitôt le cabinet privé de l'Empereur fut alerté pour le satisfaire. M. Henri Jahan, conseiller d'Etat, fut chargé des recherches (1).

On chercha donc des du Buc, ou des descendants, car le dernier mâle était mort vers 1850. Les premiers — ou les plus proches — se trouvèrent à Orléans. Ils étaient au courant de l'histoire et comprirent de suite de quoi il s'agissait.

Le Cabinet privé de l'Empereur en fit mander « deux » en hâte pour parler au Sultan. Mais cet honneur les laissa plutôt froids et indifférents. L'un d'eux déclina l'offre. L'autre s'exécuta. « Je vais à Paris, voir mon cousin le Sultan », dit-il en souriant. La réalité est que, chez les uns et les autres, on s'était habitué à traiter ce sujet comme un souvenir indésirable. Le résultat fut que le voyageur revint avec la miniature apportée par Abdul-Aziz.

On la considéra avec curiosité. Puis on la mit au fond d'un tiroir et il n'en fut plus question...

Il a fallu la persévérance des reporters, les écrits du docteur Cabanès, de J. Frollo (2) de M. B.-A. Morton et de quelques autres, déjà cités, pour entretenir de temps en temps le public du « Mystère » ou de la « Légende » de M^{lle} de Rivery.

Devant leur héroïque obstination, nous avons entrepris l'enquête très serrée, très ardue, très longue, que nous venons d'exposer, enquête qui a ému les propriétaires de la miniature et les a décidés à me communiquer bienveillamment, les faits de 1867, qu'ils tiennent eux-mêmes de leurs grand-père et père.

J'ai eu l'agréable surprise de constater que les traits de cette miniature sont les mêmes — avec les nuances de l'âge — que ceux de la jeune et charmante Aimée du Buc de Rivery, de 14 ans. Peut-il se trouver argument plus probant, à l'appui de mon hypothèse précédente ?

Même grand et large front, beaux yeux identiques, coupe de figure semblable, même physionomie douce et mélancolique. Aimée de Rivery est couverte d'opulents cheveux roulés à la Marie-Antoinette, avec rubans et fleurettes ; un corsage Louis XVI, décolleté en carré, ceint son buste gracieux.

Nakchidil est coiffée de plerreries ; entourée de riches draperies. Son cou est orné de deux colliers, l'un de perles, l'autre d'émerau-

(1) M. Jahan, était de Sully-sur-Loire.

(2) « Petit Parisien » du 22 octobre 1895.

des. Le corsage porte des agrafes et bijoux. Entre les deux portraits s'accuse bien la différence de vingt à vingt-cinq années.

Nous avons obtenu de l'amabilité des propriétaires une attestation des faits et l'autorisation de publier la photographie de cette précieuse miniature. Qu'ils en soient remerciés, c'est la meilleure contribution historique apportée à ce cas intéressant et peu banal.

Et par là, se trouve close notre enquête, à moins de nouvelles découvertes du côté de l'érudition turque.

Il nous semble donc très probable — pour ne pas dire certain — qu'une Sultane Validé franque a existé à la Sublime-Porte et que Nakchidil était bien : « Aimée du Buc de Rivery ». Nous pouvons la plaindre de ses infortunes — naufrage et capture — mais nous devons reconnaître un délicat hommage à la France dans les honneurs et les égards que lui témoignèrent les grands seigneurs Sélim III et Mahmoud II.

Bergerac, Novembre 1931.

XI

CONFIRMATION

Au moment où je terminais ce travail, un Chercheur distingué de Paris, pour qui la Bibliothèque Nationale n'a plus de secrets, m'apprend qu'il a découvert une vieille gazette en apparence fort insignifiante, mais, en réalité, très intéressante pour nous.

Avec autant de surprise que de joie, il a lu ces lignes. La gazette est datée du jeudi 2 avril 1789 :

« On écrit de Constantinople que la sultane favorite est morte ces » jours derniers. Le grand Seigneur est inconsolable de cette » perte... »

On croirait vraiment lire le récit de 1820, concernant Nakchidil ! Mais non, car nous sommes en « 1789 ». Le reporter continue :

« Cette Sultane, qui était chrétienne, avait tant d'ascendant sur » le Sultan (1), qu'il ne pouvait rien lui refuser.

» Ayant paru désirer, durant sa maladie, de remplir les devoirs » de sa religion, sa Hauteur (sic) a permis à un prêtre catholique » d'entrer dans son appartement, aimant mieux déroger à tous les » usages que de causer le moindre chagrin à cette sultane. Elle était » Française, et née dans une petite ville de Provence. »

Qu'est-ce à dire ? Est-ce l'histoire anticipée d' Aimée de Rivery ? on croit rêver !... mais non, c'est un fil de plus qui vient reconstituer la trame... c'est une pièce de plus au puzzle compliqué que forme cette histoire.

Mahmoud II, né le 20 juillet 1785, d'un amour tardif d'Abdul-Hamid I^{er} (né en 1725), et d'une captive chrétienne amenée de Provence, serait donc bien le fils d'une « Française », comme l'a tant répété la Légende.

Cette Française est morte dans les débuts de l'année 1789. Quelques mois après, la Gazette enregistre le fait, et, chose piquante, c'est une Gazette de la Martinique (2). Il fallait bien six semaines

(1) C'était Abdul-Hamid I^{er} qui mourut le 7 avril 1789. Mahmoud II, né le 20 juillet 1785, était le fruit de son amour tardif pour cette favorite chrétienne.

(2) Gazette de la Martinique (Bibliothèque Nationale), datée du 2 avril 1789. Sous la cote J. O. 3020, n° XIV, p. 73, col. 1. Communication due à l'obligeance du baron de l'Horn.

au moins pour que les nouvelles parviennent de Stamboul à Paris, et six autres semaines, ou même deux mois, pour qu'elles arrivent à Fort-de-France.

La mort de cette Provençale peut donc être située en janvier 1789, ou encore vers la fin de l'année 1788.

Mahmoud avait donc trois ans. Le voilà, bien jeune, privé des soins maternels. Qui s'occupa de lui ? probablement, la bonne Mirhi-Chah, mère de Sélim, et Sélim lui-même, puisqu'on a remarqué qu'il eut toujours une prédilection pour son petit cousin.

Abdul-Hamid meurt à 64 ans, le 7 avril 1789. Mahmoud est complètement orphelin.

Sélim succède à Abdul. Mirhi-Chah, devenue Validé, continue certainement à veiller sur Mahmoud et à le protéger. Mais, qui ne devine avec quelle satisfaction elle dut voir arriver au Vieux-Sérail, au printemps de 1790, « l'autre Française », dite Américaine (c'est-à-dire des Iles françaises d'Amérique), Aimée de Rivery, que nous retrouvons plus tard sous le nom de « Nakchidil » ?

Mirhi-Chah dut employer toute sa diplomatie à persuader à la jeune fille que, puisqu'elle ne devait plus retourner chez elle, mieux valait s'attacher à l'enfant, héritier d'un vaste empire, et remplacer la mère qui n'existait plus. Et certainement, on dut faire connaître à Aimée de Rivery que la mère de Mahmoud était des côtes de France.

C'est ainsi que, par une suite extraordinaire d'événements, l'arrière petite-fille de Pierre du Buc entra, avec un grand courage, dans la carrière qui lui était proposée. Sur cette route épineuse et semée des embûches de Cour, elle se maintint avec dévouement et dignité. Mahmoud II, accédant au trône, en 1808, la récompensa magnifiquement, en la nommant Validé.

C'est sans doute ce qu'entrevoit confusément la Sybille de la Martinique : « Tu règneras sur l'Orient »...

Bergerac, ce 19 décembre 1931.



Grande galerie du Château de Lauroy où se trouve
la miniature de Nakchidil.
Clémont-sur-Sauldre (Cher).



LES DU BUC AUX ILES DU VENT

1

PIERRE DU BUC LE BRAVE

XVII^e Siècle

Pierre du Buc, un des premiers colons français de la Martinique, était originaire de Normandie ; sa famille habitait un petit endroit, Guiville ou Iville, sur le Neubourg, au pays d'Evreux. On entraît jeune, alors, dans le métier des armes. Lorsqu'il eut quatorze ans, ses parents l'enrôlèrent comme cadet au régiment du Grand-Maître de Malte.

Revenu chez lui après quelques campagnes, il eut une querelle avec le chevalier de Piancourt. La chronique ne nous dit pas qui avait tort ou raison des deux antagonistes, ni même quel était le sujet du litige. Mais, un duel s'ensuivit, dans lequel le chevalier trouva la mort (1).

Ceci se passait vers 1637.

Or, se battre en duel, à cette époque, c'était le bourreau sans phrases et sans délai. L'exécution de Boutteville, dix ans auparavant, était dans toutes les mémoires.

Du Buc, qui n'avait pas encore dix-huit ans, terrifié de son exploit, se rendit à Dieppe en toute hâte, vit un vaisseau qui faisait voile pour les « Isles d'Amérique », s'y jeta, et fut porté à Saint-Christophe.

Il s'agissait évidemment d'un de ces nombreux flibots qui emportaient aux Antilles, des boucaniers, des engagés, des volontaires, avec les marchandises nécessaires à nos premiers colons. Sans le savoir, du Buc avait trouvé sa Légion Etrangère.

(1) Voyage aux Iles d'Amérique, par le P. Labat. Récits du XVII^e siècle en 8 volumes, 1742. Tome II, V. aussi Dossiers du Buc, Archives des Colonies, et Notes historiques du baron de l'Horme.

Il a paru, en 1930, une édition abrégée du P. Labat, 41, rue de Vaugirard, à Paris.



Le brave capitaine d'Enambuc, père et fondateur de nos colonies, dites Caraïbes, guettait chaque jour l'arrivée de ces navires sur les rives de Saint-Christophe. Par chaque courrier, il demandait instamment des vivres et des renforts, qui n'arrivaient jamais assez nombreux. L'intrépidité de du Buc le fit bientôt connaître de ce grand chef. M. d'Enambuc ne tarda pas à le désigner pour accompagner son neveu, Jacques du Parquet, lorsqu'il l'envoya coloniser la Martinique.

C'est ici le lieu de dire que « Madanina » (ancien nom de la Martinique) avait été complètement laissée de côté par les Espagnols, bien que repérée par Christophe Colomb, dès sa seconde expédition le 11 novembre 1493. Colomb l'avait dénommé Martinique à cause du grand thaumaturge des Gaules.

Trois raisons épouvantaient les navigateurs et faisaient à Madanina une très mauvaise réputation. En premier lieu, les Caraïbes qui l'habitaient passaient pour les plus féroces de toutes les îles. Ils descendaient des « Galibis », qui avaient exterminé les « Ignéris » ; ils étaient anthropophages ! Et d'une. En second lieu, des serpents aux piqûres mortelles contre lesquelles on ne connaissait aucun remède, infestaient l'île. Et deux. Enfin, le sol était si hâché, si montagneux, que les défrichés devaient y être extrêmement difficiles. Et trois !

Deux Français, l'Olive et du Plessis, y avaient atterri l'année précédente, et en étaient repartis au bout de trois jours, épouvantés, pour se rendre à la Guadeloupe (1). Mais, le grand d'Enambuc ne perdit pas courage. Son établissement de Saint-Christophe était si petit, si précaire... Avec, en poche, la commission de la Compagnie des îles qui lui permettait de s'étendre sur les terrains inexplorés, il partit avec cent hommes aguerris, jeta de son illustre main les fondements du fort Saint-Pierre et revint, vieilli, usé, mourir à Saint-Christophe, au milieu de ses premiers compagnons.

Il laisse la Martinique en de bonnes mains. Tout y est à faire, mais il lui a donné comme gouverneur son neveu, Jacques Dyei du Parquet, jeune et valeureux garçon, « l'as des as » de la colonisation. Formé à l'école de son oncle et le dépassant, Jacques Dyel du Parquet a « fait la Martinique ». Il a accompli ce prodige en vingt ans, de 1637 à 1658, année où il mourut sur le théâtre même de ses travaux.

(1) V. les débuts de nos colonies aux Antilles dans l'Histoire Générale des Antilles, par du Tertre. Tome I. Edition de 1667. La Compagnie des Îles d'Amérique fondée par Richelieu sur la demande de d'Enambuc, en 1626.

Il est activement secondé par d'autres jeunes hommes de valeur, dont « le brave du Buc » et le « vaillant d'Orange », ses lieutenants. Du Buc s'enfonça dans la Capesterre à l'Est de l'île, et commença le quartier de la Trinité, tandis que ses compagnons entreprenaient les autres régions, et que Saint-Pierre devenait une riche cité, le rendez-vous des navires et le centre du négoce. A Saint-Pierre, du Parquet rendait la justice « sous un calebassier », tel Louis IX sous le chêne de Vincennes.

On avait essayé d'apprendre aux Caraïbes à défricher, mais ceux-ci, paresseux, préférèrent quitter l'île. Petit à petit, ils se retirèrent tous à Saint-Vincent, pour y vivre oisifs. Auparavant, ces Caraïbes essayèrent plusieurs fois de chasser les Français. Retranchés à la Caravelle, ils formèrent un redoutable camp. Du Buc les vainquit au combat de la Case-du-Borgne, près de Sainte-Marie, et dès lors l'île fut assurée aux colons.

En 1658, date de la mort de du Parquet, la Martinique était presque entièrement défrichée. De tous côtés, des plantations, des routes, des bourgs... La vie y coulait à pleins bords.



Du Buc s'établit en dernier lieu près de la Caravelle, dans l'endroit le plus désert, face à l'Océan, face à l'Europe, qu'il avait fuie et où il ne revint jamais. C'était bien l'oubli total et définitif qu'il cherchait.

Ce soldat devint un planteur actif et industriel. Il fut le premier de son quartier à reconnaître les plantes utiles du pays, à cultiver le tabac, le cacao et la canne à sucre. Lorsqu'il faisait des découvertes, il les communiquait à ses compagnons afin que ceux-ci en fassent leur profit.

Le souci de ses biens ne l'empêchait pas de se trouver partout où il y avait du danger. Il prit part aux combats d'Antigoa, de Nevis, de Monserrat, Tabago, Sainte-Luce et Corossol. Déjà âgé, en 1691. et comptant de nombreuses blessures, il alla avec d'autres miliciens aider la Guadeloupe à repousser un siège anglais.

On faisait, en France, un tel cas de sa valeur et de son expérience que MM. Michel Bégon, intendant, et de Saint-Laurent, gouverneur, l'emmenèrent à Saint-Domingue vers 1685, pour y régler certaines questions d'ordre et d'administration, relatives à l'extinction de la Flibuste.

Les conseils et avis de Pierre du Buc furent si utiles aux envoyés, que M. Bégon, « ayant passé ensuite à l'intendance des galères, puis à celle de la Rochelle, fit obtenir au sieur du Buc des lettres de noblesse du Parlement de Paris (1701-1702).

*
**

Il vaut mieux commencer sa noblesse que la finir. Telle dut être la réflexion de du Buc en recevant ces Lettres (1) qui lui furent transmises par le Conseil souverain de la Martinique. Cette respectable assemblée ne se doutait pas qu'elle anoblissait un ancien noble. Ce que ces Lettres avaient de précieux pour Pierre du Buc, c'est qu'elles récompensaient son travail personnel, sa vie coloniale exceptionnellement primitive et rude.

Peut-être, en parcourant les mornes déserts, a-t-il songé souvent à chevalier de Piancourt, son adversaire malheureux. Nul doute qu'en sa nature si droite, Pierre n'ait déploré cette perte. Mais, pour une vivacité de jeunesse, pour un coup d'épée trop fougueux, quelle ample moisson de services rendus à l'Etat et à la société. La réparation était bien entière, volontaire et d'honneur.

Les Lettres parlent de 44 ans de services aux îles, rendus par Pierre du Buc. C'est 64 ans qu'il faut lire, car du Buc est arrivé à Saint-Christophe avant la mort de d'Enambuc. Le rédacteur s'est trompé de chiffre — à vingt ans près — ou bien du Buc lui-même, fidèle au secret de son exode, laissa-t-il l'opinion s'égarer sur la date exacte de son arrivée aux îles... On aime toujours mieux se rajeunir que se vieillir !

Il semble que cette hypothèse soit vraie. Nous pouvons supposer aussi que les chiffres ont été établis au petit bonheur. On ne se piquait guère de clarté à cette époque et dans un pays dépourvu de grands clercs ! Les meilleurs scribes étaient les curés qui cumulaient la tenue des états-civils avec leur ministère, le soin des hôpitaux, la visite des malades et de leurs paroissiens, etc... Veut-on une preuve d'erreur de chiffre involontaire, mais qui a fait couler des flots d'encre ? C'est la date de naissance de l'impératrice Joséphine. Sur la foi des traités, tout le cours du XIX^e siècle, on a cru qu'elle était née en 1766...

On l'a dit, des historiens l'ont écrit. Mais l'éminent Frédéric Masson, après beaucoup de recherches et d'études, a établi victo-

(1) Enregistrées à Paris, le 21 juillet 1701; à la Chambre des Comptes, le 23 août même année, et au Conseil de la Martinique le 6 mars 1702.

rieusement que « Joséphine de La Pagerie est née en 1763 », et non en 1766.

Le P. Labat, le chroniqueur le plus documenté des Antilles, parle de Pierre du Buc qu'il a connu, comme « l'un des premiers et plus anciens colons de la Martinique. »

Et du Buc, lui-même, par une communication secrète, transmise à ses enfants, mise au jour en 1780, explique sa fuite aux îles « par la rigueur extrême des Edits contre le Duel, « dans le principe de » leur promulgation. » Ces mots « dans le principe » indiquent nettement une période voisine de l'exécution Boutteville. Cette période se place tout naturellement à la colonisation de la Martinique, c'est-à-dire en 1637.

*
**

Les armoiries données à du Buc furent des armes parlantes « d'azur à un sauvage d'or, au chef cousu de gueules, chargé de » trois dards d'argent, mis en fasce. »

Allusion au combat de la Case-du-Borgne. En 1782. ses descendants reprirent les armes des du Buc de Normandie « d'argent à » la bande d'azur », après leur « recognition » par ceux-ci (1).

Cette « reconnaissance » entre parents, ménagée par le maréchal de Broglie, fut faite solennellement, et ne laisse pas d'être curieuse.

« Par devant maître Baudoin, notaire à Mantes, le 1^{er} juillet 1780, » Jean-François du Buc-Richard, chevalier, seigneur de Flexanville (2), atteste avoir appris la tradition verbale de ses pères, qu'il » y a plus d'un siècle qu'un du Buc d'une branche de sa famille, » établie au diocèse d'Evreux, a été obligé de s'expatrier pour » cause d'un duel entre lui, du Buc, et un gentilhomme normand; » que, depuis cette malheureuse affaire, il n'était revenu aucun » renseignement de lui à sa famille de Normandie; qu'on avait » toujours soupçonné qu'il avait pris la route des îles où il s'était » tenu ignoré de France.

» Foi de quoi, ledit seigneur de Flexanville, fermement persuadé que MM. du Buc, de la Martinique, sont issus de la famille » du Buc de Normandie, dont il est le seul existant en cette province, a cru devoir leur donner la présente attestation pour leur » servir autant que de besoin. »

Un autre acte et des Lettres patentes de 1782 sont jointes à ce

(1) Dossiers du Buc.

(2) Mort à Loumoye, bailliage de Mantes, en 1788.

document. Il est dit dans les Lettres que Pierre du Buc transmet l'histoire de son expatriation à ses enfants, en leur recommandant « de se réunir à leur famille de Normandie lorsqu'il y aurait prescription pour sa malheureuse affaire. »

Après cent soixante-douze ans, la prescription était largement acquise.

JEAN DU BUC=L'ETANG

XVII^e et XVIII^e Siècle

Jean du Buc, surnommé l'Etang, nous ne savons pourquoi, est le fils aîné de Pierre et d'une veuve française, M^{me} du Clos, établie à la Martinique. Le jeune du Clos, Louis, fils du premier mariage de cette veuve, fut élevé à la Caravelle avec les enfants du Buc qu'il considérait comme ses frères. La plus complète union régnait dans cet intérieur colonial, d'après les témoignages du temps.

Jean, né vers 1662, est attiré par la marine. Il sert quelques années sur les vaisseaux du roi en qualité de « garde-marine », ou aspirant. Puis il revient à la Martinique où il épouse, par contrat du 17 juillet 1691, Elisabeth Jarday des Marnières, fille d'un gentilhomme de Blois.

Des cadets, et même des aînés de toutes les provinces de France, étaient déjà implantés dans l'île et y avaient jeté de fortes racines, tant l'impulsion vers les tropiques était puissante.

Le mariage de Jean l'Etang a lieu au Cul-de-Sac du Marin, un des dix-huit cantons existant alors. Quelques semaines après, le nouvel époux, qui est officier des Milices, prend part à l'expédition de la Guadeloupe. Il s'agit de débloquer Basse-Terre, où La Malmaison, lieutenant du Roi, est attaqué par les Anglais. Cet épisode est un effet, aux Antilles, de la guerre entre la France et la Hollande. Le général Codrington est à la tête des Anglais. La Martinique, avec d'Eragny, gouverneur, vole au secours de sa colonie-sœur.

Les secours se composent de deux compagnies de marine, quelques troupes, plus six cents habitants et flibustiers. Les officiers sont les sieurs de Malvaut, colonel, Pierre du Buc, Jarday des Marnières, Saint-Amour, la Touche, Collart et Macary, commandants de milices.

Jean du Buc est écrivain du Roi sur le vaisseau « Le Mignon ». Il fait aussi l'office de vigie. On embarque les troupes sur quatre bâtiments qui se trouvent là fort à point : « L'Emerillon », « Le Che-

val-Marin », « L'Hazardeux », et « Le Mignon » ; ce dernier est commandé par d'Arbouville. D'autres navires moins importants suivent la petite flotte.

Heureux trajet ! d'Eragny, qui tient à faire l'expédition en personne, arrive à point pour faire lever le siège, et les Anglais se retirent vers la Dominique, où ils ont en réserve douze vaisseaux. M. d'Eragny, ignorant ce détail, et fier du succès, veut les poursuivre et leur donner la chasse. Pour ce faire, on quitte le Gozier sur les deux heures après-midi.

Mais, vers onze heures du soir, du Buc fils remarque des fusées et des signaux inquiétants chez les Anglais. Il les fait apercevoir à M. d'Arbouville, qui, ayant reconnu le nombre des ennemis, prend le parti de revirer de bord. C'était d'autant plus sage que deux vaisseaux sur quatre étaient « mauvais voiliers », et que les petits bateaux marchands naviguaient « comme des charettes ».

Ainsi, la prudence de du Buc fils évita-t-elle un désastre. On rentra à Saint-Pierre, où M. d'Eragny fit chanter un Te Deum pour avoir délivré Basse-Terre. Le pauvre homme ne jouit pas longtemps de son triomphe. Il mourut, peu après, d'un mal terrible qui faisait des ravages périodiques, la maladie de Siam.

Ainsi se passait la vie à la Martinique. Service de l'île, entr'aide aux colonies-sœurs, exploitation des industries naissantes, soin des plantations, commerce avec la métropole, qui envoyait en retour les marchandises manquantes... ces travaux occupaient les jours des braves colons. Avec intrépidité et bonne humeur, ils s'estimaient heureux tant que — accidents assez fréquents — les cyclones, les ouragans ou autres fléaux épargnaient leur île.

« Avant d'arriver au bourg de la Trinité, raconte le P. Labat (1), infatigable chroniqueur, nous allâmes à l'habitation de M. du Buc de l'Étang, à qui le P. Martelli avait à parler. Comme il était à peu près l'heure de dîner, on nous y convia et nous acceptâmes.

» La maison de ce sieur du Buc est située sur le morne ou colline qui sépare le cul-de-sac de la Trinité d'avec celui du Galion, dans l'endroit où commence une longue pointe qui avance dans la mer près de deux lieues. On appelle cette pointe la Caravelle. Elle jette une autre branche vers l'Est, qu'on nomma la Tartane. Cette branche avec un autre morne forme la baie du Galion. J'étais charmé de la situation de cette maison, dont la vue s'étend sur le Galion, sur le bourg sur le port et le fort de la Trinité et sur une partie de la Cabes-

(1) Voyages aux Isles, par le P. Labat. Tome II, p. 44.

terre. M. du Buc l'Etang a un frère, Balthazard du Buc, marié à une fille de M. Monnel. Ils sont fils de M. Pierre du Buc, dont l'habitation est au-dessus des bourgs de la Trinité et qui est un des premiers habitants de la Martinique. »

1703 ! La guerre pour la succession d'Espagne ayant un écho inévitable aux colonies, la Guadeloupe est attaquée de nouveau. Les Anglais sont commandés par Codrington fils, qui tient à cœur de venger l'échec de son père.

La vaillante Martinique mobilise de nouveau. On part sous la conduite de MM. de Gabarret et Boisfermé. Notre marine a fait encore des progrès depuis les intelligentes mesures de Colbert. Les Anglais lèvent le siège et se embarquent le 16 mai 1703.

Cette fois, Jean l'Etang commande une des quatre compagnies de milices. On le trouve aux opérations de Saint-Christophe en 1705, comme capitaine de grenadiers. Il reçoit la croix de Saint-Louis, le 12 février 1706. Il acquiert beaucoup de gloire à l'attaque de Nièves ou Nevis (avril 1706), où, sous les ordres de Chavagnac et Yberville, il s'empare du « Réduit ».

Son père ne figure plus parmi les troupes et meurt à la Caravelle, vers 1708, à quatre-vingt-huit ans. On peut comparer cet exemple de longévité à quelques autres fameux : le capitaine Desclieux, introducteur des premières semences de café à la Martinique, y mourut à quatre-vingt-dix-sept ans, et M. Monnel, ancien chirurgien-major, faisait encore, à quatre-vingt ans, sa promenade quotidienne à cheval. Ceux qui résistaient au climat résistaient bien.

Il arriva sur ces entrefaites un nouveau gouverneur, Phélypeaux, lieutenant général des armées et ancien ambassadeur de Turin, dont l'administration fit grand bien à l'île et y laissa de l'éclat.

Après quelques réformes d'ordre militaire, il fit venir Jean du Buc, alors lieutenant colonel des milices, et lui demanda s'il pouvait aller s'emparer de l'île Monserrat.

« Le sieur du Buc obéit avec joie, écrit Labat, en ses incomparables récits qui ont la saveur du vécu. Il assembla six cents bons hommes, habitants et flibustiers, qu'il mit sur quatorze bateaux et sur un vaisseau de vingt-quatre canons, nommé « Le-Rolland », de Nantes.

» Le général de Phélypeaux vint au fort Saint-Pierre passer la revue des troupes et les faire partir en sa présence.

» Pendant que du Buc prenait congé, le général fut averti qu'un bateau parlementaire anglais amenait cinq ou six officiers de distinction, l'un desquels, se tournant vers du Buc, lui dit :

» Monsieur, nous savons que vous allez attaquer nos îles, mais
» vous n'avez pas de forces suffisantes. D'ailleurs, vous allez ren-
» contrer la « Julie », vaisseau de la reine de 54 canons et 300 hom-
» mes d'équipage. »

» Le sieur du Buc fit une grande révérence et lui dit :

» — Monsieur, si je rencontre la « Julie », je lui rendrai mes
» respects. »

» Et sur-le-champ, il fut s'embarquer et appareilla afin d'obliger
les flibustiers à le suivre promptement.

» Lorsqu'il fut par le travers du quartier le Prêcheur, qui est
en vue de la maison de l'Intendant où le général était avec ces
Anglais, on vit paraître la « Julie ».

» Un des Anglais dit au général :

« Monsieur, voici la « Julie », qui va attaquer Monsieur du Buc
» et qui prendra soin de lui faire faire un voyage à la Nouvelle
» Angleterre. »

» M. de Phélypeaux répondit d'un air riant. :

« Cela est très faisable. Qu'on apporte des chaises dans le jardin
» afin que nous soyons témoins de ce qui va se passer.

» A peine furent-ils assis, que du Buc commença par faire allon-
ger sa cimardière et courut sur l'Anglais pour l'aborder. L'Anglais
évita l'abordage trois ou quatre fois. On se battit vivement de
part et d'autre, pendant deux heures. A la fin, l'Anglais, qui mar-
chait bien mieux, éventa toutes ses voiles et prit la fuite.

» Le général se leva et dit aux Anglais :

« Messieurs, il y a apparence que le tabac de du Buc a paru
» trop fort à vos Messieurs. Ils vont en chercher de plus doux (1). »

Voilà comment du Buc battit un vaisseau de guerre anglais de
54 canons, alors que le sien n'en avait que 28.

Il revint mouiller en rade, ayant eu quarante-trois hommes tués
ou blessés, cinq coups de canon à eau, beaucoup de manœuvres
coupées et des mâts endommagés. « Le-Rolland » était hors d'état
de faire campagne et le projet fut remis à plus tard. Mais M. de Phé-
lypeaux dit à du Buc, en présence de nombreux assistants :

« Monsieur, vous avez fait en cette circonstance tout ce qu'on
pouvait faire de mieux. Je ferai valoir vos services. Je me sais
bon gré de vous avoir choisi et de vous avoir regardé comme un

(1) Voyage aux Isles, par le P. Labat. Tome V, p. 287. Ce récit est un des meilleurs du
brillant chroniqueur.

homme capable de commander. On me l'avait bien dit. J'en ai, par cette affaire, une preuve certaine. »

Quelque temps après, on acheva la conquête de Monsarrat avec l'intrépide Cassard, qui arrivait d'Europe avec huit vaisseaux et faisait voile vers Surinam.

*
**

Les familles françaises aux îles avaient à se multiplier, et les remariages étaient fréquents. Jean du Buc, veuf d'Elisabeth Jarday, épousa donc en secondes noces, le 20 juin 1719, Marie-Marthe Le Boucher de Rivery, veuve elle-même d'un conseiller du roi, Marc des Vaux (1).

Retenons bien ce nom de « Rivery ».

D'Elisabeth Jarday, Jean l'Étang a eu huit à dix enfants.

De Marie-Marthe, il a au moins deux fils, dont le second est appelé François du Buc de Rivery, pour le distinguer de tous ses aînés, auxquels, comme nous l'avons dit, on attribue différents surnoms.

C'est ce François de Rivery qui épousa Rose-Victorine Menant et s'installa à Pointe-Royale, tandis qu'une sœur de Rose, Marie Menant, épousait Louis du Buc-Bellefonds, qui habitait au Gallion. Ainsi, la parenté était-elle doublée entre les du Buc-Rivery et les du Buc-Bellefonds.

Il en était souvent ainsi dans ce petit pays. Henri du Buc de Rivery, fils aîné de François, continue à résider à Pointe-Royale. Il épouse, au Robert, Marie-Anne d'Arbousset-Beaufond en 1773. Il est père de plusieurs enfants, notamment de la petite Aimée-Augutine-Marie-Josèphe, née le 4 décembre 1776, dont l'acte de naissance a été retrouvé au Robert (Martinique), celle que nous avons identifiée et qui fit naufrage. La seconde fille d'Henri de Rivery, Alexandrine, épousa Guillaume Marlet en 1806. Ce ménage eut trois enfants qui n'ont pas laissé de trace et quittèrent le Robert pour Saint-Pierre.

Henri du Buc de Rivery occupa un moment un poste politique. Il fut élu en 1790 membre du Directoire de l'Assemblée coloniale. Il mourut en 1808.

*
**

Lorsque les Martiniquais, mécontents de la mauvaise administration de MM. de La Varenne, gouverneur, et Ricouart, intendant.

(1) Née à Case-Pilote, Marie-Marthe était fille de François Le Boucher, de Dieppe, et de Marie de Rivery, de Picardie. Notes du baron de l'Horne.

se soulevèrent et les embarquèrent pour la France (affaire du Gaoulé (1) 1717), ce fut Jean du Buc qu'ils choisirent pour chef.

Celui-ci, par sa modération et sa fermeté, empêcha les désordres, et, dès que les esprits furent calmés, il se démit de son commandement. Il n'en fut pas moins considéré comme le chef du mouvement et excepté de l'amnistie du 17 mai 1717. Mais il reçut ensuite du Régent des lettres d'abolition.

« Cette affaire est trop de conséquence et fait trop d'honneur au » sieur du Buc, a écrit un historien contemporain, pour la passer » sous silence (2). »

Nous n'entreprendrons pas cependant de la raconter ici, car on peut en lire la relation détaillée dans l'« Histoire de la Martinique », par Sydney Daney, et dans le « Voyage aux Iles », cité plus haut. Ces faits appartiennent à l'Histoire.

L'honneur de du Buc n'est pas que toute l'île l'ait acclamé, en criant : « Vive notre commandant Dubuq ! C'est à lui que nous voulons obéir ! Vive le roi et Dubuq ! »

Mais qu'investi du commandement suprême par le Conseil souverain de la Martinique, tandis qu'on référerait au Conseil du régent sur des faits délictueux, du Buc ait maintenu la colonie dans l'ordre et le calme, conjointement avec le Conseil et les quatre colonels des milices.

« On lui doit cette justice, conclut Labat, et après lui Daney, qu'on lui est redevable de la conservation de la Martinique et vraisemblablement des autres îles, puisque dans le tumulte qui arriva au mois de mai 1717, ayant été élu malgré lui chef de la colonie, il agit avec tant de prudence et de fermeté qu'il conserva l'île au roi, sans que, dans cette confusion, il soit arrivé aucun désordre ni aucun meurtre. »

Une administration apaisante suivit ce tumulte, celle de MM. de Feuquières et Sylvécanne, que le régent envoya après avoir reconnu le bien fondé des réclamations de la colonie et du Conseil souverain.

*
**

Telle fut la carrière de Jean du Buc, qui mourut en 1739 à la Caravelle, regretté de ses concitoyens et considéré des autorités qui le

(1) Voir Histoire de la Martinique, par Sydney Daney. Tome III, p. 16 et suivantes. Les deux envoyés insultèrent le Conseil Souverain de la Martinique dès leur première séance. Ils commirent ensuite toutes sortes de maladresses et de passe-droits.

(2) Voyage aux Isles, par le P. Labat. Tome II, p. 50. Relation détaillée de l'Affaire du Gaoulé, dont le nom, tout caraïbe, signifie: insurrection ou mouvement populaire.

regardaient comme un homme de premier plan. Aussi a-t-on écrit de lui : « J'ai parlé en d'autres endroits de ce colon. J'ajouterai seulement que quand les belles actions de son père ne lui auraient pas procuré des lettres de noblesse, les siennes suffiraient pour lui en mériter (1). »

(1) Voyage aux Isles, par le P. Labat. Tome V, pages 262, 274, 287, 294 et 295.

III

L'INTENDANT DU BUC

XVIII^e Siècle

Un petit-fils de Jean du Buc l'Étang joua un rôle important à Paris, en 1763, dans les bureaux de Choiseul. Il était fin et lettré et possédait de grandes connaissances en matières coloniales.

Quoique né à la Martinique et planteur comme tous les siens, on peut dire qu'il était homme de France. Son père (fils aîné de Jean l'Étang) l'avait envoyé tout jeune étudier à Condom et à Paris (1). Pourquoi Condom ? Ce collège avait une grande réputation. Il s'initia ensuite au droit à Paris. Revenu à la Caravelle, Jean-Baptiste du Buc — c'est son nom — fut élu membre de la Chambre de commerce et d'agriculture de la Martinique. Lorsque cette Chambre eut à désigner un délégué permanent pour représenter ses intérêts à Paris, c'est Jean-Baptiste du Buc qui fut choisi.

Il se rend donc à Paris et se présente à Choiseul, qui a le département de la marine. Ses vues plaisent au ministre, qui remarque en lui des capacités nettes et pratiques. Choiseul l'attache à son ministère comme chef de bureau. Jean-Baptiste y reste de 1764 à 1770.

En 1770, du Buc eut le titre honorifique d'intendant des colonies avec fonctions consultatives. La Compagnie des Indes le prit pour syndic.

Il publia divers mémoires, dont le plus célèbre est le « Pour et le Contre » et contribua à faire modifier le régime prohibitif qui pesait lourdement sur les colonies. Il collabora au fameux Edit de 1763. On l'appelait le « Grand du Buc ». Grand, il l'était par la taille et aussi par son esprit. On citait de lui des anecdotes. Écrivain, économiste, il avait pris l'air de la Cour, tout en conservant la joyeuse humeur de son île.

C'est lui qui s'écriait en sollicitant du duc de Choiseul la décoration de Saint Louis pour M. de Choiseul-Meuse, qui avait épousé

(1) Notes généalogiques par le baron de l'Horme.

Rose du Buc-d'Enneville, sa nièce « Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam ». Ce qui voulait dire : Non pour nous, Seigneur ; non pour ma nièce, mais pour votre gloire et votre neveu ».

M^{me} Necker a défini ainsi l'Intendant du Buc :

« C'était un homme de mérite, haut de cinq pieds dix pouces, fait au tour, belle figure et belle fortune. » La correspondance de Grimm et Diderot a conservé quelques-unes de ses conversations. Il passe pour avoir collaboré à l'encyclopédie et à l'« Histoire des deux Indes », de Raynal.

Sa tournure d'esprit pratique et positive l'apparentait plutôt aux hommes de bon sens, comme le ministre Bertin et l'avocat Moreau, qu'il rencontrait dans les salons parisiens. Moreau raconte l'avoir entendu parler astronomie avec beaucoup de science et d'esprit chez M. d'Affry. Mais c'était là un passe temps intellectuel qui n'entamait pas son solide jugement. Lors des événements de 1789, il fut élu Président des Colons électeurs de la Martinique, domiciliés à Paris, et réunis chez son frère Julien-Antoine du Buc-du-Ferret. Le procès-verbal de cette réunion existe aux archives des colonies.

Il avait acquis du duc de Choiseul la terre de Chissay, près de Chanteloup. Arrêté pendant la Terreur, il fut incarcéré à Pontheloy (30 mars 1794), puis à Blois. La chute de Robespierre le tira de prison et le sauva. Jean-Baptiste du Buc avait un sang-froid extraordinaire. On raconte que dans ses prisons, il s'écriait chaque matin en guise de prière : « Mon Dieu, vous voyez le gaillard ! »

Cet ancien encyclopédiste lisait tous les jours le bréviaire et soutenait le courage des autres captifs. Sa gaieté inépuisable aurait arraché le sourire à l'homme le plus triste et le plus inquiet du monde.

Il mourut à Paris l'année suivante à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 13 juillet 1795, en son domicile, rue de Cléry, n° 14.

De sa femme, Marie-Anne de Février, fille d'un conseiller de la Martinique, il eut quatre filles mariées, dont la baronne de La Reinty-Tholozan. Et trois fils, dont un seul vécut assez pour avoir une carrière politique, Louis-François, ou le Chevalier du Buc. Nous croyons savoir que M. B..., avocat distingué, a l'intention d'écrire une vie détaillée de l'intendant du Buc.

IV

LE CHEVALIER DU BUC

XIX^e Siècle

Louis-François, dit le Chevalier du Buc, naquit à la Trinité (Martinique) le 22 mai 1759. Il fit de brillantes études à Strasbourg et servit avec distinction pendant neuf ans au régiment de Bouillon. Destiné à la diplomatie, il parcourut ensuite une partie de l'Europe. Il se trouvait à la Martinique vers 1789 chargé par le Ministre de la Marine d'une mission aux colonies et de visiter les Antilles. L'île était alors en pleine prospérité. On pouvait la comparer à un jardin véritable dont pas un pouce de terrain ne restait inutilisé.

On y comptait 27 cantons ou quartiers. Les cultures du coton, du café, du tabac y étaient florissantes et surtout l'industrie sucrière qui avait valu à nos petites Antilles le surnom d'« Iles-à-Sucre ».

Les routes sillonnaient l'île, longeant les mornes accidentés. Les plantations réjouissaient la vue. Un port d'une sécurité exceptionnelle : Fort Royal, abritait les navires de guerre. Saint-Pierre était une ruche bourdonnante et affairée. Cette cité marchande et opulente, bâtie en amphithéâtre, pourvue de beaux squares et de maisons confortables, atteignait un degré de richesse inouïe.

Pauvre Saint-Pierre ! qui, en 1902, fut enseveli sous les laves de la montagne Pelée ! A cette heure, en 1789, elle était reine des îles et c'était le travail de nos pionniers de 1635 qui portait ses fruits.

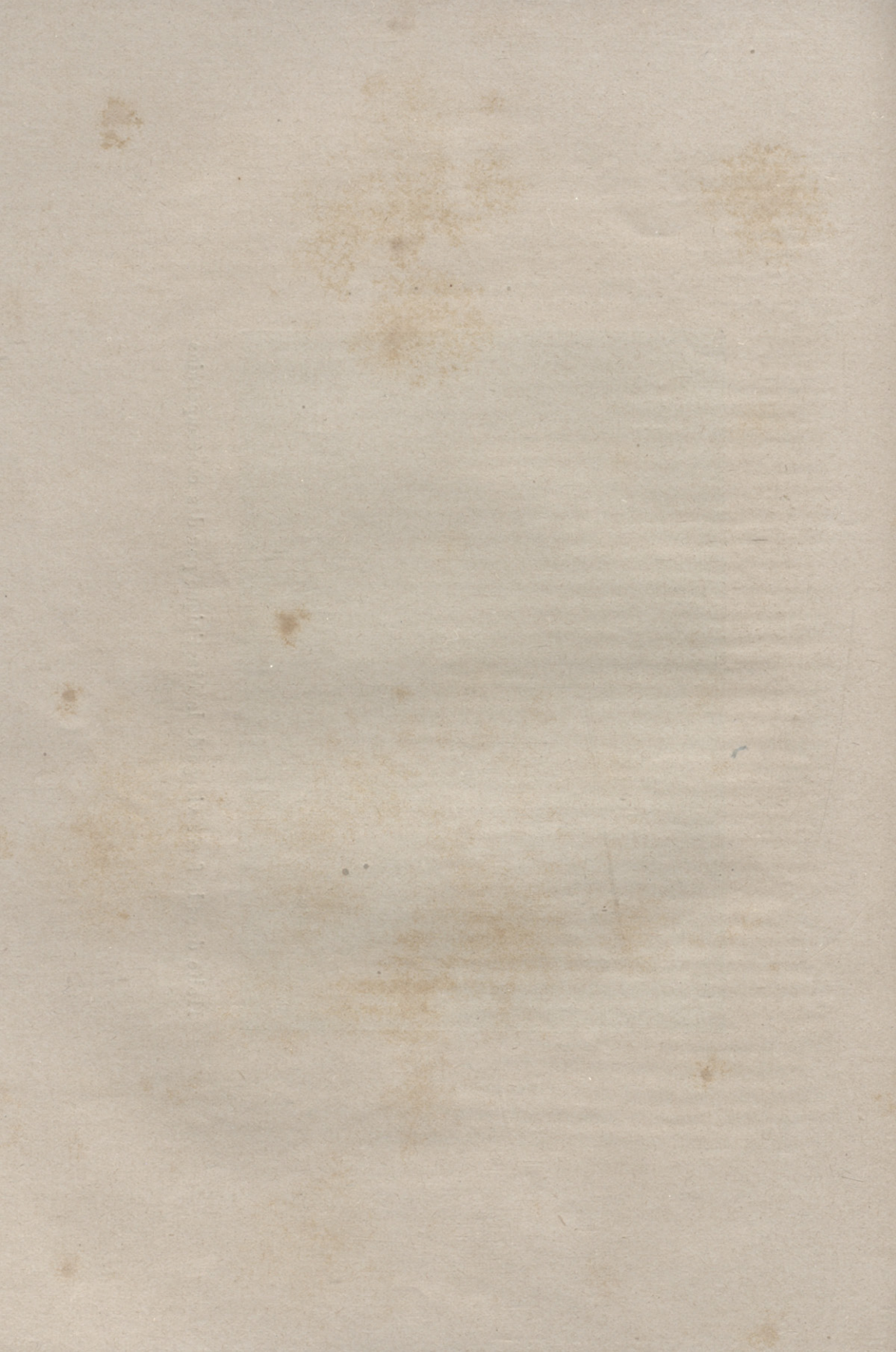
Les noms de la première heure n'étaient pas oubliés. On trouvait encore le morne Dorange, la baie du Buc, Font-Capot, Case-Pilote, etc. A la réputation qu'avait acquise cette colonie, on ne se serait pas douté qu'elle mesurait à peine seize lieues de long, sept lieues de large et quarante-six de circonférence ! Un simple arrondissement de nos jours.

A côté du mouvement agricole et commercial, il y avait une société choisie et brillante. Les fêtes étaient somptueuses à Fort-Royal, siège du Gouverneur et du Conseil souverain. Il en était de même à Saint-Pierre, cette petite Venise des anciennes mers Caraïbes.

La révolution de 1789, que l'on peut comparer à une violente



Halte dans la forêt vierge de la Martinique par des contemporains



crise d'épilepsie, allait changer tout cela et risqua d'anéantir l'effort d'un siècle et demi de travail.

Est-ce à dire que d'autres progrès n'étaient pas souhaitables ? Et ne fallait-il pas aux idées en marche, aux sciences nouvelles une place raisonnable ? Oui, mais progressivement. La nature qui met tout un hiver pour faire un printemps nous montre la nécessité des transitions. Turgot avait, dans ses cartons, le plan de la société future réalisé sans effusion de sang. Il l'avait montré à Louis XVI qui, avec son grand cœur et sa haute probité professionnelle, y avait souscrit.

Pour avoir voulu marcher trop vite, et tout obtenir à la fois, les factieux de 89 ont couvert leurs noms et leur temps d'un opprobre éternel qu'on appelle la Terreur, ruiné la France sous les monceaux d'assignats et retardé de vingt ans au moins les réformes attendues. Pour remettre en route le char embourbé de l'Etat, et arrêter le pillage général, le titubant Directoire dut faire appel au Corse de génie, dont il maudissait ensuite l'emprise... Ironie du sort et comble de déraison.

A Saint-Pierre, les têtes étaient vives. On adopta avec ardeur les idées nouvelles. A Fort Royal, et dans le reste de l'île, moins bien. Il s'ensuivit une ère de malentendus, de tracasseries, de rivalités, d'attentats et de meurtres, qui eurent tôt fait de changer l'île en un vaste champ de bataille. Le tome V de Sydney Daney est rempli de ces lamentables récits, soit trois cents pages que l'on voudrait pouvoir effacer de l'Histoire ; mais l'Histoire ne s'efface pas, elle se répare seulement.

Les éléments s'en mêlèrent et c'est au cours de 1792 que le Mont-Pelé donna pour la première fois les signes de cette activité funeste qui devait — cent dix ans plus tard — ensevelir la belle cité Saint-Pierre.

Par son Conseil Souverain, la Martinique se gouvernait un peu à la manière d'une petite république féodale. En 1793, cette Assemblée, lasse des désordres croissants et profondément blessée par les exigences de la Convention, envoya trois émissaires secrets à Londres pour demander des secours et négocier un accord. Cette idée lui avait été fournie par les terroristes eux-mêmes qui, dès le début de la guerre civile, avaient cherché l'appui clandestin des gouverneurs anglais voisins.

Les représentants accrédités furent les chevaliers de Curt, du Buc et Clairfontaine.

C'était un projet hardi. Seuls des hommes intègres, et au-dessus de tout soupçon, pouvaient le mener à bien. Mais le caractère des trois envoyés était à la hauteur de la mission. Le Conseil Supérieur de la Martinique n'avait point coutume de donner sa confiance à la légère. Avec prudence et circonspection, les trois diplomates s'employèrent à procurer à leur petite patrie le remède « nécessaire », remède analogue à ceux, qu'en péril de mort, on est obligé d'employer.

Après beaucoup de pourparlers, ils obtinrent un pacte temporaire qui, tout en mettant l'île sous la protection anglaise, stipulait qu'elle ferait retour à la France sans compensation, aussitôt que l'ordre y serait rétabli. Les clauses de ce traité furent si bien faites que dès 1802, le retour s'opéra sans difficultés.

Le remède fut heureux et efficace.

De 1793 à 1802, date du retrait des Anglais, la Martinique recouvra le calme et la paix nécessaires à son redressement. Ses industries refleurirent et Napoléon I eut, à la paix d'Amiens, la chance de regagner une colonie en plein rendement « économique ».

Nommé en 1794, administrateur de la Martinique, Louis-François du Buc s'acquitta de cette charge à la satisfaction des colons. Il fut, en 1796, remplacé par Sir Robert Milnes, et refusa comme trop onéreuse pour la colonie la place de Président du Conseil Supérieur qui lui était offerte en échange. Cette preuve de désintéressement est digne de remarque.

En 1802, lors du retour à la France, du Buc fut chargé par les colons de représenter leurs intérêts auprès du Premier Consul. Accusé d'anglophilie, il n'attira pas moins sur lui l'attention de Bonaparte qui résolut d'étudier et de gagner cet homme extraordinaire.

Le hasard fit bien les choses. C'est du Buc qui, étant à Paris, présenta, en 1804, « l'adresse » des Martiniquais au nouvel empereur :

« Sire, dit-il, la Martinique à la distance où elle est du centre de »
» l'Empire n'a pu joindre son vœu à celui de la France entière qui »
» a placé Votre Majesté Impériale sur le trône. Mais aucune partie »
» ne peut voir cette élévation avec plus de joie, ne doit y concourir »
» avec plus d'empressement... »

Suivent des éloges des méthodes d'ordre de Napoléon. L'Empereur répond :

« La Martinique m'est chère à plus d'un titre... Ecrivez à ceux »
» qui vous envoient que mes sentiments pour eux sont aussi inva- »
» riables que mon estime... »

Passant à l'Impératrice, du Buc de dire :

« Madame,

» Les Français révèrent et chérissent en Votre Majesté Impériale, la compagnie qui embellit les jours de leur auguste souverain et qui n'use de sa puissance que pour contribuer à son bonheur. La Martinique s'enorgueillit d'avoir vu naître celle que la Providence réservait à de si hautes destinées et qui s'en montre si digne. L'éclat qui l'environne semble rejaillir sur cette colonie.

» Ses habitants entendent, avec transport, raconter que l'humanité et la bienfaisance sont assises sur le trône, à côté de Votre Majesté, qu'Elle est plus ornée de ses grâces que de sa couronne, que les avantages qu'elle tient de son rang disparaissent sous le charme de ses qualités personnelles...

» Et, plus touchés de sa bonté que frappés de sa gloire, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils remplissent un devoir en lui offrant des hommages qui sont l'élan du sentiment le plus pur... »

De si délicates louanges furent appréciées comme il convenait.

L'attitude de du Buc, qui sut louer sans s'abaisser, lui concilia les bonnes grâces de Napoléon. Les préjugés tombèrent et le nouvel Empereur l'agréa comme député de la colonie. Il lui conféra la Légion d'honneur. Mais, à part ses fonctions, le chevalier ne chercha jamais à user d'un crédit qu'il lui aurait été facile d'exploiter. Les autres du Buc firent de même. Fidèles à leur dignité personnelle, il se tinrent éloignés de la nouvelle Cour et ne sollicitèrent aucune faveur.

Nommé Intendant de la Martinique, en 1814, avec M. de Vaugier, Gouverneur, du Buc se rendit dans l'île le 22 décembre, précédé de deux commissaires. Son administration produisit de bons résultats. A plusieurs reprises, les habitants, le Conseil Supérieur, le Commerce lui témoignèrent leur satisfaction.

Il garda ce poste jusqu'en 1818, date de la suppression des intendants coloniaux.

Il fut élu député de la Martinique en 1827. Mais il mourut à Paris avant d'avoir siégé, le 18 décembre 1827.

Il avait épousé à Fort de France, le 4 août 1794, M^{lle} Le Vacher de Boiville, dont il eut deux filles, la baronne Milius et M^{me} de Fleuriau, ainsi qu'un fils mort en bas âge.

Bergerac, février 1931,

M^{me} M du Th

HENRI DE BERTIN (1720-1792)

I

LA FAMILLE

Henri de Bertin naquit à Périgueux où l'on voit encore, rue Taillefer, une maison d'apparence modeste qui fut celle de ses parents. Les archives de la ville nous apprennent qu'il fut baptisé le 24 mars 1720 à l'église Saint-Silain, détruite aujourd'hui, mais dont la place de la Mairie perpétue le souvenir.

Le père, Jean de Bertin, était issu de ces opulents marchands de Périgueux, bourgeois de l'antique cité, bons serviteurs de l'Etat, habiles à gérer la chose publique et également appliqués au soin de leurs affaires (1). Il possédait des forges à Ans dans le Périgord noir et des bateaux dans le port de Bordeaux ; un hôtel à Bordeaux, et un autre à Paris, rue de la Seine. Il était cousin de ce Lagrange-Chancel qui rimait des Philippiques contre le Régent. La mère appartenait à une famille du pays qui s'honorait du sang de Louis IX. L'ancienne et la nouvelle France étaient représentées à ce foyer.

Le logis des Bertin était situé sur le plateau du Puy-Saint-Front, près de la vieille porte Auberge ; au bas, dans la plaine, venaient s'établir les forains. Autour, à l'horizon, un cirque de cotéaux boisés.

Jean de Bertin était, dit la chronique, un rude homme. Travailleur obstiné, il avait débuté en exerçant, à Périgueux, les fonctions d'avocat. Puis, il avait succédé à son père, un autre Jean, comme Conseiller au parlement de Bordeaux. Il était, ensuite, devenu Contrôleur général des Invalides de la Marine, Conseiller trésorier de France (1720) et, enfin, Maître des Requêtes (1724).

1. On cite des leurs : Etienne Bertin, sieur de la Pouge, maire et marchand de Périgueux en 1550.

De sa femme, Lucrèce de Saint-Chamans, il a eu quatorze enfants dont Henri était le dixième. C'est sur ce fils que se porte sa plus vive tendresse. Il avait, au moment de cette naissance, acheté deux domaines, celui de Bellisle-en-Périgord et la seigneurie très importante de Bourdeilles, qui s'étend sur quatorze paroisses. Le 3 juillet 1746, à Bourdeilles, et, peut-être, dans cette salle marbrée que l'on admire encore actuellement, le vieil athlète fait son testament (1).

Il a conçu une pensée très nette, celle de faire d'Henri son principal héritier. Il use, en cela, d'une coutume ancienne de Guyenne qui lui donne le droit d'en désigner un, à son choix, parmi ses enfants. Il pourvoit chacun largement et il ajoute :

Au résidu de tous mes autres biens, meubles et immeubles... et pour recueillir l'effet de la donation de la moitié de tous mes biens présents et à venir faite par mon contrat de mariage, avec réserve de choisir l'un de mes enfants mâles, tel qu'il me plaira, je nomme et choisis pour recueillir l'effet de ladite donation, Jean-Baptiste-Henry-Léonard ou Henry-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin de Bellisic (qui est le même), maître des Requêtes, mon quatrième fils ; et, en outre, je l'institue mon héritier universel en tous mes dits biens présents et à venir, en payant mes dettes et legs, luy demandant de prier et faire prier Dieu, tous les ans, pour le salut de mon âme...

Le fils aîné entra dans une colère violente en apprenant ces dispositions, qui le frustraient d'une part énorme.

Engagé à seize ans, il avait fait brillamment campagne en Italie, en Flandre, en Bohême. Il venait d'être promu capitaine au régiment de Saint-Jal-cavalerie. Cet aîné, appelé le Marquis de Fratteaux, tenait des Saint-Chamans le goût des armes et avait embrassé la carrière, malgré son père. Il était brave, mais peu réfléchi et inconsidéré. Tenace, le père n'avait pas pardonné, et de fréquents dissentiments s'étaient élevés entre eux. Ce terrible père était un « Autoritaire » à la manière d'Henri Clerc. Il est à supposer que Mme de Bertin n'existait plus à ce moment-là ; car, comme mère et femme, elle eût, sans nul doute, trouvé de ces mots qui apaisent une douleur et calment un ressentiment.

Les démêlés s'aggravèrent. L'officier ayant pris sa retraite re-

1. Testament de Jean de Bertin, par L. Lapeyre. *Chroniqueur du Périgord*, 1855. Bibliothèque de Périgueux.

vint en Périgord. Jean de Bertin lui donna en propriété immédiate le fief noble de Fratteaux qui venait des Saint-Chamans, mais à la condition qu'il s'engagerait par acte signé à ne faire aucune opposition au testateur. Le Marquis de Frateaux s'y refusa. Il entama une lutte ouverte contre son père et il fut accusé d'avoir cherché à l'empoisonner. Obligé de fuir, il passa en Espagne, puis en Angleterre. Il fit paraître des libelles justificateurs, s'endetta, injuria les autorités et finalement fut appréhendé par la police qui le conduisit à la Bastille. Là, sa raison qui, plusieurs fois, avait paru s'égarer, sombra tout à fait. Il vécut d'assez longues années, visité par un religieux qui l'assistait et le consolait ; triste victime des passions humaines et d'une dureté bien faite pour surprendre, car les aînés avaient toujours joui, en France, d'une considération particulière (1).

De tels drames n'étaient pas rares. Si l'on est ému de pitié devant le sort du malheureux Fratteaux, incarcéré à vie sur l'ordre de son père, on est également saisi d'horreur en lisant cette autre aventure dont le ministre Bertin fut le témoin oculaire. Fait divers terrifiant, consigné dans un vieux livre rarissime (2).

M... a raison, dit M^{me} la duchesse de Choiseul. Je fournirai une preuve de sa thèse en rapportant un fait que M. Bertin m'a assuré lui être arrivé. Ayant voulu revoir sa patrie — le Périgord — où il n'étoit pas allé depuis long-tems, il fut rendre visite à un de ses anciens amis dont il n'avait point eu de nouvelles depuis plus d'un an. Arrivé au château, il fut reçu par le fils de la maison qui lui dit que son père étoit mort, il y avoit environ un an.

Quoique frappé d'une nouvelle si peu attendue, il ne laissa pas que d'entrer ; il s'entretint avec le fils de l'état de ses affaires et interrompit souvent la conversation pour regretter la perte de son vieil ami.

Le soir, on le conduisit à son appartement, qu'il reconnut avoir été celui qu'occupoit le défunt ; ce qui ne contribua pas peu à entretenir sa tristesse et à l'empêcher de se livrer au sommeil.

Il ne dormoit pas encore à deux heures après minuit, lorsqu'il entendit ouvrir la porte de sa chambre ; à la foible lueur d'une lampe de nuit et du feu qui brûloit encore, il aperçoit une figure de vieillard pâle, défait, d'une

1. Histoire des malheurs du marquis de Fratteaux, par le comte d'Houdeville du Tertre.

2. Mémoires d'un voyageur qui se repose, par Dutens. Paris, Bossange, Masson et Besson 1806. Bibliothèque Nat. Copie faite par L. Gondinet.

maigreux extrême, la barbe longue et sale, qui, saisi de froid, se traînoit d'un pas lent vers la cheminée. Quand il fut près du feu, il parut se chauffer avec empressement en disant : « Ah ! il y a long-tems que je n'ai vu de feu ! »

A la voix, à la figure, à la démarche, M. Bertin saisi de frayeur, crût reconnoître son ancien ami, le maître de la maison ; il ne se sentit pas la force de parler, ni de sortir du lit, lorsque le vieillard, se tournant vers le lit, dit en soupirant : « Ah ! mon lit ! que de nuits j'ai passées sans me mettre au lit ! » En disant cela il s'avance pour se jeter sur le lit. L'épouvante où étoit M. Bertin l'en fit sortir avec précipitation en criant : « Qui êtes vous ? que voulez-vous ? »

A sa voix le vieillard, étonné, le regarde, et le reconnoissant : « Que vois-je ! s'écrie-t-il, mon ami, M. Bertin ! — Et qui êtes-vous donc ? » s'écrioit, M. Bertin. Le vieillard se nomme ; et l'autre revenant peu à peu de sa frayeur, apprend avec horreur que son ami avoit été renfermé, depuis un an, dans un caveau de son château, par son fils, aidé d'un domestique qui lui apportoit tous les jours à manger, et l'avoit fait passer pour mort, afin de s'emparer de son bien.

Ce jour là même, comme on l'apprit ensuite, l'arrivée de M. Bertin qui n'étoit pas attendu, ayant jeté du trouble et de la confusion dans la maison, le domestique qui portoit la provision au malheureux vieillard, avoit mal refermé la porte du caveau. Celui-ci, qui s'en étoit aperçu, attendit que tout soit tranquille dans le château, et, dans l'obscurité, chercha à s'évader, mais, n'ayant pas trouvé les clefs à la porte de la cour, il prit tout naturellement le chemin de son appartement, qu'il trouva aisément, quoique dans l'obscurité.

M. Bertin sans perdre de tems, appelle ses domestiques, dit qu'il veut partir sur-le-champ sans éveiller le maître du château, part, et emmène le vieillard à Périgueux, où il arriva à la pointe du jour. On envoya aussitôt arrêter le fils dénaturé, à qui l'on fit éprouver la peine qu'il méritoit, en le faisant enfermer pour le reste de ses jours dans le même caveau où il avoit détenu son père.

A l'exception du Marquis de Fratteaux, tous les enfants de Jean de Bertin s'inclinèrent, subjugués et soumis, devant les volontés connues de leur père. Citons parmi ceux qui ont laissé des traces marquantes : Charles-Jean, évêque de Vannes, prélat pieux et charitable ; Louis Augustin, docteur en Sorbonne et Conseiller d'Etat. Quatre des neuf filles se marièrent : l'aînée Charlotte, épousa, à douze ans et demi, son cousin le chevalier Henri de Mellet, seigneur de Neuvic, âgé de cinquante ans. Après



PÉRIGUEUX. — Maison patrimoniale de Bertin au coin des rues
Taillefer et Aubergerie.

son premier accouchement, « on donna à M^{me} de Mellet pour la distraire, la grosse poupée qu'elle avait apportée à Neuvic dans ses bagages de noces ». La seconde, Bertrande, fut unie à François de Malet, Marquis de Gaillac, et devint la grand'mère du *Balafre* de Malet dont nous avons écrit l'histoire ; Anne-Constance épousa le baron de Jumilhac-Cubjac dont le père avait vendu Bourdeilles aux Bertin, et une autre Charlotte, le Comte de Fumel-Monségur.

Jean de Bertin mourut à Paris en 1754, peu après l'entrée de son fils à Lyon comme Intendant.

DÉBUTS DANS LA CARRIÈRE

La vie publique d'Henri de Bertin commence en 1741, époque où il prête serment comme avocat devant le parlement de Bordeaux. Quelques mois après, il obtient dispense d'âge « à l'effet d'être pourvu d'un office de Conseiller de Sa Majesté en son Grand Conseil, en considération des témoignages avantageux rendus à Sa Majesté de sa personne... à condition toutefois qu'il n'aura pas voix délibérative avant l'âge de vingt-cinq ans (1) ». Maître des Requêtes en 1745, il est nommé la même année au Bureau de la Liquidation des Dettes d'Arts et Métiers, puis à celui qui juge les contestations soulevées par la Compagnie des Indes. Il y fait preuve de grande sagacité et devient, en 1749, Président au Grand Conseil « pour exercer les fonctions par semestre, suivant l'usage, durant l'espace de quatre années ».

Sa réputation commence à se répandre et il est honoré d'une lettre du vieux chancelier d'Aguesseau qui le complimente sur sa nouvelle charge :

Vous y cultiverez, monsieur, et vous y ferez croître la bonne opinion que vous m'avez donnée de votre mérite ; vous augmenterez encore, s'il est possible, l'estime avec laquelle, monsieur, je suis entièrement à vous.

Grande est la valeur de ce témoignage venant de l'homme qu'était d'Aguesseau et le jeune Conseiller dut en être singulièrement flatté. Henri était d'ailleurs un familier du Chancelier. On le voyait souvent à Fresnes, où de jeunes magistrats s'empressaient autour du maître de maison, partageaient ses promenades et écoutaient ses enseignements. Le soir il se mêlait aux jeux par lesquels le vieillard se plaisait à distraire ses petits-enfants : comédies, épigrammes, chansons, etc. L'avocat Moreau, dont nous retrouverons le nom au cours de ce récit, raconte dans ses souvenirs (2) qu'il rencontra Bertin pour la première fois sous

1. Bibliothèque Nat. Collect. Chérin, vol. 14. Dossier 499.

2 Mes souvenirs, p. J. N. Moreau, t. I.

les ombrages de Fresnes en compagnie « d'autres agréables » qui fréquentaient cette demeure.

Comme commissaire chargé d'instruire le procès de La Bourdonnais, avec Trudaine, Gilbert de Voisins et quelques autres, Bertin fut assez heureux pour faire rendre justice à cet illustre marin. Les esprits étaient alors si prévenus qu'il fallait une réelle indépendance de caractère pour se prononcer contre les dires de Dupleix et de la toute puissante Compagnie des Indes. Bertin osa. Il reconstitua la vérité, réduisit à néant les accusations portées contre le prisonnier et emporta le verdict d'acquiescement. Ce fut, au témoignage de Voltaire, un véritable exploit (1) (1748).

Peu après, Bertin fut nommé à l'intendance du Roussillon où il eut une grande querelle avec le gouverneur Comte de Mailly, à propos de l'affaire des « Grangers » qui refusaient de payer l'impôt en nature et en argent. Les Grangers se faisaient soutenir par l'aristocratie rurale et celle-ci avait intéressé le gouverneur à leur cause. Chaque parti avait ses adeptes convaincus, s'accusant réciproquement de nuire au service du Roi. Les amis de Mailly, surtout, ne décoléraient pas contre ce « petit intendant » qui osait leur tenir tête. Conclusion : révocation de Mailly et de Bertin.

Le maréchal de Noailles, écrit le marquis d'Argenson, ayant réussi à faire résigner M. de Mailly d'Aucourt de son commandement du Roussillon, mon frère a fait révoquer aussi M. Bertin que protégeait ledit maréchal, justice ou non, service du roi ou non, il faut de ces actes de vengeance pour le cours ordinaire de choses (2).

Ces boutades de mémorialistes sont amusantes, vues à distance. Mais il semble que Bertin ait eu plus de chance que son collègue en disgrâce, car le 17 mars 1754, nous le voyons nommé à l'Intendance la plus belle, la plus enviée, celle de Lyon. « Il ne faut pas être en peine de M. Bertin, aurait dit le Roi. Le Garde des Sceaux le remplacera bientôt (3) ».

Aussi, le marquis d'Argenson ajoute-t-il mélancoliquement, à la date du 21 mars, quatre jours après :

2. *Lettres sur l'Inde*, Voltaire, Art. 3.

2 *Journal du marquis d'Argenson*, cité dans l'étude de M. G. Bussièrre sur Bertin et sa famille. *Bulletin historique et archéologique du Périgord*.

3 *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIII, p. 486.

L'on vient de nommer le sieur Bertin à l'intendance de Lyon ce qui augmente la mortification de notre famille de voir avancer le magistrat qui a été cause de la disgrâce du comte de Mailly, tandis que celui-ci est en exil (dans ses terres).

Lyon fut pour Bertin le marchepied de la gloire. C'est là qu'il se façonna une âme d'économiste.

INTENDANT DU LYONNAIS

Le nouvel Intendant fit une entrée sans apparat dans la seconde ville de France et s'installa le 15 mai 1754 place Louis-le-Grand, aujourd'hui Bellecour. Le surlendemain, il reçut la visite spontanée de l'Académie lyonnaise qui vint en corps le féliciter. Cette démarche de haute courtoisie, à laquelle il ne s'attendait nullement, paraît due à l'initiative de Nicolas de Ville, ingénieur du Roi et membre influent de la dite Académie.

Nicolas de Ville était une notabilité de Lyon. Bertin le distingua de suite et se lia intimement avec lui. Leur amitié devint bientôt une étroite et féconde collaboration, à laquelle les régions lyonnaises durent des ouvrages extrêmement utiles, tels que l'amélioration des grandes voies, la création de nouvelles routes, l'entreprise du canal de Givors, l'exploitation des mines du bassin de la Loire et l'élévation de la digue de la Tête d'or, nécessitée par les crues du Rhône (1). Ensemble ils s'occupèrent de la soie et rêvèrent de faire une route directe entre Bordeaux et Lyon.

Bertin était encore dans la fièvre de ses débuts lorsque, pendant l'été, il perdit son père. Rappelé dans sa famille, il ne cessa de se faire rendre compte, par lettres, de ce qui se passait à Lyon. Enfin, après plusieurs mois il annonce son retour. L'excellent de Ville lui écrit avec joie :

A votre arrivée, Monsieur, vous aurez la satisfaction de voir vos livres rangés dans la chambre que vous m'avez ordonné de prendre pour cet usage. Je n'en ai eu la clef qu'en militant. M. Chanorier s'obstinait toujours à ce qu'ils fussent placés au-dessus de votre chambre à coucher, mais la clef à la main je me suis rendu maître de la place et j'y ai fait poser des tablettes très simples et d'autant plus simples que l'on m'a assuré que vous vous étiez rendu aux dernières représentations de M. Soufflot, à Paris. Quoi qu'il en soit, ma fonction étant de vous obéir exclusivement à tous autres, je l'ai fait.

1. Voir pour détails l'étude de M. Georges Bussière, très documentée, sur le passage de Bertin à Lyon.

Ah ! le goût des livres entre deux amis ! et les tablettes très simples, permettant de tenir proche le volume utile ou désiré ! Bertin répond de suite :

Je vous remercie de toute la peine que vous avez prise pour mes livres. Je vous en diray davantage sur les lieux et je ne vous en diray jamais assez pour vous marquer les sentiments avec lesquels je suis, etc.

De Ville a procuré une autre surprise agréable à Bertin ; par une attention délicate il provoque son admission à l'Académie lyonnaise, cette savante société que l'année précédente il avait amenée à l'Hôtel de l'Intendance. D'après le règlement, Bertin eut dû faire une demande officielle d'entrée. Mais, de Ville abrège les formalités ; il a fait la demande et la réponse. L'intendant est reçu le 6 juin 1755.

Bertin fut un fervent de la soie. A ce moment, les soieries de Lyon étaient en pleine prospérité et, sous l'impulsion donnée, la France avait cessé d'être tributaire de l'Italie. Mais les soies *moirées*, à la mode dans toutes les cours, se fabriquaient en Angleterre et nous étions dépourvus de l'outillage, comme aussi de la main-d'œuvre, nécessaires à ce travail.

L'ambassadeur à Londres, M. de Mirepoix, saisi de la question, avait recruté un Anglais alors en chômage et très habile dans le moirage des soies. Il l'envoya à Lyon avec sa famille lui laissant toute liberté d'ailleurs de garder son secret et de n'employer que les ouvriers qui lui conviendraient.

Trudaine s'occupa du voyage des Anglais, de Ville présida à leur installation et Bertin encouragea leurs essais. Il les visitait souvent et l'on raconte même qu'un jour sa visite fut assez mal interprétée, car il avait avec lui Vaucanson, inspecteur des Fabriques ; Badger — c'était l'Anglais — ayant appris la qualité de ce dernier, le reçut fort mal, craignant qu'on surprenne son secret !

Ces alarmes étaient vaines et la bonne foi française garantissait l'entreprise. Badger put fournir bientôt, avec ses calendres, une si grande quantité de pièces *moirées*, qu'en moins de deux ans, Paris en fut approvisionné.

Trudaine écrivait, enchanté : « Les moires de Lyon rapportent aujourd'hui à l'Etat plus d'un million d'augmentation sur leurs débouchés ». Aussi le mot d'ordre gouvernemental fut-il de propager la soie dans les provinces du Midi. L'élan devint tel que le Sud-Ouest s'en mêla. En Agenais, un pépiniériste du roi, Séguy, fit

planter des mûriers, puis élever des vers à soie. Bertin, notre Bertin, qui venait d'hériter de son père les domaines de Bourdeilles, y introduisit la nouvelle culture. Par son ordre, cette ancienne baronnie du Périgord connut les mûriers, les vers à soie et la manufacture ; l'expérience y fut poussée jusqu'au bout et des ouvriers venus du Languedoc apprirent aux gens de Bourdeilles à travailler la précieuse matière.

François de Latapie, inspecteur des Arts et Métiers de Guyenne, a parlé de cette petite fabrique de Bourdeilles dans le compte-rendu d'une de ses tournées d'inspection. Bien que peu tendre pour Bertin, qu'il appelle un « médiocre esprit » il lui rend un indirect hommage (1) :

Depuis vingt-cinq ans que M. de Bertin a fait planter des mûriers à Bourdeilles et y fait élever des vers-à-soie, il a dépensé, m'a dit M. de Vénac, (son fondé de pouvoir) plus de 60.000 livres et il n'en a pas retiré 4.000, parce que les mûriers ne réussissent pas. Il y a déjà longtemps qu'il a fait venir du Languedoc une famille exprès pour diriger l'établissement : elle s'occupe principalement de la filature du coton et de la fabrication des bas : mais il n'y a qu'un seul métier. On recueille ainsi, année commune, 30 à 35 livres de soie qui, à la vérité est assez belle.

Retenons ce dernier mot. Evidemment, la Garonne, assez riche de fruits et de vignobles, *n'avait pas voulu* des mûriers, ni, partant, de la soie ! mais cette soie, elle daignait la faire *belle* ! et l'essai de Bertin était surtout destiné à servir d'exemple de travail C'est là un assez beau titre.

1. Journal de Latapie (1778).

IV

A PARIS

Au milieu de ces occupations utilitaires — et presque champêtres — l'intendant du Lyonnais se vit appelé à Paris pour occuper le poste, devenu vacant, de Lieutenant général de la Police (1757).

Des mémorialistes ont remarqué que, sous son administration, la capitale devint plus sûre, plus saine et mieux éclairée. Des souvenirs de famille, confirmés par cette anecdote, empruntée aux Annales secrètes du règne de Louis XV, racontent que, par sa vigilance, il préserva le souverain d'un attentat savamment ourdi. Ce fait curieux est peu connu. Le voici, tel qu'il a été rappelé par une feuille de 1853 (1) :

La veille de la fête de Saint-Louis, en 1758, un ouvrier se présente à l'hôtel du lieutenant de Police, suppliant les laquais de le laisser pénétrer auprès de leur maître auquel il avait, disait-il, d'importantes révélations à faire. Le lieutenant, instruit par un exempt de ce qui se passait dans son antichambre fait introduire cet homme dans son cabinet.

Une fois seul avec le lieutenant de Police l'ouvrier raconte avec une émotion profonde et un accent de vérité qui gagnent la confiance, qu'en se livrant aux travaux de son état, dans une maison de jeu, il avait entendu à travers la cloison mal jointe, une conversation à voix basse entre deux personnages de la cour. Le nom du roi, prononcé plusieurs fois ayant attiré son attention, il avait prêté l'oreille et avait surpris le secret d'une terrible conspiration : parmi les bouquets qui devaient être présentés au roi à l'occasion de sa fête, il devait s'en trouver un dont les fleurs seraient imprégnées d'un poison tellement subtil que, si le roi venait à l'effleurer de ses lèvres, il tomberait foudroyé.

De Bellisle (2) convaincu de la bonne foi de cet homme, le fit monter dans sa voiture et l'amena avec lui à Versailles, où il le laissa dans une salle d'attente sous la garde de deux sergents de la prévôté.

Le lieutenant de Police après être resté deux heures en conférence avec le roi, rejoignit ses agents pendant que Louis XV se rendait à la chambre

1. *Moniteur Universel*, 4 septembre 1853.

2 Bertin fut désigné longtemps sous ce nom, qui était, on se le rappelle, celui d'une propriété de son père.



Henri de Bertin, Intendant du Lyonnais,
Ministre et Secrétaire d'État, 1720 - 1792

des traités pour y recevoir les hommages de la cour et des ambassadeurs étrangers.

Louis XV prit place sur le siège d'apparat, placé au fond de la salle, devant lui était la magnifique table de mosaïque donnée à Louis le Grand par la république de Venise. Le roi paraissait calme et souriant, et tout en causant avec Mme de Pompadour, il flattait de la main son épagueul favori qu'il avait fait placer sur un tabouret à ses pieds.

La cérémonie commença. Le roi, sous prétexte de jouer avec le chien dont les caresses paraissaient l'amuser, approchait de son museau chaque bouquet qu'il recevait et le déposait ensuite sur la table.

Les membres du corps diplomatique ayant, les premiers, présenté leurs hommages à Sa Majesté, la famille royale s'avança à son tour. Au premier bouquet offert par elle, l'épagueul tomba mort. Mme de Pompadour pâlit et un cri étouffé s'échappa de sa poitrine. « Ce n'est rien, dit le roi à voix basse, cachez du pli de votre robe la dépouille de ce pauvre animal, il meurt pour justifier le dicton : Fils de roi, frère de roi, jamais roi ».

La cérémonie terminée le roi rentra dans ses appartements et fit appeler le lieutenant de Police : » Vous étiez bien instruit, dit-il. L'an dernier, le poignard de Damiens... cette fois un bouquet !... et tout part de même source..., mais je ne puis, ni ne dois punir. Je vous défends de chercher à éclaircir ce mystère. Quant à l'homme qui m'a sauvé, je veux le voir, présentez-le moi.

— Sire, j'ai amené avec moi ce brave homme répondit Bertin. Il est là, tout troublé, tout confus, et modestement habillé de sa veste de pauvre ouvrier.

— Tant mieux, répondit Louis XV. L'habit de travail est l'habit de gloire du peuple. Amenez cet homme, M. de Bellisle, je le recevrai mieux qu'un courtisan.

Quelque minutes après, M. de Bellisle rentrait avec son protégé.

Une larme roula dans les yeux du roi qui, après avoir considéré quelques secondes l'honnête figure de l'ouvrier s'avança vers lui, les bras ouverts.

— Embrasse ton roi, brave homme, lui dit-il, et que ce soit ta première récompense. — Et, comme l'homme cherchait à se jeter au pied du roi, Louis XV le relevant avec bonté le prit à bras le corps et le baisa au front. Puis, après ce premier mouvement d'attendrissement, il lui demanda : « Que veux-tu ? — Rien, Sire, rien ; je suis heureux. — Demande, j'accorderai ce que tu voudras. — Eh ! bien, Sire, une petite maisonnette, ici, près de vous, dans le parc..... — Va pour la maison, mon ami, dans quinze jours elle sera bâtie près de Trianon et chaque matin, tu m'apporteras un bouquet : cela me rappellera ton dévouement ».

Quinze jours après la maison était bâtie et l'ouvrier l'habitait encore après la mort du roi.

CONTROLEUR GÉNÉRAL

Nous voici en 1759. La France est en proie à la guerre, la fâcheuse guerre de Sept Ans. L'Etat se trouve obéré. L'heure est grave. M. de Silhouette, (1) plus connu par ses dessins que par ses talents financiers, venait de quitter le contrôle, impuissant à en rétablir l'équilibre. L'embarras était grand pour trouver un successeur. La détresse publique était telle que le Roi, les princes, les courtisans faisaient porter leur argenterie à la Monnaie pour y être fondue. On allait ensuite refaire sa provision de vaisselle chez un marchand de faïence de la Porte Saint-Bernard.

J'y allai, dit Barbier (2), pour acheter des plats et des jattes comme les autres. Le ministre de Paris y était avec M. Bertin de Jumilhac, frère de M. le lieutenant général de Police, et tous les jours, à la même heure, c'est la même chose.

Le ministre de Paris (3) persuada à Louis XV qu'un seul homme pouvait rétablir la situation et que cet homme était Bertin.

Celui-ci de se récrier. Il savait ce que cet honneur comportait de périls. Il s'excusa d'abord sur son inexpérience et sur son peu de santé. Saint-Florentin lui répond :

Le Roy m'a chargé de vous mander de vous rendre icy demain matin, qu'il sentoit le sacrifice que vous lui fesiez ; que si votre santé ne vous permettoit pas, dans quelque temps, de continuer à remplir les fonctions qu'il vous confie, vous pouvez compter sur ses bontés et sur les marques qu'il vous en donneroit. Je vous en diray demain davantage.

Le lendemain, Bertin était devant le Roi. — Je vois, dit Louis XV, que vous connaissez la place que je vous confie ?

1. Etienne de Silhouette, né à Limoges, en 1709, commissaire du roi près la Compagnie des Indes, Contrôleur général pendant neuf mois en 1759. On raconte que dans sa jeunesse il s'amusa à couvrir les murs de dessins tracés d'après l'ombre des visages.

2. Journal de Barbier.

3. Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, ministre de la Maison du roi de 1749 à 1775.

— En effet, Sire ; je suis prêt à remplir les vœux de Votre Majesté, mais je demande à me démettre à la paix.

La chose entendue, le nouveau contrôleur se mit à l'œuvre. Il parvint en peu de temps à remettre de l'ordre dans les affaires et à ramener la confiance. Sa première opération fut d'ouvrir un emprunt viager pour lequel il acceptait avec des sommes liquides, les titres de l'Etat ayant perdu leur valeur. Alléchés par l'espoir de beaux revenus, les prêteurs se montrèrent. On connaissait aussi la probité et la prudence du ministre ; ces facteurs moraux favorisèrent la reprise des transactions. Enfin des dons arrivèrent, spontanés ; le prince de Conti apporta pour sa part 500.000 francs de contribution.

Pour donner une idée de l'activité déployée par Bertin, relations un fait. Il négociait un emprunt avec les Juifs de Strasbourg pour la paie des troupes d'Allemagne. A ce moment, lui parvint la nouvelle d'un échec naval, essuyé sur les côtes de Bretagne par le marquis de Conflans. Rappeler son courrier, faire prendre sur les vaisseau l'argent inutilisé et l'expédier aux troupes fut pour lui une affaire vite réglée. Ainsi, son esprit d'épargne, héritage d'une race économe autant que laborieuse, lui suggérait-il à point nommé les mesures appropriées.

Homme droit et sage, a écrit de lui l'avocat Moreau (1), il sut, au milieu des détresses de nos finances, rétablir peu à peu le crédit et remettre nos effets publics au pair de l'argent, niveau qu'en pleine paix ils n'ont point repris après lui.

Puisse la France, en ses heures critiques, trouver toujours un Bertin !

Une légende a représenté Bertin comme une créature de Mme de Pompadour et certains ont regardé la favorite comme l'instrument de sa fortune. Il n'en est rien.

Il est vrai seulement que la marquise connaissait les Bertin de longue date, le père d'abord, le fils ensuite, mais ils lui rendirent toujours beaucoup plus de services qu'ils n'en reçurent. En retour, elle leur donna constamment des marques de bienveillance. M. G. Bussièrre, qui a étudié les Bertin dans un esprit critique des plus rigoureux, avoue n'en avoir trouvé d'autre raison que celle-ci :

1. *Mes souvenirs*, par J. N. Moreau.

par leur situation, ils étaient des hommes que la marquise tenait à se ménager. Et il cite ces lignes de Mme du Hausset :

Il y avait deux personnes qui avaient toujours grande part à la confiance de Madame, le lieutenant de Police et l'intendant des Postes (1).

Cependant, Henri de Bertin, savait résister aux volontés de la puissante dame ; il était même intransigeant quand il les jugeait contraires au bien de l'Etat. Elle traduisit un jour son dépit par ces paroles : « C'est un petit homme qu'il est impossible de maîtriser. Lorsqu'on le contrarie, il n'a qu'un mot à la bouche ; Cela ne vous convient pas ? je m'en vais ! »

Quoique très prodigue et ne voyant que gloire à favoriser les arts et les plaisirs, à entretenir pour ses résidences une armée de sculpteurs et d'artistes, Mme de Pompadour fit à Bertin cette énorme concession : elle résolut de le soutenir dans ses projets de réformes fiscales. Contre Choiseul, contre la cour. M. de Nolhac a récemment souligné le fait.

La diplomatie de la marquise, écrit-il, avait souvent à les mettre d'accord... Choiseul comptait bien user un honnête homme qu'il prétendait médiocre, et le culbuter comme il avait fait Bernis. La reconnaissance de la marquise et, après elle, celle du roi, gardèrent en place ce bon serviteur qui maintint les finances royales aux moments les plus critiques (2).

Il existe à la Bibliothèque Nationale une collection de lettres de M^m de Pompadour à Bertin. M. G. Bussière, chercheur périgourdin, s'est déjà demandé, il y a trente ans, si l'on pouvait y trouver trace d'une liaison amoureuse. Malgré l'acuité de ses observations, il n'a pu conclure qu'à une très grande amitié. Mais elle « raffolait » du ministre, dit-il ; elle le flatte, le complimente et le morigène tout à tour ; elle l'entretient des affaires de l'Etat et des siennes propres ; elle a des mots caressants pour terminer ses billets « Bonsoir, mon contrôleur ou ; Bonsoir, contrôleur à moy ». Quoique usée et flétrie à quarante ans, la coquette emploie pour écrire à Bertin un cachet spécial représentant l'autel de l'amour.

Deux initiales juxtaposées P. B. se détachent sur le fond et on lit au bas le millésime 1761. M. Bussière croit que ce cachet n'a

1. Mémoires de Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour, p. 60 Ed. Baudouin, 1824.

2. Sous le ministère Choiseul, par M. de Nolhac, 1928.

servi que pour Bertin et que, par ces avances, elle pensait le cir-
convenir.

Quoi qu'il en soit, le ministre possédait un appui, plus solide en-
core, dans l'amitié du Roi. « M. de Choiseul, disent des Mémoires
du temps, disputait auprès du Roi qui ne l'aimait pas, le crédit à
M. Bertin que le Roi aimait (1) ».

Encore un autre témoignage :

M. Bertin étoit le ministre le plus goûté du roi, par suite de l'analogie de
son esprit avec celui de Sa Majesté. Elle se trouvait à l'aise avec ce person-
nage qui ne déployoit pas trop de lumières, qui ne lui en imposoit pas, pour
ainsi dire, par une politique trop profonde et trop raffinée, en un mot qui
avoit de l'uni, de la bonhomie dans les idées et les discours. Car, Louis,
avait appris du cardinal de Fleury à faire plus de cas du bon sens que du
génie. C'est ce qui mit M. Bertin si avant dans l'intimité de Louis XV (2).

L'hostilité des Parlements contre une mesure fiscale proposée
par Bertin amena la chute de celui-ci, en décembre 1763. Il tomba
du contrôle, non sans gloire, après avoir montré de la fermeté. Il
était resté quatre ans aux Finances dans des circonstances diffi-
ciles. Une fois la paix faite, comme il l'avait prévu, il remit sa dé-
mission à Saint-Florentin.

Le Roi ne voulut point le laisser aller. Il chercha et trouva un
moyen de le garder près de lui. Il existait ordinairement sous les
Bourbons six ministres : le Chancelier, chef de la Justice et Garde
des Sceaux, le Contrôleur général des Finances et quatre Secrétai-
res d'Etat préposés à : la Marine, la Guerre, la Maison du Roi et
les Affaires étrangères.

Une demi-douzaine en tout.

Ces divers personnages se réunissaient officiellement chaque
quinzaine au Conseil des Dépêches, présidé par le Roi. et se répar-
tissaient ensuite les autres affaires.

Tous ne portaient pas le titre d'Excellence, mais seulement ceux
qui possédaient la qualité de ministre d'Etat et qui étaient admis
au Conseil d'Etat ou Conseil d'En Haut.

Bertin, ayant été promu ministre d'Etat, le 6 novembre 1762,
occupait donc les hautes sphères gouvernementales.

Louis XV lui conserva son titre et plaça sous sa direction immé-

1. Mémoires d'Hippolyte de Saint-Chamans.

2. Vie privée de Louis XV, par Mouffle d'Angerville, IV, 261.

diates certaines parties de l'administration intérieure qui, jusque-là relevaient du contrôle : les Mines, les Haras, les Manufactures, l'Agriculture, le Commerce, la Navigation fluviale et le Dépôt naissant des Archives.

Ce fut un dédoublement du ministère des Finances. Dans un temps où six ministres suffisaient à la France, le témoignage était flatteur autant qu'inusité.

VI

LE PETIT MINISTÈRE

La période la plus ardue de la carrière d'Henri de Bertin a été sans conteste, celle du Contrôle général. Mais la plus brillante fut celle qui suivit, et nous allons le voir bénéficier longtemps du rayonnement attaché à sa personne comme secrétaire d'Etat.

En réalité, il fut peu connu du grand public ; certains de ses contemporains l'ont traité dans des Mémoires de « grand paresseux (1) » ; on l'a qualifié tour à tour ; ambitieux... esprit borné... homme peu stylé, etc...

Il n'en avait cure ! A toutes ces « hargnes », il opposait sa sereine placidité. Ses qualités foncières d'application au travail, d'intelligence pratique, de scrupuleuse honnêteté et son amour du bien public lui permettaient de se tenir au-dessus des petites gens qui sont le lot inévitable des hommes en société.

Le duc de Choiseul ne l'aimait point, a écrit l'avocat Moreau, car M. Bertin était loin de se livrer dans le gouvernement des finances à tous les goûts de M. de Choiseul ; de là beaucoup de niches et de tracasseries dans lesquelles M. Bertin était toujours le patient et jamais l'agent. Je puis dire avec sincérité qu'en un très grand nombre d'occasions, M. de Choiseul, par légèreté, lui donna des armes contre lui sans que jamais M. Bertin en ait profité (2),

Et, blâmant plus loin les manières tranchantes des politiques, il ajoute :

Un homme en qui je n'ai jamais vu l'ombre de ce travers c'est M. Bertin : nul ne peut l'accuser d'avoir épousé, encore moins d'avoir cherché à conduire, aucun parti (2),

La mesure exceptionnelle dont Louis XV gratifia Bertin devait

1 « On dit qu'il est assez paresseux.. on dit aussi que c'est un homme de fort bon sens et d'un jugement assez solide pour découvrir le vrai d'une opération ». *Journal de Barbier*, 1759.

2. *Mes souvenirs*, par N.-J. Moreau, I p. 80.

3. *Mes souvenirs*, par N. J. Moreau I, p. 141.

concourir au bien général, car il avait une compétence marquée pour les parties remises en sa main ; et se souvenant qu'il avait été Intendant, le Roi y ajouta un droit supérieur de surveillance sur les provinces principales. Néanmoins, courtisans et gazetiers ne virent dans cette décision que du favoritisme.

On appela le département nouveau « le Petit Ministère ». Les chansonniers s'en mêlèrent — en France peut-on se passer de chansons ? — A la Noël, quinze jours après ce remaniement, parut une pièce satirique sur les événements : chaque ministre eut son couplet, menue monnaie du pouvoir !

Celui de Bertin, (qui vient après celui du duc de Praslin), sans être bien méchant, est assez malicieux. Les ministres sont censés en visite à la crèche :

Praslin dit. Toute affaire
Est de l'hébreu pour moi,
Ils m'ont, au ministère
Mis sans savoir pourquoi !...

.....
Ne se sentant pas d'aise,
Bertin dit en entrant :
Qu'on me donne une chaise
Je bercerais l'Enfant !

Je suis ministre en pied, mais je n'ai rien à faire.

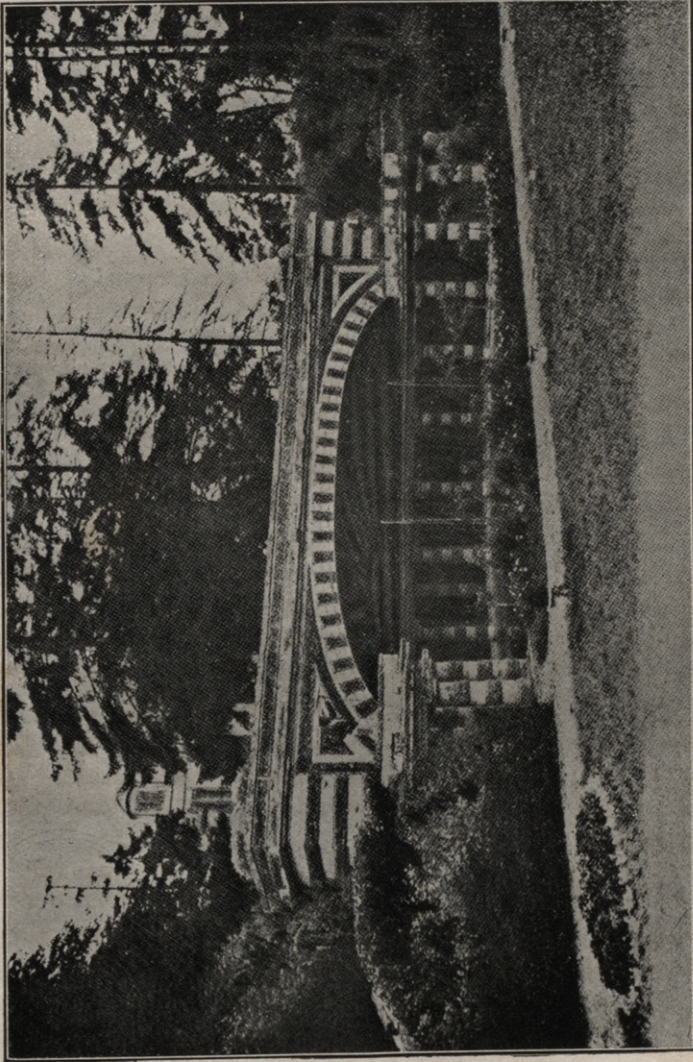
Et pour occuper mes loisirs,
Seigneur, je viens vous offrir
Mon petit Ministère !

Ce « Petit Ministère » fut pour Bertin la source d'un véritable *travail de fourmi* ! Il devint *grand* par ses résultats. Pendant dix-huit années consécutives, furent accumulées dans ses bureaux tellement d'idées fécondes que la Nation française en bénéficie encore aujourd'hui ; car, pour l'organisation, Bertin était un maître (nous dirions un *as* aujourd'hui), et dans le silence du Cabinet son regard se projetait, aigu, sur la société moderne, devant ses aspirations à venir.

La plupart de ses conceptions reçurent, de son temps, un commencement d'application et poursuivirent leur marche au siècle suivant.

Que l'on en juge !

Parlons d'abord des Manuscrits ou Cabinet des Chartes, sa création de choix.



La Nymphée de Chatou. (Œuvre de Soufflot)

Ce n'était, au début, qu'un rassemblement de textes, de lois, d'armes juridiques, dans lesquelles le Contrôleur général pouvait puiser la solution des problèmes embarrassants.

Bertin entreprit de faire classer ce dépôt et d'y adjoindre tous documents intéressant la diplomatie et l'histoire de la France. C'était là une idée neuve. Il fut aidé dans cette tâche par l'avocat Moreau, écrivain, publiciste et plus tard historiographe du Roi.

Tous deux s'attelèrent à la besogne avec une ferveur de croyants. Cette collaboration rappelle celle que Nicolas de Ville avait apportée à Bertin pour les affaires de Lyon.

C'est le ministre Bertin qui fit rechercher à Paris, dans les provinces, et jusque dans la tour de Londres, les documents inédits propres à répandre quelque lumière sur les temps encore obscurs de la monarchie. Il entretenait une correspondance suivie avec les savants qui se livraient à ces recherches pénibles et les encourageait par des éloges, par des gratifications qui leur furent payées jusqu'à l'époque où la révolution vint suspendre leurs travaux (1).

Le dépôts formés étaient déjà nombreux. Bertin y joignit, en onze ans, les copies de 40.000 chartes qui remplissent actuellement, par ordre de dates, 285 volumes à la Bibliothèque Nationale. Il y ajouta des recherches personnelles sur le Périgord, sa petite patrie qu'il ne cessa jamais d'aimer. Disons qu'il a bien mérité des érudits ! Pour ne gêner personne avec son « petit ministère », il installa ses services dans un bel hôtel privé qu'il s'était fait construire à l'angle des boulevards et de la rue des Capucines (2). Là, il veillait sur ses richesses historiques comme l'avare sur son trésor, avec le fidèle Moreau et l'abbé Louis-Augustin de Bertin, son frère.

Lorsqu'au XIX^{me} siècle fut organisée notre Ecole de Chartes, un autre Périgourdin, un élève du ministre, l'abbé Lespine, fut un des premiers directeurs. Il avait été formé à bonne école.

1. Article de M. A. Matagrin. *Chroniqueur du Périgord*. Bibliothèque de Périgueux.

2. Hôtel qui fut, plus tard celui du maréchal Berthier. Il occupait le numéro 24 de la rue des Capucines.

BERTIN ET LA CHINE

On se souvient que Bertin, jeune Maître des Requêtes, s'était occupé de la Compagnie des Indes. Est-ce à cette particularité qu'il dut d'avoir les yeux tournés vers l'Extrême-Orient ? Qui pourra le dire ? Mais il est un fait : ce ministre s'intéressa vivement au peuple chinois. Il fut l'initiateur de la « Correspondance avec la Chine », œuvre considérable publiée en quinze volumes et destinée à faire connaître en France les mœurs des Chinois, avec le concours des missionnaires et des explorateurs. Nous étions en 1757, année qui eût pu donner naissance à un mouvement très important pour nous chez les Fils du Ciel.

Les Jésuites avaient, là-bas, des missions florissantes et opéraient en grand nombre des conversions. La morale, enseignée par Confucius et Lao-Tsen, n'offre rien d'absolument opposé à la morale chrétienne. Considérant que le « Culte des Ancêtres », seule chose à laquelle les Chinois tiennent vraiment, n'est, en somme, qu'une dévotion analogue, quoique identifiée, à celle dont nous honorons nos morts, les Jésuites admettaient que, tout en se faisant chrétiens, les catéchumènes continuent à prier, chez eux, devant l'Autel des Ancêtres. Cela contentait leurs traditions. Aussi les Célestes venaient-ils en foule à la religion romaine ; et sans la dénonciation malheureuse des Dominicains qui obtinrent du pape Benoît XIV (Lambertini) une bulle de condamnation contre les Jésuites, on peut se demander si l'empire Chinois ne serait pas christianisé depuis longtemps. Bertin était attentif à ces événements. Frappé de l'esprit ingénieux, de l'intelligence vive et pratique des Chinois, de leur goût des échanges et du commerce, il pensait que le prestige de la France avait tout à gagner dans ce pays, et favorisa le mouvement qu'il jugeait devoir nous être utile. Grimm prétend même qu'il eût voulu acclimater en France la mentalité chinoise, mais c'est là une de ces charges dont Grimm est coutumier et qui ne se peuvent prendre au sérieux.

Tout simplement, Louis XV causant un jour avec Bertin, se demandait et lui demandait comment sortir des difficultés où il se

débatteait depuis le début de son règne. La question n'était pas aisée à résoudre. — Sire, je connais un moyen, dit Bertin, qui, sans doute, voulait éclaircir le front du souverain. — Et lequel ? — Il faudrait inoculer aux Français l'esprit des Chinois ! ». Le Roi trouva cette boutade amusante.

Ce qui ne fut pas une plaisanterie, c'est l'appui effectif qu'il procura à deux jeunes Chinois, Ko et Yang, catéchumènes de 20 et 21 ans, envoyés en France pour étudier. Bertin leur procura toutes facilités. Lorsqu'en 1763, malgré les protestations de Clément XIII les Jésuites furent expulsés de France, Ko et Yang, leurs élèves, furent placés dans un autre séminaire.

Il se firent ordonner prêtres et voulurent retourner dans leur patrie. Mais auparavant, Bertin les fit voyager en France, afin qu'ils en prennent l'amour et leur demanda, en échange, de continuer à avoir de bons rapports avec nous.

Par son ordre, deux membres de l'Académie des Sciences enseignèrent aux deux Célestes la physique et la chimie, choses pour eux toutes nouvelles, car les Chinois ignoraient les sciences exactes. Turgot lui-même les instruisit de quelques principes d'économie politique.

Ces soins ne furent pas perdus. Ko et Yang envoyèrent de précieuses traductions ; *la Vie de Confucius* et *l'Art militaire des Chinois* ; ils collaborèrent avec les P. P. Cibot et Amyot pour cette « Correspondance » volumineuse dont nous parlions et qui est une véritable encyclopédie.

Bertin conserva toujours de bonnes relations avec « ses deux Chinois » comme il les appelait, et, lorsqu'en 1773, Clément XIV (Ganganelli) abolit l'ordre des Jésuites, il veilla à ce que, dans leur pays, ils ne manquent pas du nécessaire.

L'intérêt du ministre pour le Céleste Empire, intérêt qui provenait des profits qu'il en escomptait pour la France, était connu. On donna son nom à un navire, le *Bertin*, qui mouillait, en 1769, dans le port de Canton.

Sans aucun doute, c'est à lui que les étoffes, les meubles et les bibelots chinois durent la vogue dont ils ont joui alors. Le style chinois Louis XV est suffisamment connu des amateurs pour qu'il soit nécessaire d'insister.

LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

L'œuvre maîtresse de Bertin, celle qui lui mérite une place à part dans les cœurs français, ce sont les sociétés d'agriculture.

Bertin était de naissance et par principe, un terrien, un agronome ; de plus, disciple de Vincent de Gournay. Comme Contrôleur général, il avait fait rattacher l'agriculture à son département et la garda. Il fut ainsi le premier ministre de l'Agriculture des temps modernes.

Il donna des instructions très précises aux Intendants pour signaler les modifications utiles et pour éclairer les cultivateurs sur les procédés susceptibles d'augmenter leurs récoltes. Etablissant un Comité à Paris pour ces questions, il s'occupa de provoquer des Sociétés d'agriculture dans chaque province et les groupa entre elles comme un réseau solide (1).

Cette création venait à son heure. La France appauvrie par une série de mauvaises récoltes, perdait au loin de riches colonies. Il s'agissait de trouver des compensations pour l'Etat et des ressources pour les particuliers.

La première Société de la généralité de Paris fut fondée le 12 mars 1761 et consacrée par un arrêt du Conseil d'Etat. La séance d'ouverture, très solennelle, débuta par un discours de Turbilly (2), discours qui donne, a écrit M. Louis Passy, « l'impression d'une déclaration de gouvernement » et qui renferme toute la politique d'Henri de Bertin. L'élite de la France et des techniciens de tous ordres assistaient à cette réunion. On y lut les statuts que les membres présents déclarèrent accepter. Voltaire fit paraître le lendemain une épître sur l'évènement ; et, passant en revue les principaux *agricoles*, il écrit — sans railler cette fois.

1. Histoire de la Société nationale d'Agriculture, par M. Louis Passy, de l'Institut, avec, en tête, une gravure de Bertin.

2. M. de Turbilly, de l'Anjou, auteur d'un Mémoire sur les défrichements des mauvaises terres ; philanthrope, il consacre sa vie et sa fortune à l'agriculture.

Bertin qui, dans son Roi, voit toujours sa patrie.

Porte un bras secourable à la noble industrie (1).

On vit aussi le ministre inaugurer, à Annel, la première Ecole d'agriculture pratique (en 1772), où un laboureur, nommé Charlemagne, donnait des leçons de labour ; puis, les écoles d'horticulture et de boulangerie, à Melun et Paris, comme complément de ses institutions.

Si, de l'agriculture nous passons à *l'hippiâtrique*, ainsi que l'on disait, nous verrons que Bertin n'a pas dédaigné cette humble partie. C'est lui qui fournit à Claude Bourgelat (2) les fonds et l'appui nécessaires pour créer la maison d'Alfort et, précédemment, celle de Lyon. Jusque-là, on ne connaissait — à la ville comme à la campagne, — pour soigner les animaux, que le maréchal ferrant, appelé aussi le « médecin des bœufs ».

Bertin était membre de l'Académie des Sciences ; il y rencontrait Lavoisier, jeune chimiste de ses amis. Leurs relations nous révèlent un Bertin encore ignoré : celui de l'Instruction publique. C'est Bertin qui chargea Lavoisier d'accompagner le naturaliste Guettard en Lorraine et Alsace, pour établir un atlas minéralogique de ces provinces. Les voyageurs entreprirent gaiement leurs étapes en juin 1767 ; faisant au ministre le récit de leurs observations, ils y joignirent de nombreux échantillons de roches et de minéraux.

Leur plus grand embarras, disaient-ils, était de trouver des ouvriers pour les emballer et les expédier ; on les prenait pour des fous, et le tourisme était l'objet de si peu de confort qu'ils étaient parfois obligés de coucher « dans des greniers remplis d'oignons, sur de méchants lits de plumes épais de deux doigts, tandis que l'on courait tout le village pour trouver quelques couvertures (3) »

C'est encore Bertin qui fit venir du Cap de Bonne-Espérance, en 1770, le premier rhinocéros mâle qu'on ait vu en Europe (4).

1. Epître à Mme Denis, 14 mars 1761.

2. Ecuier, membre de l'Académie des Sciences, eut l'idée de réunir des jeunes gens à Lyon pour leur apprendre à soigner les chevaux. Il y parvint, au prix de mille difficultés et soutenu par Bertin.

3 Lavoisier, par M. Grimeaux, professeur à l'Ecole Polytechnique.

4 Journal du prince du Crouy publié en 1906.

RETRAITE A CHATOU

L'avènement de Necker au pouvoir amena la retraite définitive de Bertin. Necker, comme beaucoup d'autres, considérait le « petit Ministère » comme totalement inutile et, personnellement, était hostile à Bertin. Il demanda la répartition ancienne de ses attributions entre les quatre secrétaireries. Bertin en manifesta de l'humeur, puis il se soumit devant les tracasseries du Génevois, et offrit sa démission. « Plus on m'ôte de travail, plus on me sert », conclut-il en sage.

Il se démit même de sa charge de Grand Trésorier des Ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel ; et il se mit à vivre comme un simple particulier. Louis XVI, tout aux nécessités présentes, le laissa partir. Mais comme il avait pour Bertin une grande considération, il lui conserva son logement à Versailles, sans aucun terme ni réserve. C'est que les rapports du ministre avec le chef de l'Etat n'étaient pas de fraîche date ; le jeune monarque, aussi loin qu'il remontât dans ses souvenirs pouvait se rappeler ce simple, ce modeste, vieilli sous le harnais. C'était d'un côté : dévouement, fidélité, capacités variées ; de l'autre : affectueuse et confiante sollicitude.

Il y eut certainement, chez Louis XVI, la pensée d'honorer le serviteur et l'ami ; peut-être aussi celle de le revoir familièrement dans des circonstances chaque jour plus compliquées.

Avec sa discrétion habituelle, Bertin usa peu de cette latitude. C'est à Chatou, sa résidence de prédilection, qu'il s'établit, refusant même les sommes que le roi mettait à sa disposition pour l'aménager (1).

Chatou est un très beau site, qui domine la Seine, au-dessus de deux îles verdoyantes, non loin de Saint-Denis et du Bergerac où, véridiquement, est né Cyrano. Il y aurait beaucoup à dire sur les travaux immenses que Bertin fit faire à ses frais et sur les bien-

1. Voir *Les Seigneurs de Chatou*, M. A. Curmer éd. Versailles.

faits qu'il prodigua aux pays. M. A. Curmer, érudit de Versailles, a pris ce soin. Disons simplement que Soufflot et Le Queu présidèrent aux plans d'une moderne demeure que le ministre fit édifier sur les bases d'un vétuste château.

Le laborieux homme éprouva tout d'abord un grand ennui ; puis il se reprit à vivre et le goût des jardins, l'attrait d'embellir son intérieur lui fournirent bientôt une ample occupation.

Il partait à cheval, de bon matin, visiter ses cultures maraîchères d'Ormesson et de Palaiseau. Il disposait ses collections particulières. Il recevait ses amis et tenait toujours table ouverte. Les visiteurs de marque affluaient à Chatou et on jouait, chez lui, à un jeu de bague chinois, établi par Le Queu.

Ses principaux voisins étaient le marquis de Mirabeau, père du futur tribun, et le receveur général Chanorier, ce même Chanorier dont Joséphine de Beauharnais devait faire la connaissance quelques années plus tard, et qui conseilla à la générale Bonaparte l'achat de la Malmaison. Bertin protégeait alors un petit clerc de la basoche, nommé Réal, sans se douter qu'il tournerait aux sans-culottes.

Quant à la famille du ministre, elle était bien clairsemée ; il vivait avec ses deux sœurs, Mlles de Bertin, et son frère, le conseiller d'Etat. Mais il y avait les neveux. L'un d'eux, Philibert de Fumel, était Lieutenant général du Lyonnais ; un autre, Henri de Malet, épousa, en 1783, Nicole Tessier, charmante Parisienne et l'oncle signe, à Saint-Laurent, à ce mariage. La sœur d'Henri, Gabrielle de Malet, s'était unie en Périgord à Charles de Faubournet, marquis de Montferrand. Une autre nièce, Mlle de Jumilhac, était devenue Mme Bertin de Blagny ; quand son frère, Henri de Jumilhac, épousa Mlle de Launay, Bertin voulut que la noce fût célébrée à Chatou et il la fit magnifique. Trente-trois cuisiniers présidèrent à la confection des repas.

On aime à se figurer l'ancien ministre devisant avec les siens, sur la terrasse qui domine la Seine, et au-dessous de laquelle Soufflot avait édifié une merveilleuse grotte (1). Deux fois, seulement, il quitta sa retraite pour remplir des intérim de ministères.

Durant son administration, il avait essayé de réprimer la propagande d'idées étrangères et dangereuses. C'est un fait attesté par les *Mémoires* de Barruel. Un jour, dans la campagne, Bertin,

1. Ou nymphée. Ce monument est classé. Appartient actuellement à M. Fé-

ayant rencontré des colporteurs, voulut voir leurs ballots ; il ne fut pas peu surpris d'en extraire des livres incendiaires.

— D'où vous viennent ces livres ? et combien les vendez-vous ? demanda le ministre.

— Oh ! répondirent ces hommes, nous ne le savons pas, mais nous sommes toujours sûrs de les vendre car ils ne sont pas chers.

Ils avouèrent même que ces livres leur étaient remis pour rien par des étrangers.

L'Histoire est un perpétuel recommencement !

Bertin n'ignorait donc rien des préoccupations sociales qui agitaient alors la France. Il les ignorait d'autant moins que, le 11 mai 1789, il eut à tenir tête à une forte émeute suscitée, à Chatou, par l'affaire d'un ancien chemin supprimé, que les villageois voulaient garder, mécontents d'un chemin neuf que lui, Bertin, leur avait fait faire. On sait combien les questions de routine et de passage ont d'importance dans les campagnes. La dispute durait depuis sept ans et le bailli de l'endroit ne pouvait faire entendre raison à ses administrés. Bertin s'était prononcé pour le bailli, aussi la colère s'était-elle tournée contre lui.

Il était à dîner en nombreuse société lorsque l'insurrection éclata. Avec le plus grand sang-froid il reçut les chefs de l'émeute, leur promit satisfaction et les congédia calmés. Cependant le mot d'ordre était donné et l'agitation recommença le soir même. Bertin conçut alors un grand dégoût de Chatou, qu'il avait tant aimé jusque-là.

Chaque année il avait coutume d'aller faire une cure d'eaux à Spa, jolie station fréquentée par les plus grands personnages de l'Europe.

Lorsque survinrent ces événements, Bertin forma le projet de s'établir sur la terre flamande avec son frère et ses deux sœurs, pour y terminer ses jours dans la paix. Il vendit ou liquida ses immenses biens, dont il assura la plus grande part à Henri de Jumilhac. Chatou fut vendu à la marquise de Feuquières, sans esprit de retour.

Bertin était à Aix-la-Chapelle, cherchant une résidence à son gré, lorsqu'il tomba malade de saisissement à la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI. Il mourut dans l'ancienne capitale de Charlemagne, le 16 septembre 1792, après avoir aidé de ses deniers un grand nombre de ses compatriotes malheureux.

Tel est cet homme, dont la carrière administrative s'échelonne sur quarante années de bons et loyaux services envers l'Etat français. Un portrait en pied, fait par Roslin, en 1763, conserve ses traits à la postérité.

Le fronton du cadre est orné d'attributs qui révèlent les préoccupations dominantes du Ministre et qui ont été choisis d'après ses indications personnelles.

UN BALAFRÉ DE LA GRANDE ARMÉE

CHRISTOPHE-EDOUARD DE MALET

(1784-1843)

I

L'ADOLESCENT

Un brillant mariage se célébrait à Paris en 1783. De nombreux carrosses se pressaient au seuil de l'église Saint-Laurent, sise au nord des vieilles portes Saint-Denis et Saint-Martin. Au chœur, Monseigneur l'évêque de Périgueux (1) bénissait l'union de Nicole Tessier avec Henri-Joseph de Malet de la Jorie.

C'était l'époque où, selon le mot de Talleyrand, la France connaissait toute la douceur de vivre. La jeune mariée, en particulier, n'ignorait pas cette douceur. Fille de Christophe-Jacques Tessier, commissaire général de la maison du roi, et de Mme Tessier, née Marguerite Bontemps, elle avait été élevée dans l'opulence. Sa beauté était aussi remarquable que son esprit, et elle était, quoique fort jeune, très admirée dans les fêtes où elle paraissait. Amplement pourvue des dons naturels, elle possédait encore, ce qui vaut mieux, les trésors les plus riches du cœur.

Son acte de mariage (2) indique, parmi les témoins, son cousin, le comte de la Chastre, premier gentilhomme de Monsieur, frère du roi ; un autre témoin était son oncle, « haut et puissant seigneur Claude Thiard de Bissy, gouverneur du château d'Auxone, l'un des Quarante de l'Académie française ». Cet immortel demeurait « au château des Thuilleries ».

L'heureux époux de Nicole avait vingt-cinq ans à peine. Il n'é-

1. Mgr Louis de Grossoles de Flamarens.

2. Archives du comte de Malet de Glane.

tait pas oisif ; l'acte nous apprend sa carrière et son grade : « capitaine au régiment d'Artois cavalerie, gouverneur en survivance de Castillon et de Castillonnès. » Il était le fils de François de Malet, gentilhomme périgourdin et de Bertrande de Bertin, que l'acte mentionne « présents et consentants » à la cérémonie.

François de Malet, marquis de Gaillac, avait plus de quatre-vingts ans. Ce bon vieillard avait quitté son manoir de la Jorie, en Bas-Limousin, pour assister son dernier enfant à cette heure solennelle.

Tournons un peu nos regards vers le Bas Limousin, qui fait aujourd'hui partie du département de la Dordogne et se confond avec le Périgord.

Le Périgord ! cher aux guerriers, cher aux lettrés, patrie de Bertrand de Born, incarné dans l'âme ardente et poétique d'un Cyrano. Si nous quittons aux environs de Chalus, les collines du Limousin, pays rude et tourmenté, et que nous nous dirigeons vers le sud, nous trouvons, avant de gagner les vastes plaines du Sud-Ouest, une série de sites agrestes, fertiles et peuplés. Là, sont les sources de la Dronne, de la Loüe, de l'Isle, de l'Auvézère, rians cours d'eau. Là, sont venus se nicher une multitude de villages, de repaires, voire de princières demeures, telles que Bourdeilles et Hautefort.

Non loin d'Excideuil, petite cité de la même contrée, se trouvait le fief de la Jorie ; — La Joarie, écrivait-on en style gothique, — et le nom de ce fief avait été accolé à celui des Malet, depuis que l'un d'eux, cadet normand, avait épousé la dernière héritière de la Jorie. Cette famille prolifique avait peuplé le Périgord de Malet de la Jorie d'abord ; puis de la Garde, de la Borgne, de la Farge ; de là, elle s'était répandue dans la Gironde avec les Malet de Roquefort, et dans la Corrèze avec les Malet de la Borie.

Le père d'Henri-Joseph avait toute une histoire ; ce François de Malet que nous voyons entreprendre allègrement le voyage de Paris, était né en 1698, presque avec le siècle ; et comme lui, il avait eu une vie tourmentée.

Il était entré à vingt-quatre ans dans la carrière du mariage, en épousant Marie de La Garde de Saint-Angel, qui lui avait donné trois filles ; resté veuf au bout d'une dizaine d'années, il s'était uni à Marie-Anne de Galard-Béarn, et n'en avait eu qu'une fille morte en bas-âge. Le veuvage l'atteignit de nouveau et il ne possédait point de postérité mâle. Par un entêtement sublime, ce veuf

de quarante-cinq ans, ce double veuf convola une troisième fois ; et son dernier mariage ne fut pas le plus mauvais, car il épousait Bertrande, fille de Jean de Bertin, ancien maître de forges, puissant seigneur terrien, « homme riche à millions », disaient ses contemporains, et possesseur par surcroît du château de Bourdeilles, un joyau du Périgord.

Bertrande avait vingt-sept ans à l'époque de ses épousailles, une belle légitime et une foi robuste en la vie. Par sa mère, une St-Chamans, elle était d'antique race et pouvait se réclamer du sang de Saint-Louis. Tout cela n'explique pas qu'elle fût encore fille à vingt-sept ans ; mais, peut-être, avait-elle été difficile ; ensuite, son père, Jean de Bertin, était un rude homme, peu comode, menant ses quatorze enfants à sa guise et les établissant par politique dans de bonnes maisons.

Bertrande, donc, troisième élue du cœur et de la raison de François, avait apporté à la maison de Malet ses beaux yeux, son contingent de biens et toute sa volonté de bien faire. Mais, hélas ! elle accoucha successivement de trois filles (1), ce qui portait à la demi-douzaine le nombre des sœurs. Fâcheuse affaire pour le noble foyer ! Enfin l'année 1758 vit éclore de nouvelles espérances, les bonnes cette fois ; un fils naquit, et ce nouvel Isaac dut combler les vœux de son père. On le nomma Henri-Joseph.

François avait alors près de soixante ans ; il lui avait fallu atteindre cet âge pour arriver à un tel résultat ; mais aussi nous devons à sa persévérance, son petit-fils Edouard, ce modèle de vertu, ce résumé de courage et de patience, celui que nous nous proposons d'étudier.

Henri-Joseph de Malet de la Jorie avait fait ses preuves de noblesse le 18 mai 1783 devant M. Chérin ; en conséquence, il avait été admis aux honneurs de la Cour. Des deux membres de sa famille qui lui servirent de témoins à son mariage, l'un était son cousin germain, Philibert de Fumel, « lieutenant général de la province du Lyonnais et gentilhomme de Monsieur », qui avait son hôtel à Paris, rue Caumartin, paroisse de la Madeleine ». L'autre était un parent plus éloigné, Pierre-Salomon de Malet-Roquefort, « commandant le bataillon d'Agenais », ayant, lui aussi, « un hôtel à Paris, rue du Bouloy, paroisse de Saint-Roch ».

1. Gabrielle, marquise de Faubournet de Montferrand ; Charlotte, chanoinesse de l'Argentière, et Constance, religieuse à Coiroux.

Au nombre des signatures de l'acte de mariage, nous devons mentionner la plus illustre, celle de « Bertin, ministre d'Etat ». Il s'agit ici d'Henri de Bertin, frère de Bertrande, ministre et secrétaire d'Etat sous Louis XV ; il s'était signalé, durant son passage aux affaires par ses vues et ses efforts économiques ; travailleur opiniâtre, il avait eu pour objectifs la prospérité de la France par l'agriculture et l'industrie. C'est à cet émule de Sully et de Colbert que l'on doit la fondation des Sociétés d'agriculture, le bel essor des soieries de Lyon au dix-huitième siècle, et la création du Cabinet des Chartes. Il avait fait sous le monarque régnant un intérim aux Affaires étrangères, et Louis XVI, qui l'appréciait, lui avait conservé son logement à Versailles ; mais Bertin en usait peu et vivait retiré à Chatou, dans une villa dont l'architecture est attribuée à Soufflot.

Là, au milieu de collections rares, entouré d'un cercle choisi, l'ancien ministre, magnifique et vieillissant, suivait d'un œil attentif les évènements, et voyait avec regret les exagérations de l'esprit nouveau qui agitait alors la France.

Auprès d'Henri de Bertin vivait son frère, l'abbé Louis Augustin, ancien conseiller d'Etat et aumônier de Mesdames. Il signe également au mariage du neveu. Les deux frères étaient chaque année des assidus de la jolie station balnéaire de Spa, ils y émigrèrent dès l'aurore de la Révolution et c'est sur cette terre flamande que l'ancien ministre mourut en 1792, après avoir aidé de ses deniers nombre de ses compatriotes malheureux.

Nous n'avons que peu de données sur le nid où s'abritèrent les premières amours d'Henri-Joseph de Malet et de Nicole Tessier. Nous avons lieu de croire cependant qu'ils séjournèrent rue d'Anjou, où le comte de Malet avait sa maison « à côté d'un autre sieur Malet qui était son cousin ».

Le 25 juin 1784, naquit leur fils Edouard. L'enfant vit le jour rue Poissonnière, dans la maison de ses grands-parents maternels, et fut porté à Saint-Laurent pour y être baptisé. Il eut pour parrain son aïeul Christophe Tessier. La marraine devait être Bertrande, mais, empêchée de venir, elle se fait remplacer par une de ses sœurs, Marguerite de Bertin, demoiselle de Cressac. Le grand-père octogénaire, François de Malet, dut certainement tressaillir de joie à l'annonce de cette naissance, mais il n'a pu quitter ses terres. Il décéda peu après, car l'année suivante, Bertrande passe un acte de vente avec Yrieix de Malet de la Borgne qui

lui achète la terre de Doussac, et l'on dit qu'elle est veuve.

Les premières années de Christophe-Edouard s'écoulèrent paisibles et heureuses ; il était un fort beau bébé, une miniature en fait foi et le représente joufflu à miracle, la tête recouverte d'un petit béguin. De grands yeux vifs et interrogateurs animent cette physionomie d'enfant.

Il avait deux ans lorsque ses parents lui donnèrent une petite sœur, nommée « Félicité », délicate allusion, sans doute, parce qu'elle faisait la leur : elle dut faire aussi le bonheur d'Edouard ; qui ne sait, en effet, que le cadeau le plus désiré des premiers nés, c'est un semblable, c'est le petit frère ou la petite sœur, jouet vivant qui partage leurs ébats en attendant de partager leurs heures joyeuses ou sombres ?

Félicité donc naquit, frêle enfant dont Edouard s'institua de suite le protecteur. Et nul rôle ne lui pouvait mieux convenir : il avait un grand courage, une raison précoce. Ce rôle qu'il s'imposait pour le bon exemple de tous les petits aînés de France, décuplait l'éveil de ses facultés. Il étendait même sa sollicitude enfantine sur ses autres compagnons de jeux, particulièrement sur une petite cousine élevée avec les deux enfants. Cette cousine, devenue grande, nous a renseignés sur cette époque de sa vie, et a rendu d'Edouard un beau témoignage.

« Il aimait, a-t-elle écrit, à se montrer le protecteur de sa sœur et de moi qui avions deux ans de moins que lui ; à cinq ans, nous lui obéissions déjà aveuglément, tant il était bon pour nous et tâchait de nous consoler dans toutes nos peines d'enfants ».

La cousine se rappelait surtout avoir grandement admiré Edouard dans la circonstance suivante. Le vaccin avait été découvert par Jenner, et l'inoculation jennérienne, ou de bras à bras, s'était rapidement propagée dans la société. Il fut décidé que les trois bambins y seraient soumis et on les conduisit chez un célèbre médecin nommé Antoine.

Durant le trajet ils causaient de la chose ; Félicité, sensible et soucieuse, versait des larmes d'effroi ; sa cousine chantonnait et Edouard était sérieux. Tout à coup, s'avisant de consoler sa sœur qui prenait l'évènement par trop au tragique, il se mit à rire et la morigéna ainsi : « Tu es une petite poltronne, mais on te pardonne parce que tu es malade. Tiens, Louise a aussi peur que toi, et c'est pour le cacher qu'elle chante si bien, fais comme elle ».

Et le brave enfant, continuant jusqu'au bout son rôle de jeune

mentor, demanda au praticien de le vacciner le premier, afin, disait-il, de donner du courage à ses compagnes.

L'histoire ajoute que Félicité poussait des cris aigus et que Louise ne chantait plus.. du tout ! Mais Edouard, intrépide, soutint l'opération sans pâlir, et encouragea sa sœur au moment critique.

Joli geste de crânerie chez ce petit Français de 1784, geste dénotant ce qu'il se montrera toujours. L'oubli de soi, le mépris du danger, l'ascendant sur les autres dû à la fermeté et à la bonté, formeront dès lors la note dominante de ce caractère d'une haute valeur morale et mûri d'une façon précoce. Ces dispositions auront, sans tarder, d'autres occasions plus sérieuses de s'affirmer ; la Terreur approchait.

Le père d'Edouard occupait au Petit Luxembourg, depuis 1785, les fonctions de premier chambellan de Monsieur. Celui-ci partit pour l'étranger en février 1791 ; le comte de Malet, attaché à sa personne, dut le suivre, mais ne put se mettre en route avant la fin d'octobre.

L'absence serait, croyait-on, de quelques mois ; elle dura douze ans.

Ce ne fut pas sans un profond serrement de cœur qu'Henri-Joseph quitta son hôtel de la rue d'Anjou, où, circonstance plus douloureuse encore, sa femme venait de rendre le dernier soupir, et où il laissait les deux jeunes enfants à la garde de leur grand-mère maternelle. Cette dame, veuve de Jacques Tessier, était alors remariée à M. de Bonnevie, vicomte de Pogniat.

Les deux enfants trouvèrent dans leur aïeule une protection vigilante et dévouée ; quand elle vit que la tempête faisait rage, elle parla de les confier aux écoles nationales pour les préserver des périls quotidiens. Edouard reçut aussi, jusqu'à la fin d'août 1792, les soins d'un précepteur choisi par son père. Ce précepteur, l'abbé Bardet, ancien curé de La Ferté, était un homme pieux et probe, et tout indique qu'il était digne de sa mission.

Laissons-le parler.

Ses déclarations éclairent d'une triste lueur les lieux où se mouvait Edouard, dans cet hôtel de la rue d'Anjou, en plein cœur de Paris.

« Je fus arrêté, a écrit l'abbé Bardet (1), le 21 du mois d'août

1. Communiqué par Mgr. de Teil.



PARIS. — Eglise Saint-Laurent

Bâtie sur l'emplacement d'une autre plus ancienne qui fut érigée en paroisse sous Philippe-Auguste et qu'avait précédé une Abbaye — probablement bénédictine — dont Grégoire de Tours atteste l'existence dès le VI^e siècle. La façade date de 1865.

1792, à dix heures du matin, dans la maison du comte de Malet, premier chambellan de Monsieur frère du roi.

« Le commissaire, après avoir fait la visite de mes effets et après un interrogatoire très détaillé passa dans le cabinet de M. le comte, et me fit servir de témoin à la visite qu'il fit succinctement et à moitié d'un secrétaire.

« Il me laissa dans l'appartement sous la surveillance de deux gardes, revint à dix heures du soir et prescrivit de me faire conduire aux Carmes.

« Passant ensuite à une seconde visite des effets de M. le comte de Malet, il rentra dans mes appartements pour y apposer les scellés sur mes vêtements et sur les fenêtres, fit lever le fils de M. le Comte, et le fit transporter dans son appartement, puis apposer les scellés sur la porte du mien. Il me fit conduire à la section de St-Philippe du Roule, où il déposa de l'argenterie qu'il avait enlevée chez M. de Malet, avec le nécessaire de Mme de Malet. Je fus conduit aux Carmes ».

Nous voici par cette lecture, transportés en pleine perquisition révolutionnaire. Perquisition ! n'est-ce pas plutôt le pillage organisé, avec l'enlèvement de l'argenterie et même du nécessaire de la pauvre morte ?

Les scellés sont mis sur les vêtements du précepteur qu'on sépare de son élève et que l'on conduit au couvent des Carmes transformé en geôle.

« Je fus interrogé, continue l'abbé, par le commissaire, peu après, sur mon nom et mon état, ce que j'avais fait depuis que j'avais quitté ma paroisse et pourquoi... si je m'étais présenté chez le curé pour me faire connaître de lui et si je lui avais demandé la permission de dire la messe... après avoir répondu négativement à toutes ces questions, il fit écrire que malgré, et au mépris des canons, j'avais négligé de conduire mon élève aux instructions. Il eut l'air de dire à ma décharge, parce que j'avais allégué que l'enfant était trop jeune, n'ayant que huit ans et que la paroisse était éloignée, que l'heure de la messe était celle où je la disais chez les religieuses de la Ville l'Evêque...

« Il me dit si je n'étais pas le curé de la Ferté, instituteur du fils Malet, ayant répondu que oui...

« On finit en nous délivrant à chacun un certificat de citoyen français, et en m'accompagnant à la voiture qui me conduisit rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré.



« Selon les intentions bien prononcées de M. le Comte de Malet, je donnais à son fils une éducation religieuse et morale, ce qui ne convenait pas à ceux qui l'avaient eu trop longtemps avant moi ».

A quels personnages fait allusion ici le précepteur ? nous ne le savons pas.

Revenu à l'hôtel de la rue d'Anjou dans la soirée du 2 septembre, il en était reparti le 8 du même mois.

Quittons ses traces pour nous occuper d'Edouard et de sa sœur que l'on suppose, à bon droit, terrifiés par les visites des commissaires. Or, ces visites étaient fréquentes.

Peu de jours après, il est encore question du comte de Malet et des enfants à la Section du Roule.

Procès-verbaux des commissaires de Paris (1).

« L'an 1792, II^e de la liberté et I^e de l'égalité, le jeudi, 13 septembre, à cinq heures du soir, au comité et par-devant nous commissaires de la section, est comparu le sieur Jacques Noël Dupont, demeurant chez sa mère, rue Saint-Lazare, n. 402, lequel nous dit que le jour d'hier la mère du déclarant étant chez Marie Dupont, femme Carnail, sa sœur, rue Saint-Lazare, n^o 3, section de Vendôme, qu'en même temps y était la femme Berger cusinière et portière de M. Manet (2) ci-devant comte, demeurant rue d'Anjou, presque vis-à-vis le cimetière, étendue de la section du Roule, que la femme Berger en conversant a dit qu'il y avait le précepteur des enfants de M. Manet caché dans la maison du dit sieur Manet, qui d'abord avait prêté le serment et qui ensuite s'était rétracté, qu'on avait eu l'intention de faire cacher ce prêtre dans la maison d'un autre M. Manet, cousin du premier, demeurant rue d'Anjou, à côté du dit sieur Manet père des enfants, mais qu'il n'avait pas voulu le recevoir dans la crainte qu'il soit mis les scellés chez lui, que le père des enfants est absent de Paris, et que les domestiques disent qu'il est dans le Périgord et que son cousin est descendu quelquefois chez lui, que ce précepteur... est fort embarrassé de sa personne, ne sachant que devenir, la dame Bontemps ayant les enfants, n'ayant pas voulu qu'ils partissent avec leur père, et ayant l'intention de les placer dans les écoles nationales.

1. Communiqué par Mgr. de Teil.

2. Manet est mis ici pour Malet.

« Nous, commissaires soussignés, chargés d'examiner l'affaire du comité de dénonciation cy de l'autre côté, nous avons fait venir la femme Berger, cuisinière-portière du sieur Manet cy-devant comte, et à elle demandé si son maître était chez lui, a répondu que non ; à elle demandé s'il y avait dans la maison de son maître des enfants de ce même maître, a répondu qu'il y avait une fille âgée de six ans ; à elle demandé si le fils du sieur Manet était à la maison, a répondu que oui.

« A la demande s'il y avait à la maison un prêtre précepteur du fils de la maison, a répondu que non, mais a ajouté qu'un sieur Bardet, prêtre, qui était effectivement précepteur du fils du sieur Manet et cy devant curé de la Ferté, a été enlevé de ladite maison environ vers le milieu du mois d'août pour être transporté à la maison des Carmes de la rue Vaugirard, d'où il a été renvoyé comme n'étant pas coupable par le commissaire président à l'exécution qui a été faite envers les prêtres enfermés dans ladite maison des Carmes ; que le sieur Bardet a reparu dans la maison du sieur Manet depuis cette époque, et qu'il en est reparti le huit de ce mois ; qu'elle, répondante, déclare qu'elle ignore absolument où il est allé ».

Lecture faite.

De tous temps, on le sait, les cuisinières et les portières ont été bavardes. Mais, la femme Berger nous apparaît ici entièrement irresponsable de l'acte de Jacques Dupont. Quant à celui-ci il se présente à nous avec l'étiquette du dénonciateur bien visible à son front ; qu'il soit fait honte à sa mémoire !

Mme de Pogniat étant décédé au cours de la Terreur, Edouard et sa sœur se seraient trouvés sans appui dans la capitale, si un parent de leur père ne s'était chargé d'eux. Le baron de Jumilhac était cousin germain du comte de Malet et, comme lui, neveu de l'ancien ministre Bertin, il avait embrassé d'abord la carrière des armes, puis avait rempli une mission diplomatique à Lisbonne, en qualité de colonel conseiller d'ambassade. Sa femme, Adrienne Jourdan de Launay (1), l'avait rendu père de deux fillettes qui devinrent les compagnes de Félicité, une troisième enfant, Athanaïs, venait de naître ; nous la retrouverons au cours de ce récit,

M. de Jumilhac fut pour Edouard un tuteur obligé et un véritable protecteur ; il songea à le faire élever et instruire mal-

1. Fille de l'infortuné gouverneur de la Bastille.

gré les difficultés de l'heure. Il existait encore une bonne pension, près de la Barrière du Trône, surnommée la Barrière Renversée, et ce quartier éloigné paraissait plus tranquille que le centre de Paris. M. de Jumilhac plaça l'enfant dans cette pension, espérant qu'il y serait à l'abri du tumulte et en mesure de faire quelques progrès dans les études.

Mais l'échafaud fut dressé sur la place de la Barrière, et y fonctionna depuis le 14 juin 1794 jusqu'au 27 juillet de la même année, sous les yeux d'Edouard et de ses camarades. Durant trente-et-un jours (en déduisant trois jours de décadi où le tribunal ne siégea pas) treize cents victimes furent immolées, soit une moyenne de quarante-deux par jour ; parmi elles étaient des magistrats, des femmes de tous rangs et de tous âges, des domestiques, et de petites gens.

La place du Trône s'ouvre, circulaire, au bout de la longue rue Saint-Antoine. Le dix-sept juillet 1794, vers le soir, on vit déboucher un de ces tristes cortèges ; une charrette portait seize femmes voilées qui s'encourageaient à la mort en chantant des cantiques : c'était le convoi des seize carmélites de Compiègne qui périrent ce jour là pour la foi, et dont la cause est introduite à Rome.

Peu de jours après, les bourreaux conduisaient au supplice, au milieu des ignominies, le prince de Salm et trois nobles femmes de la maison de Noailles.

La chute de Robespierre arrêta ces forfaits, pas assez tôt cependant pour sauver le maître de la pension exécuté en présence de ses élèves. Ceux-ci, avec la légèreté de leur âge, s'étaient habitués à ces sanglants spectacles et jouaient à guillotiner de petits oiseaux (1).

Edouard, qui avait horreur de l'inhumanité, était écœuré de ces jeux et indigné par les exécutions. Le supplice des seize carmélites surtout le frappa. Cette circonstance fut-elle l'origine de sa grande dévotion pour sainte Thérèse, la fondatrice réformatrice du Carmel ? on ne le sait. Toujours est-il que ses parents lui ayant procuré une vie de cette sainte, il l'emporta partout.

Blessé à Eylau, il devint prisonnier d'un officier russe et celui-ci fut très surpris de trouver dans le bagage du jeune homme un

1. Voir Contemporains : Les seize carmélites de Compiègne par la Ctesse de Courson

gros livre qui prenait une place considérable dans l'étroit portemanteau.

« Ce volume ne m'a jamais quitté, répliqua de Malet, sans embarras ». C'était la vie de Sainte-Thérèse.

Aussitôt après la mort du maître de pension, M. de Jumilhac prit Edouard chez lui, et chercha une autre institution.

Or, un Irlandais, Patrice Mac Dermott, ancien précepteur du fils de Mme Campan, venait de fonder à Saint-Germain un pensionnat de jeunes gens ; le Collège Irlandais. Cet établissement prit un rapide essor, il était à peine ouvert que le directeur vit arriver plusieurs élèves dont l'histoire nous a conservé les noms : Eugène de Beauharnais, Charles de Lacroix, Jérôme Bonaparte : citons encore Rocafort qui joua plus tard un rôle au Mexique, et qui, au cours d'une vie accidentée, n'oublia jamais Edouard, car, lorsqu'il fut envoyé par la République mexicaine auprès du Gouvernement français, il se hâta, une fois arrivé à Paris, d'aller visiter son ancien condisciple dans l'obscur retraite où celui-ci s'était réfugié.

Qu'apprenaient les élèves de Mac Dermott au Collège Irlandais ? nous le savons par le récit d'un auteur contemporain, M. Frédéric Masson (1), qui a écrit « Jérôme Bonaparte est au Collège, il apprend le latin, les mathématiques, le dessin, la musique... le tout au frais du grand frère ».

Il faut y joindre la gymnastique. Tout comme nos modernes écoliers, les pensionnaires pratiquaient les Jeux Olympiques. Le 1er vendémiaire, an V, (1796) eut lieu à Saint-Germain une course à pied dont les vainqueurs furent reconduits au collège avec honneur par un détachement de Gardes Nationaux et de Vétérans. Jérôme Bonaparte obtint un prix de géographie à la fête de la jeunesse en 1798, il avait alors treize ans. Nous ne savons pas en quelles matières excellait notre ami Edouard, mais il est un fait rapporté par lui-même, c'est qu'il ne fit que des études incomplètes, et que lorsqu'il quitta la pension de Mac Dermott, en 1800, il n'avait pas dépassé la quatrième, quoiqu'âgé de seize ans.

Le Collège Irlandais situé dans l'ancien couvent des Ursulines (2), était contigu à l'hôtel de Rohan où se trouvait l'Institution Nationale de jeunes filles, fondée par Mme Campan ; celle-

1. De l'Académie Française.

2 Note de M. le Chanoine Duchemin, curé de St. Germain-en-Laye.

ci comptait au nombre de ses élèves, Caroline Bonaparte, Hortense de Beauharnais et la plupart des futures princesses ou maréchales de l'empire. Or, il a été rapporté que ces demoiselles dansaient et saluaient à ravir, mais ne savaient que très mal mettre l'orthographe.

En plaçant son pupille à Saint-Germain-en-Laye, le baron de Jumilhac avait exigé du Directeur la promesse de faire remplir à Edouard ses devoirs religieux. Cette condition fut réalisée. En conséquence, on lui fit faire sa première communion et on le conduisait chaque dimanche à la messe avec un autre élève dont la famille avait donné les mêmes instructions. Mais ces deux enfants n'en étaient pas moins obligés d'assister aux réunions du culte théophilantropique, institué par Lareveillère-Lépeaux. Edouard a souvent raconté plus tard, la répulsion qu'il ressentait au milieu de ces cérémonies qui insultaient à ses croyances. Néanmoins, il dut au Collège Irlandais des années de sécurité ; il semblait que l'agitation de la capitale vont mourir à l'orée de la forêt séculaire, voisine du collège.

L'établissement ne vécut pas plus de vingt ans. A la mort de M. Mestro, successeur de Mac Dermott, il tomba en des mains incapables et fut fermé par le conseil municipal pour cause de mauvaises affaires en 1814.

Lorsqu'Edouard sortit du collège, la France commençait à respirer. La constitution de l'an VIII s'élaborait. Le général Bonaparte, que ses yeux d'enfant avaient pu apercevoir à Saint-Germain tandis que celui-ci venait visiter Hortense et Eugène de Beauharnais, était devenu premier consul, et l'ordre renaissait peu à peu.

Mais, depuis le départ de son père qui n'était pas encore de retour, que d'évènements ! que de deuils ! que de larmes ! cinq membres de la famille de Malet avaient péri sur l'échafaud :

1° Annet-Etienne, marquis de Malet de la Farge, ancien capitaine au régiment d'Artois cavalerie ;

2° François-Hubert de Malet de Coupigny de Verchoq, officier de la vieille marine, né à Béthune, guillotiné en 1793. Son fils fut député sous la Restauration ;

3°, 4°, et 5° Trois filles de Jean-Louis de Malet de Roquefort, exécutées à Bordeaux. Ces trois sœurs se nommaient Mme de Melet, Mme du Saulx et Mme du Puch. Mme du Saulx laissait un fils qui épousa sa cousine Louise de Malet, Mme de Puch était mariée dans une famille très honorable du Bordelais. Elles péri-

rent en 1793. L'une d'elles était, dit-on, d'une si grande beauté, que le peuple eut, à sa vue, un murmure de protestation ; mais le bourreau abaissa un voile sur l'idéal visage et la malheureuse subit le sort de ses sœurs.

Enfin, une sixième victime fut François de Malet de la Borie, curé de Juillac (Corrèze), mort martyr de la foi à l'hospice de Saint-Martin de Ré, le 16 novembre 1797 (1). Sa cause sera un jour introduite à Rome avec celle de ses compagnons d'infortune.

1. Note de M. l'Abbé Brousse, curé d'Estivaux (Corrèze).

LE SOLDAT

Voici donc le pensionnaire de St-Germain de retour à Paris. Chez son oncle de Jumilhac, il jouit d'une fortune considérable, celle de sa mère, et d'une liberté que son père n'est pas encore prêt à venir contrôler.

La rentrée des émigrés est, en effet, surveillée de très près ; beaucoup d'entre eux, revenus à l'improviste, se sont vus poursuivis et arrêtés. Une nouvelle Terreur, celle du Directoire, moins meurtrière sans doute, mais aussi inquiétante par ses manifestations, pèse encore sur le pays.

Néanmoins ce sont les dernières convulsions, et l'on marche vers l'apaisement. Paris, cet éternel enfant gâté de la France, s'amuse après avoir secoué ses colères. La duchesse d'Abrantès en une curieuse page de ses mémoires, nous parle, avec abondance de détails, de cette fièvre de plaisirs qui succéda dans la capitale, à la fièvre révolutionnaire. Ce n'était que danses, festins, spectacles, dans les salons et dans les rues.

Edouard, recherché par de joyeux camarades, se livre avec l'entrain de ses seize ans, à la vie qui lui sourit ; il va dans le monde, au théâtre, il soupe, il danse ; et, rentré dans le cercle de famille, il regarde grandir sa jeune sœur, âgée de quatorze ans et ses trois cousines, les filles du baron. Tout lui plaît dans cet intérieur de choix, échappé aux massacres par un heureux oubli. Une tante, Charlotte de Malet, chanoinesse de l'Argentière, sœur du comte Henri-Joseph, habite non loin des Jumilhac.

Jouissant des plaisirs du monde et des satisfactions de la famille, Edouard devait se trouver heureux. Mais il se lassa de l'oisiveté. Sa vie mondaine a commencé à seize ans, il la termine à dix-huit ans, de son propre gré.

Que s'est-il passé ?

Trouve-t-il à l'instar de Pascal que « ce n'est pas être heureux « que de pouvoir être réjoui par le divertissement qui vient du « dehors, qui est dépendant et sujet à être troublé par mille « accidents ».

Il ne veut pas être un « incroyable. » Il trouve qu'il y a mieux à faire. Peut-être la mort de sa sœur, survenue en 1802, contribua-t-elle à l'ancrer dans des idées sérieuses, en creusant un vide amer tout près de lui ; sa sœur, assurément, sa compagne d'enfance, dut lui manquer beaucoup.

Mais, de quel côté orienter son existence, à quel emploi vouer sa jeune activité ? N'a-t-on pas toujours trouvé des guerriers chez les siens ? Depuis le premier Malet dont il a été parlé ?

Guillaume, que l'on dit Malet, (1)

Hardiement, entr'aus se met

O l'espée qui resflambie...

Un soir, rentrant du spectacle en compagnie d'un ami, tous deux étendus sur les coussins de leur voiture et devisant sur le désœuvrement, Edouard décide de s'engager ; son camarade l'imite. Bientôt, ils sont suivis d'une douzaine d'autres jeunes gens. Telle est la force de l'exemple, supérieure, dit-on, à celle du meilleur conseil.

C'est ainsi que le 10^e régiment de Chasseurs à cheval qui, depuis la paix de Lunéville, tenait garnison à Fontainebleau, s'enrichit en 1803 d'un groupe de volontaires sortis des rangs de l'élite parisienne. A leur tête, se trouvait Edouard.

Il avait choisi le 10^e Chasseurs, parce que ce régiment était commandé par un de ses parents, le colonel Auguste de Colbert, non qu'il eut le dessein de se faire favoriser en quoi que ce soit — il ne dépassa pas le grade de sous-lieutenant en cinq ans de campagnes — mais il était fier de servir sous les ordres de ce chef qui lui inspirait une grande confiance.

Colbert s'était fait lui-même. Bien qu'âgé de vingt-cinq ans à peine, il avait combattu en Italie, en Syrie et en Palestine. Beau, brave, spirituel, il était un des officiers les plus goûtés du premier consul qui l'avait nommé en 1800 au commandement du 10^e alors cantonné en Allemagne. Les chasseurs avaient accueilli avec méfiance ce jeune colonel, lorsque, débarquant de Syrie, il

1. Ces vers sont extraits du roman du Rou (Collection des historiens de la Gaule, Tome XII. p. 236) où l'on raconte que Guillaume Malet, sire de Gravelle, 1^{er} du nom, eut un cheval tué sous lui, à la bataille de Hastings, il fut dégagé par les seigneurs de Montfort (Bayeux) et de Vieux-Pont (Lisieux) Il avait épousé Elisie de Brionne, nièce du conquérant et fut chargé, après la bataille, d'ensevelir le roi Harold.

était venu incontinent se mettre à leur tête. Mais, en quelques mots d'une saveur toute militaire, Colbert leur avait déclaré que « bien qu'il n'ait pas de barbe au menton, il leur ferait voir l'ennemi d'aussi près qu'ils le désireraient ». Il les conquit ainsi.

Dans les loisirs que lui donnait Fontainebleau, il s'appliquait à mettre de l'ordre dans son régiment, et saisissait le ministre de la Guerre d'un rapport très remarqué sur l'organisation des services de l'armée. Il employait aussi son activité à attirer et à former des jeunes gens bien élevés et ayant le goût du métier. C'est ainsi que l'on vit s'engager avec Edouard de Malet, les deux Latour-Maubourg, dont l'un devint général, Adrien et Eugène d'Astorg qui obtinrent également les étoiles, Ancelot, Laurencin, Louis de Talleyrand-Périgord, Létang, Prévost, etc...

Edouard entra résolument dans la carrière ; ponctuel, consciencieux, il se faisait apprécier de ses chefs ; son inlassable bonne humeur, sa franchise, son esprit de solidarité, lui gagnèrent promptement l'affection de ses compagnons. Il ne pensait jamais à lui-même, et se trouvait toujours prêt à rendre service. Par un froid rigoureux, on le vit, après une bataille, donner son manteau à un soldat blessé, sans paraître s'apercevoir des morsures de la bise. D'une taille superbe, d'une imposante mine, il était un des plus beaux hommes de l'armée française. Il mesurait un mètre quatre-vingt-deux. Les allures indépendantes de son colonel (1) lui plaisaient particulièrement, et il s'attacha à lui avec toute la fougue de son âge.

Edouard reçut, en retour, de sages conseils sur l'esprit militaire et la connaissance des hommes, deux sciences qui paraissaient innées chez le jeune colonel, tant il y excellait.

Engagé le 9 thermidor, an onze, Edouard fut fait brigadier-fourrier, puis maréchal des logis l'année suivante. Ces premiers grades — il aimait à le répéter — furent ceux qui lui causèrent le plus de plaisir. Il les obtint en moins de dix-huit mois.

C'était l'heure où, par trois millions et demi de suffrages, la

1. Le marquis de Colbert-Chabanais, fils de M. de Colbert a fait paraître cinq volumes sous ce titre « Traditions et souvenirs touchant le temps et la vie du Général Auguste de Colbert ». Edités chez Firmin Didot en 1863.

Le nom d'Edouard de Malet y est mentionné cinq fois, notamment dans le rapport sur la bataille d'Iéna.

Ces volumes, très rares aujourd'hui, ont été communiqués à l'auteur par le Marquis de Malet de Puycharnaud.

France venait de remettre ses destinées aux mains de Bonaparte. Edouard a raconté plus tard l'enivrement dont il était saisi.

« Comme vous, a-t-il écrit à quelqu'un, j'ai eu un faible pour l'homme de l'Empire. Je voyais succéder, en France, un gouvernement vigoureux à une anarchie dégoûtante. La trompette enchantait mes oreilles, la victoire éblouissait mes yeux ; je combattais à l'avant-garde de cette grande et gigantesque armée... »

Nous le retrouvons avec le 10^e Chasseurs à St-Omer (1803), puis à Montreuil (1804), et encore au camp de Boulogne, où il assiste, le 15 Août 1804, à la seconde distribution solennelle des croix de la Légion d'Honneur. L'Empire était proclamé depuis le 18 mai. De grands évènements se préparaient et le 10^e Chasseurs faisait partie d'un corps d'armée destiné à tenter une descente en Angleterre. Mais, les plans de Napoléon changèrent, et toutes les forces de la nation furent dirigées sur le Rhin. Colbert reçut le commandement d'une brigade de cavalerie légère composée du 10^e Chasseurs et du 3^e Hussards, brigade attachée au 6^e corps, celui de Ney, et chargée d'éclairer sa marche.

« Je ne dors tranquille, disait le maréchal Ney, que lorsque Colbert commande mes avant-postes » .

Suivons ce glorieux itinéraire :

Le 26 septembre 1805, Edouard et ses camarades traversent le Rhin à Dourlach. Le passage du fleuve se fait avec solennité. L'ordre du jour de l'Empereur est ainsi conçu :

« Les troupes seront en tenue de parade, en culottes blanches et guêtres noires ; les grenadiers et l'infanterie légère auront le bonnet en tête avec le plumet »

« On doit aussi porter au chapeau des branches de chêne en signe de la victoire que l'armée remportera sur les ennemis » .

Le 6^e corps atteint rapidement Stuttgart, dont il enfonce les portes, car l'électeur de Wurtemberg, hostile, n'a pas voulu recevoir les Français, Le 6 ou 7 octobre, on atteint le Danube où l'on s'arrête sur la rive gauche.

Le 14, les troupes doivent forcer le passage du fleuve qui peut avoir, en cet endroit, cent mètres de large. En face, sur l'autre berge, est la position redoutable d'Elchingen, village bâti en amphithéâtre au sommet d'une colline ; tel est l'objectif à atteindre, tel est celui qu'atteindra la brigade de Colbert, après plusieurs charges hardies.

Cette brigade, composée de huit à neuf cents hommes, délogera quinze mille Autrichiens massés dans le village, fera seize cents prisonniers, et s'emparera de deux drapeaux.

« Ici, relate le colonel, dans un rapport fameux, adressé à Ney, chacun a donné son coup de sabre » .

« Le chef d'escadron, Lapointe, était à la tête du 10^e Chasseurs. Les chasseurs Pimm et Dopelé ont pris le premier drapeau, je les recommande à votre Excellence, ainsi que le maréchal des logis Malet et le jeune Couvat, seul descendant du chevalier Bayard, le modèle des preux.

« Signé : Colbert » .

Il ne nous déplaît pas de voir citer Edouard à côté du jeune Couvat, descendant du modèle des preux ; Colbert porte son parent comme « s'étant distingué dans le combat d'Elchingen, « durant une charge » . Il n'en dit pas plus ; peut-être est-il volontairement sobre, pour ne pas se faire accuser de favoritisme. Mais il est un fait certain, c'est qu'une gloire très grande revient au jeune maréchal des logis, pour avoir figuré dans cet épisode militaire, digne des temps épiques, et que Napoléon a qualifié « un des plus beaux faits d'armes que l'on puisse citer » .

La brigade de Colbert bivouaqua dans les vergers autour d'Albeck.

Dès le lendemain, Napoléon et son quartier s'établissent à l'abbaye d'Elchingen. L'Empereur couvre de ses éloges le brave colonel ; celui-ci reçoit par contre un reproche de son ordonnance, Crespo, vieux soldat d'Italie, qui s'écrie en lui tirant les bottes : « Ah ! mon colonel, je vous l'avais bien dit que vous ne feriez que des bêtises ! » Crespo faisait allusion à la perte du cheval de Colbert, un beau cheval blanc, bien connu du 6^e corps et que Crespo regrettait particulièrement pour son maître. Colbert avait eu ce cheval tué sous lui pendant le combat.

Cette anecdote dut amuser les jeunes de la brigade. Le combat d'Elchingen eut pour résultat de faire tomber au pouvoir des Français la ville d'Ulm où le 6^e corps entra en triomphe. Bonaparte continua sa marche sur Vienne, mais il ne pouvait laisser son flanc droit à découvert, car l'archiduc Jean commandait en Tyrol et trente mille Autrichiens en armes occupaient ces régions montagneuses ; Ney fut chargé de les contenir et de les combattre. C'était une tâche ingrate, a-t-on remarqué, d'autant plus que

l'on n'en pouvait espérer la gloire d'Austerlitz ; mais pour être modeste, la tâche n'était pas moins utile.

Le 10^e Chasseurs se distingua de nouveau au passage de Scharnitz, col étroit entre deux monts abrupts, appelé par les Romains : Porta-Claudia.

Là, Edouard cueille encore sa petite part de gloire en faisant prisonniers deux cuirassiers ennemis. Nous sommes au 6 novembre 1805, vingt-deux jours après Elchingen. Les forts de Leutach et de Scharnitz, portes du Tyrol, tombent entre nos mains. Le 6^e corps se porte ensuite sur Trente et, dès la fin de novembre, il n'y a plus dans le Tyrol un seul Autrichien.

Ney reprend sa marche en suivant la vallée de l'Inn ; on arrive à Salzbourg, puis on gagne la Carinthie. C'est là que l'on apprend la brillante victoire d'Austerlitz

Vers le milieu de mars, on se remet en route ; et l'on occupe successivement : Mindelheim, Wolfech, Kaufbeuren, Archausen où l'on reste une partie de l'été, enfin Memmingen où l'on se trouve encore en septembre 1806.

Edouard, comme maréchal des logis, fit toutes ces étapes. Dans l'une d'elles, peut-être fut-ce à Munich, où cantonnait le gros du 6^e corps, il reçut la croix de la Légion d'honneur à la date du 14 mars 1806, pour sa conduite à Elchingen et à Scharnitz.

De congé, il n'y en avait que fort peu, ou point ; aux généraux eux-mêmes, il n'était pas permis de s'absenter.

Auréolée de ses récentes victoires, l'armée française se préparait pour de prochains triomphes. De Munich, le 14 septembre 1806, Berthier lance les ordres de l'Empereur pour une nouvelle campagne.

Colbert, devenu général, et son infatigable brigade précédant toujours Ney, sont à Anspach, dès le 3 octobre et pénètrent en Saxe le 8. A Iéna, le 14 octobre 1806, (un an après Elchingen), cette brigade entre en lutte des premières et reste maîtresse du terrain après une charge héroïque qui vaut à son chef de nouvelles approbations.

Quant à Edouard, il reçoit en cette bataille un formidable coup de sabre qui l'atteint à la joue gauche, et lui divise les muscles de la mâchoire. Dure, mais glorieuse balafre ! il lui resta de cette blessure un profond sillon qui, par la suite, attirait toujours le regard sur sa vaillante figure. Lorsqu'il en était embarrassé, ou que ses interlocuteurs faisaient allusion à sa bravoure, il répli-

quait plaisamment : « Oh ! je ne suis pas plus brave qu'un autre ; et ce coup de sabre me fait plus d'honneur qu'il n'en mérite, c'était en réalité peu de chose, et, si les blessures doivent porter témoignage en pareil cas, les miennes diront que je suis aussi poltron que brave ; car il me reste quatre cicatrices « par devant, et quatre par derrière ! »

Voici comment s'exprime M. de Colbert-Chabanais, dans son ouvrage :

« Edouard de Malet était bon officier, vaillant soldat. Il reçut sur la figure, à Iéna, un des plus beaux coups de sabre que l'on pût voir (1) ».

Et, sans nul doute, M. de Colbert-Chabanais a pu contempler souvent, de ses yeux, la trace de cette blessure.

« Compagnons d'armes de mon père, s'écrie-t-il en une éloquente page, je veux rappeler ici des noms trop vite oubliés, attirer sur vous quelques reflets d'une gloire qui vous est due, et, si ce livre doit vivre, vous arracher à cette mort profonde qui est l'oubli ».

Il cite plusieurs noms et il ajoute :

« Dans le 10^e Chasseurs étaient le chef d'escadron Lapointe, le capitaine St-Léger, les sous-lieutenants d'Astorg et Malet (2).

Le coup de sabre d'Iéna valut à Edouard le grade de sous-lieutenant, et une parole des plus flatteuses de Napoléon. A Berlin, le 22 novembre 1806, au cours d'une importante revue, l'Empereur se fit présenter et récompensa ceux qui s'étaient le plus distingués à Iéna et dans les précédentes batailles.

La tête recouverte de ses bandages, Edouard était là pour recevoir son grade.

« Ce coup de sabre, lui dit Bonaparte, vous fera épouser, Malet, la plus jolie femme de Paris ! (3) ».

On raconte d'autre part, que l'Empereur aurait eu, en lui remettant le brevet, une seconde d'hésitation, et aurait dit : « Il est bien jeune ! » et Colbert, donnant à Edouard l'ordre d'arracher ses pansements, aurait présenté la blessure nue au maître : « C'est bien, c'est bien, reprit Napoléon, cela ne vous em-

1. Tome III, p. 152.

2. Tome IV, p. 105.

3 Mémoires de Colbert, p. 152, III

« pêchera pas, Malet, d'épouser la plus belle et la plus riche héritière de Paris ».

On sait que l'Empereur était un grand marieur !

Le nouveau sous-lieutenant eut-il un congé de convalescence ? Nous ne savons, et c'est peu probable, rien n'en fait mention. Nous le retrouverons à Eylau, en Pologne, deux mois plus tard. Au combat de Hoff, combat d'avant-garde dans des ravins (6 février 1807), sa brigade fut très éprouvée par les Cosaques.

Lui-même, renversé de cheval, atteint d'un coup de lance à l'œil gauche est laissé pour mort sur le champ de bataille.

Ses états de service portent : « Blessé d'un coup de lance près de l'œil gauche, qui a pénétré cette cavité, et lui a occasionné la perte presque totale de l'organe ».

Resté sur le champ de bataille, outre ce coup de lance, il était criblé de blessures et atteint en vingt-deux endroits. L'avant-garde ennemie lui passa sur le corps s'étant ranimé un instant, il le comprit et fit un vœu à la Vierge, jurant, s'il échappait au péril, d'être un chrétien fidèle toute sa vie.

Or, à ce moment, il aperçoit une bande de Cosaques qui s'avance pour détrouser les morts. Rassemblant ses dernières forces, il se soulève et cherche autour de lui une arme pour vendre chèrement ce qui lui reste de vie. Un officier russe l'aperçoit, et, plus humain que ses subordonnés, lui fait signe de prendre la crinière de son cheval. Edouard se hissant avec peine, obéit et monte en croupe. Son sauveur l'enlève et, apprenant au camp que ce prisonnier est un parent du général de Colbert, il le traite avec humanité, lui prodigue les plus grands égards, lui donne sa propre chambre, de l'or, et même la liberté.

Les compagnons d'Edouard, n'ayant pu lui porter secours, le croyaient mort et déploraient sa perte. Deux jours après, ils entrèrent vainqueurs à Eylau. Par un heureux hasard, Edouard était à une fenêtre, leur tendant les bras, et leur faisant des signes d'amitié. La joie fut vive au 10^e Chasseurs ; on l'entoura avec transport.

1 Rappelons ici, que deux jours après, au cours de la même bataille, le baron de Marbot, alors capitaine, fut blessé et désarçonné par sa jument Lisette ; resté inanimé sur la neige, il passa de longues heures dans une situation analogue à celle d'Edouard. Il fut sauvé par son domestique Pierre Dannel, qui le chercha et le ramena

Mais son état de santé était si précaire, ses blessures présentaient une telle gravité, que là s'acheva sa carrière militaire.

Colbert sollicita de Ney l'échange du jeune homme et l'autorisa à regagner ses foyers. L'ordre est daté d'Underwagen et signé du Maréchal Ney.

Colbert le fit parvenir à Edouard avec ces mots :

« Mon cher Malet, je vous envoie une permission pour aller at-
« tendre votre échange dans vos foyers, vous y pourrez mieux
« qu'ailleurs soigner vos blessures. Je suis bien aise, mon cher
« Malet, que les chances que vous avez parcourues si honorable-
« ment ne vous aient pas plus maltraité.

« Recevez, mon ami, les adieux d'un homme qui vous aime ten-
« drement ».

A. de Colbert.

Le jeune officier ayant reçu sa feuille de route à Bromberg le 17 mars 1807, se mit en route aussitôt, accompagné par un domestique ; une voiture le conduisit tout d'abord jusqu'à Posen. Là, il trouva de nouveaux relais, et arriva à Paris le 8 avril.

Il ne cessa d'entretenir avec son général des relations empreintes d'une affectueuse déférence, mais les événements ne lui permirent pas de le revoir.

Colbert, envoyé à l'armée d'Espagne, fut tué en 1809 au siège d'Astorga ; cette mort causa à Edouard un profond chagrin.

VIE PRIVÉE

Edouard frappa de nouveau à la porte de sa famille d'adoption, cette fois avec la pensée d'y rester toujours. Son père rentré furtivement en France, depuis 1803, n'avait pas de domicile fixe ni assez confortable pour le jeune blessé : il habitait l'hôtel de la Providence au numéro 4 de la rue Saint-Pierre-Montmartre, avec un de ses parents, Maxime de Malet, nommé le citoyen Maxime.

Le revoir, après tant de dangers, et tant de vicissitudes, dut être bien doux pour le père et le fils. Combien doux aussi le retour auprès des Jumilhac ! Edouard comprenant qu'il lui était impossible de s'éloigner désormais, sollicita sa retraite de l'inspecteur général du 10^e chasseurs. Celui-ci en fit la proposition dans un rapport daté du 28 novembre 1807, et le 15 janvier suivant, un décret impérial accordait au sous-lieutenant de Malet une pension de retraite, pour blessures reçues à la Grande Armée. Le jeune homme passa alors les meilleures années de sa vie ; sa santé se rétablit, et sa nature aimante s'attacha passionnément à la troisième fille de son tuteur, qui survivait seule à ses deux aînées. Lorsqu'elle eut atteint dix-huit ans, il demanda sa main ; la jeune fille et ses parents la lui accordèrent avec joie.

Le mariage fut célébré, le 28 août 1810, dans la chapelle du château de Guigneville (1), situé près de la Ferté-Alais et résidence d'été du baron. Voici la teneur de l'acte :

Paroisse de Guigneville (1). Extrait des actes de catholicité de l'an 1810.

« Le Mardi, vingt-huitième jour du mois d'août, mil huit cent
 « dix, après la publication de trois bans, dans les paroisses res-
 « pectives, de futur Mariage entre M. Christophe-Edouard-François
 « de Malet, ancien officier de Chasseurs à cheval, chevalier de
 « l'Empire et membre de la Légion d'Honneur, fils majeur de M.
 « Henry-Joseph de Malet, ancien officier de cavalerie, demeurant

1. Actuellement, propriété de M. Faivre.

2. Communiqué par M. l'abbé Desgranchamps, curé Doyen de la Ferté (Seine-et-Oise).

« à Paris rue Notre-Dame des Victoires n° 15, paroisse des Petits-
« Pères, domicile du dit futur, et de défunte Marie-Thérèse-Ni-
« colle Tessier, ses père et mère, d'une part, — et demoiselle
« Athanaïs-Charlotte-Marie-Louise-Marguerite Chapelle de Jumi-
« lhac, fille de Henri-François-Joseph Chapelle de Jumilhac, pro-
« priétaire, ancien officier de cavalerie, maire de cette commune
« et président de ce canton de la Ferté-Alais, et de dame Adrien-
« ne-Renée-Ursule Jourdan Delaunay ses père et mère, demeurant
« en cette paroisse de Guigneville, domicile de la dite future, d'au-
« tre part, — les susdites parties étant aussi canoniquement dis-
« pensées par qui de droit, du troisième degré de consanguinité,
« et ayant par devers nous les susdites dispenses pour être jointes
« à leur mariage et unis civilement ; Nous, Jean-Baptiste-Joseph
« de Lubersac, ancien évêque de Chartres, chanoine du chapitre
« impérial de Saint-Denis, en présence et assisté de MM. Suret,
« curé de la Ferté-Alais et de Guigneville. — Denis, curé desser-
« vant d'Itteville, et Fabri, curé desservant de Cerny, avons
« reçu le consentement mutuel des susdites parties, et leur avons,
« avant la célébration du Saint-Sacrifice de la Messe, donné
« la bénédiction nuptiale, en présence de leurs susdits
« père et mère, et de MM. François de Malet et Henry-
« Louis-Philibert de Mellet, propriétaires, demeurant à Paris,
« cousins de l'époux ; de Joseph-Marie-Chapelle de Jumilhac et
« de Joseph-Léon-Marie Chapelle de Jumilhac, propriétaires à
« Paris, cousins de l'épouse et de plusieurs autres parents et amis,
« qui ont avec nous signé.

A. C. M. L. M. Chapelle de Jumilhac, H. J. Malet, H. F. J. Cha-
pelle de Jumilhac, C. E. F. Malet.

A. R. U. Jourdan Launay-Jumilhac, H. L. Ph. M. de Mellet,
F. de Malet, L. de Jumilhac, J. M. Chapelle de Jumilhac, Fabri,
curé de Cerny, Denis, Filleau, J. B. Jos. de Lubersac, évêque de
Chartres.

Deux portraits nous ont transmis les traits des jeunes époux.
Une miniature représente Edouard en costume civil de couleur
foncée, la croix de la Légion d'Honneur au revers de l'habit, la
figure est belle, allongée, la chevelure abondante.

Un petit pastel perpétue le ravissant visage d'Athanaïs, ses yeux
bleus en amande, sa bouche fine et caressante. Le front est cour-
onné de cheveux blonds. (1)

1. Château de Glane (Dordogne).

Le pronostic de l'Empereur s'accomplissait à la lettre, le balafre d'Iéna n'eut pu rêver une épouse plus à son goût. D'un commun accord, Edouard et Athanaïs vécurent très retirés, ils partageaient leur temps entre Paris où les Jumilhac avaient un hôtel, rue de Turenne, et leur campagne de Guigneville. Ils faisaient le bien et entretenaient chez eux un vestiaire destiné aux indigents. Deux fois la semaine, ils procédaient eux-mêmes à une distribution de vivres et de vêtements.

Ceux qui pratiquent ainsi la charité devraient, semble-t-il, jouir longtemps du bonheur, mais on est obligé, devant la réalité, d'en juger autrement, et le bonheur d'Edouard devait être bien court, comme si nul ne devait pouvoir se vanter d'être exempt de l'adversité.

Une petite fille, Henriette, était née de cette union ; elle vint au monde le 19 juin 1811, chez les Jumilhac et fut ondoyée le même jour à la paroisse Saint-Denys et Saint-Sacrement (1). On la porta à Guigneville, où, le 28 juillet suivant, fut complétée la cérémonie.

A cette époque, Paris resplendissait des pompes baptismales du petit roi de Rome ; le public parisien avait les yeux fixés sur les Tuileries et Saint-Cloud où l'impératrice Marie-Louise se montrait avec le royal enfant.

Si la fille d'Edouard de Malet ne reposa pas comme le futur duc de Reichstadt dans un berceau de nacre et d'or, la providence ne l'avait pas moins dotée des plus tendres parents qui furent jamais. Durant dix mois, elle reçut leurs caresses et leurs soins. Elle ne leur avait encore causé que de la joie, lorsqu'elle leur fut ravie par une crise de convulsions.

La mort de cette petite enfant survint à Guigneville le 20 avril 1812. Edouard en fut d'autant plus vivement frappé que l'évènement se produisit pendant une courte absence qu'il avait dû faire ; ayant laissé sa femme et sa fille en pleine santé il trouva à son retour, l'enfant sans vie et la jeune mère au désespoir.

Un tel coup est terrible pour des parents, il devint funeste au ménage. Au milieu de l'ébranlement causé par le chagrin, Athanaïs fut atteinte en très peu de temps d'une maladie grave que l'on ne connut pas tout d'abord, et qui mit en défaut la science des médecins. Des symptômes alarmants se manifestèrent ; elle

1. Note de M. le Chanoine Pinet, curé de Saint-Denys et Saint-Sacrement.

perdit totalement l'usage de ses jambes et dépérissait chaque jour malgré les soins les plus assidus.

Edouard, désolé, fit appeler un jour le docteur baron Dubois, médecin de l'Impératrice. C'était un praticien renommé pour la sûreté de son diagnostic.

M. Dubois vit aussitôt que le mal était incurable ; ne voulant pas leurrer d'un vain espoir une famille qui avait mis en lui sa confiance, il prit à part le malheureux époux et lui dit avec compassion : « Résignez-vous ; les secours de l'art ne peuvent rien pour votre femme ; son agonie commence, elle peut durer deux ans. » Tout ce qu'il y avait à espérer était une courte prolongation de cette existence chérie, Edouard fut atterré.

Enfermant en lui-même ce douloureux secret, il ne songea plus qu'à adoucir, sinon à calmer, les souffrances de la malade. Le voyage de Vichy ayant été conseillé par la Faculté, il l'entreprit avec Athanaïs au mois de juin 1815. Malheureusement, ces eaux ne produisirent aucune amélioration ; elles parurent même aggraver l'état de la jeune femme.

A Paris, le mal empira tellement qu'elle ne conserva plus aucune illusion. Edouard s'établit plus que jamais au chevet de sa chère malade, cherchant à la distraire et à l'encourager. Tantôt, il lui faisait la lecture dans des livres qu'elle aimait, tantôt il jouait avec elle aux échecs, jeu qui lui était familier. Lorsqu'elle reposait un peu, ce mari modèle se remettait à prier, offrant à Dieu son sacrifice, et demandant la force de le supporter.

Surtout, il l'entretenait de pensées éternelles, et sur sa demande, la préparait à la mort ; car cette mourante de vingt-trois ans était d'une vertu si touchante qu'elle avait exigé de son mari ce secours, l'amour qu'elle avait pour lui, disait-elle, l'attachant trop fortement à la vie. Peut-il se rencontrer spectacle plus émouvant que celui de ces deux êtres, également jeunes, beaux et fortunés, s'encourageant mutuellement à l'holocauste de leurs amours ?

« Aux cœurs blessés l'ombre et le silence ! » devait écrire Balzac quelques années plus tard. Jetons un voile respectueux et ému sur ce drame déchirant dont les victimes nous offrent plus d'un enseignement.

Durant la maladie de la jeune femme, tout avait changé de nouveau en France, la Restauration avait ramené les Bourbons. Louis XVIII, dont le comte Henri-Joseph avait été chambellan, nomma celui-ci chevalier de Saint-Louis et fit offrir à son fils

d'importantes charges à la Cour. Edouard les refusa toutes. Il ne put cependant refuser le poste d'officier de la Garde Nationale.

Le 16 mars 1815, au moment des Cent Jours, il fut nommé chef de légion pour le département de Seine-et-Oise, avec le titre de colonel. Le retour de Napoléon le surprit, mobilisant ses troupes près de la Ferté-Alais. Autant il s'était montré indifférent pour les honneurs de la Cour, autant il se consacra aux devoirs de son poste avec tout le zèle et le dévouement dont il était capable.

En sa qualité d'officier supérieur de la Garde, il fit quelquefois ensuite le service au château des Tuileries, près de M. le comte d'Artois.

Athanaïs mourut à Paris, le 6 janvier 1816, en l'hôtel de ses parents, rue de Saint-Louis ou de Turenne, n° 64 (1). Elle avait fait deux testaments, le premier en 1813 par lequel elle donnait à Edouard la jouissance entière de ses biens qui étaient encore entre les mains de ses parents. Dans un second, et probablement après entente avec ceux-ci, elle ajoute à cette disposition la donation de cent cinquante mille francs à son mari ; elle termine par ces mots : « Adieu, mon tendre ami, j'ai passé des moments bien heureux avec toi, quand la Providence voudra, je suis soumise à sa volonté. A toi dans le repos éternel ! »

Nous avons son acte de décès déclaré à Saint-Denys et Saint-Sacrement par son oncle, le chevalier de Launay et par son cousin, Victor d'Agay.

Edouard ressentit un tel déchirement de tout son être, après avoir clos les yeux de sa compagne, que le monde lui parut un désert insupportable et vide. Repoussant toutes les consolations, il s'enferma dans un silence farouche, ne consentant à converser qu'avec sa famille ou quelques amis très intimes ; seuls, de quotidiens pèlerinages sur la tombe de l'aimée lui offraient quelque adoucissement à ses peines ; il y versait d'abondantes larmes, ce qui calmait un peu les élans de sa douleur.

Pour rendre hommage à cette épouse si regrettée, il fit élever sur ses restes, une chapelle funéraire ; on voit encore ce monument au cimetière du Père-Lachaise, à l'angle de l'allée qui conduit à la chapelle des Morts.

Les noms de la jeune femme auxquels, par modestie, Edouard ne voulut ajouter aucun titre, sont suivis de ces mots :

1. Note de M. le Chanoine Pinet, curé de Saint-Denys et Saint-Sacrement

« Sa vie a été courte, mais elle a été chrétienne, elle a donc assez vécu. »

Il fit aussi graver la maxime suivante sur une croix :

« L'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ». Plus tard, il fit compléter le monument par une statue colossale de la Vierge.

Une immense lassitude pesait sur ce cœur désabusé, en même temps qu'un impérieux besoin de solitude. Il passait les journées entières, abîmé dans ses pensées. Son père s'effraya de ce morne désespoir, et parla de second mariage. Mais Edouard repoussa très loin cette proposition.

Une nature aussi ferme que la sienne ne pouvait cependant pas rester terrassée sous les coups du sort, même le plus cruel. Avec son besoin inné de l'action, il ne tarda pas à se demander quelle serait la formule nouvelle de sa vie.

Or, ce n'était plus l'appel aux armes qui retentissait à ses oreilles. Mais la voix du Maître qui a dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et fatigués... je vous soulagerai... et vous trouverez le repos de vos âmes ».

Poussé par un esprit de foi profonde et raisonnée, il mûrit un projet qui, les derniers temps peut-être, s'était présenté à sa pensée, et résolut d'entrer dans une voie qu'il jugeait parfaitement compatible avec des regrets éternels. C'est ainsi que, sur le malheur, il allait prendre une magnifique revanche, et des débris de son bonheur faire quelque chose de grand. Avec la promptitude qu'il mettait à exécuter ses desseins, une fois arrêtés, il alla suspendre son épée et son anneau de mariage au sanctuaire de Notre-Dame de la Paix dont la statue, regardée comme miraculeuse, ornaît la chapelle des Dames de Picpus. Cette statue vient de la famille de Joyeuse qui la possédait au XVI^e siècle. Le R. P. Coudrin qui l'avait recueillie la donna en 1806 aux religieuses de Picpus dont l'institut, fondé en 1804, avait pour but principal de réparer les sacrilèges commis pendant la Révolution. L'emplacement du couvent de Picpus comprend la fosse ou carrière de sable où reposent les restes des victimes de la Barrière du Trône (1794) (1)

Edouard y pria longuement et entra au séminaire d'Issy quatre mois après la mort de sa femme. Il avait trente-deux ans alors.

1. Voir le récent livre de M. G. Lenôtre : *Le Jardin de Picpus* (Ed. Perrin et Cie, 1928).

Ceux qui le virent arriver à Issy, se présentant au supérieur, M. Duclaux, comme un soldat à son chef, en gardèrent longtemps le souvenir. Son air martial, sa haute stature, sa décoration et ses cicatrices, tout en lui excitait l'intérêt, qui devint de la surprise lorsque l'on apprit qu'il entraît comme élève dans la Maison.

Il est presque superflu de dire que le comte Henri-Joseph, son père, ressentit un violent dépit de cette détermination. Il était excusable ! Cet ancien émigré n'avait que ce fils !

Irritation d'autant plus grande, que le comte était quelque peu voltairien et éloigné de toute pratique religieuse.

En père de l'ancien régime, il écrivit vertement au transfuge. La réponse vint, respectueuse mais ferme. Edouard ne transigea pas.

Plus tard, une grande joie fut donnée au fils. Le père, avant de mourir, eut un sincère retour à la religion, retour dont l'artisan fut l'abbé Coudrin, fondateur de Picpus.

Les rapports d'Edouard avec les Jumilhac ne paraissent avoir subi aucun nuage du fait de ce changement de vie. Il fut toujours pour eux l'enfant de la maison et continua d'appeler sa belle-mère : Maman. Lorsqu'elle mourut, quelques années avant lui il en conçut beaucoup d'affliction. Une commune douleur ne l'unissait-elle pas à la mère d'Athanaïs ? Et peut-être, au fond d'elle-même, Mme de Jumilhac le bénissait-elle pour l'admirable fidélité gardée à la jeune morte.

Le baron de Jumilhac chercha dans les occupations politiques et économiques un dérivatif à son chagrin paternel. Elu député en 1815, il le demeura jusqu'à sa mort qui survint en 1820 (1). Il fut un membre actif de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, une de ces sociétés engendrées par l'initiative de son oncle Bertin. Il publia divers articles et des « *Réflexions sur l'état des finances et le crédit public* ». Louis XVIII le nomma maréchal de camp.

Réellement, Edouard de Malet ne dut être ni conseillé, ni encouragé dans sa détermination, par aucun membre de sa famille. Il fut même probablement taxé d'exaltation ; il devait posséder

1. Henri-François-Joseph de Jumilhac, conseiller général de la Ferté, député de Seine-et-Oise, mourut en 1820 à Guigneville et fut inhumé en présence de M. le marquis d'Aramon pair de France, de M. de Colbert, de M. le comte de Selve, de M. M. Auguste Blanchet, de la Sablière, du Préal, Béquet, et de tous les habitants de la paroisse (Archives de Guigneville).

fortune. Enfin, il s'était montré fidèle à sa promesse d'Eylau dans la mesure compatible avec ses obligations sociales.

Nous devons donc croire un homme aussi loyal lorsqu'il a dit un jour quarante-mille francs de rentes, il avait déjà une belle en parlant de cette douloureuse crise de sa vie que « s'il ne se fût donné tout à Dieu, il n'eût pu supporter sans mourir de pareils déchirements. »

Voici, encore, comment il évoquait au soir de sa vie ce drame intime, ce qu'il faisait avec grande simplicité, lorsqu'il s'épanchait avec un ami, ou bien lorsqu'il cherchait à consoler une peine : « Moi aussi, j'ai cherché le bonheur sur cette terre, je l'ai « cherché inutilement, non pas dans les plaisirs, dont j'ai reconnu « bientôt la vanité, mais dans de saintes affections jointes aux « pratiques d'une vie chrétienne ; mais Dieu qui avait ses vues, « a tout moissonné autour de moi et je suis resté seul.....

« Sa grâce m'aide, j'achève tranquillement mon pèlerinage « consolé par la pensée que je retrouverai un jour dans son sein « ceux que j'aimais et que j'ai perdus. »

Tonsuré à St-Sulpice, le 21 décembre 1816, avec la dispense « *super irregularitate et militari professione* », Edouard de Malet fut minoré deux ans après, et sous-diacre le 5 juin 1819. A ce moment, sa santé devint tellement mauvaise qu'il fut obligé de quitter le Séminaire. Il crachait le sang. Une légère amélioration survint, qui lui permit de recevoir le diaconat, et la prêtrise en 1823.

Mgr de Quélen, archevêque de Paris, touché par sa vertu, son courage et sa patience, l'ordonna lui-même « *extra tempore* » dans sa chapelle particulière pour lui éviter les fatigues d'une longue cérémonie.

En même temps, il lui proposa de demeurer auprès de lui, avec le titre de vicaire général. Mais Edouard ne crut pas devoir accepter. Il se consacra à un ministère très obscur, auprès d'une petite communauté qui élevait des orphelines nécessiteuses. Le soin des pauvres, sur lesquels il répandit chaque année d'innombrables bienfaits, et la direction des âmes pieuses, occupaient le reste de son temps. Cette dernière période de sa vie n'est pas sans grandeur dans son effacement et offre plus d'une anecdote touchante.

L'Abbé de Malet mourut le 26 août 1843. Le 28 août il fut porté à sa dernière demeure, auprès de l'épouse qu'il avait tant regrettée. On a remarqué que c'était le vingt-troisième anniversaire de son mariage, et le vingt-septième de son veuvage



L'Abbé de Malet (Christophe Edouard)
Balaféré de la Grande Armée
Ami des humbles, 1784-1843

Son cœur fut réclamé par la communauté de Lorette ; il était presque le double en développement de celui d'un homme de sa taille.

Les obsèques se firent au milieu d'un grand concours de peuple et furent plutôt un triomphe qu'une cérémonie de deuil.

Son éloge était dans toutes les bouches. Derrière le convoi, un pauvre vieillard se traînait clopin-clopant. C'était le commissionnaire de l'abbé de Malet qui tenait à lui rendre le dernier hommage des humbles (1).

1. A paraître : L'Abbé de Malet. Ses lettres. Ses écrits. Du même auteur.

PIECES JUSTIFICATIVES

Quelques-uns ont désiré connaître les « titres » que possède notre groupe pour parler de cette affaire. Voici nos pièces justificatives :

1° Une mention respectueuse est due à la mémoire de mon oncle Edouard-Dieudonné de Malet de Glane, qui, au cours d'une très longue vie (1834-1924), a amassé un abondant et précieux dépôt de documents sur la Martinique, le Périgord et quantité d'autres régions. Il était le fils aîné d'Yrieix de Malet et de Caroline du Buc du Ferret (1) dont mon père était le quatrième fils.

2° Le baron de l'Horme (Paris), est l'auteur d'une généalogie très étudiée sur les du Buc, auxquels il se rattache par son aïeule, Dolly du Buc-Saint-Prix, mariée en 1816 avec Nicolas de l'Horme (du Lyonnais), président du Conseil Colonial de la Martinique.

3° M^{lle} G. de Saint-Pardoux (Corrèze), tient aux du Buc-Bellefonds, par les Laurencin, et possède la lettre Laurencin qui émane de son arrière-grand'mère.

4° Le commandant et M^{me} Dufour (Cher), par les du Buc de Lauroy, se rattachent aux du Buc de Normandie, notamment à Pierre et Jean du Buc, conseillers au pays de Caux, vers 1600.

5° M^{me} Martin du Theil, autorisée par les précédents à coordonner et à publier leurs divers documents, s'acquitte aujourd'hui de ce devoir, en rendant à chacun les éloges qui lui sont dus.

Tel a été notre groupe initial.

Parmi de nombreuses correspondances échangées, je retrouve des lettres sympathiques de :

MM. de Fleuriau, « La Rochelle » ;

Sirey du Buc, « Paris » ;

Ed. Noury, « Nantes » ;

de Lareinty-Tholozan, « Paris » ;

A. Martineau, « Paris », Société Historique des Antilles ;

Maurice Besson, « Paris », Société Historique des Antilles ;

(1) Elle était fille de François du Buc du Ferret et de Rose-Aimée du Buc-Sainte-Preuve, cousins proches des Rivery. Née en 1804 à la Trinité, mariée en 1824 à Paris avec le comte Y. de Malet; décédée en 1887 à Glane près Coulaures (Dordogne).

Jacques Gazin, « Martinique », Société Historique des Antilles ;
Commandant Révol, rue Saint-Dominique, « Paris » ;
Claude Farrère, « Paris » ;
G. Lenôtre, « Paris » ;
René Puaux, du « Temps », « Paris » ;
J. Durieux, de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur ;
B. A. Morton, « New-York », auteur de « Veiled Empress » ;
Docteur Dufougeré, auteur de « Madanina », « Paris » ;
Abbé Rennard, « Martinique », Société Historique des Antilles ;
Commandant Carlini, « Brest » ;
A. Cahuet, de « l'Illustration », « Paris » ;
G. de Pierrefeux, « Arcachon » ;
Serge Barranx, « Mouleydier » (Dordogne) ;
Ed. Lemé, du « Phare de la Loire », « Nantes » ;
X. de Faubournet de Montferrand, « Stamboul » ;
R. de Faubournet de Montferrand, « Paris » ;
de Saint-Saud, « Bordeaux » ;
Georges Rocal, « Saint-Saud » (Dordogne) ;
du Mesnil, « Bergerac » ;
G. de Wismes, « Nantes » ;
Gaudart d'Allaines, « Orléans » ;
Durivaux, « Nantes » ;
Stempouski, « Sainte-Adresse » ;
Teulié, Conservateur des Bibliothèques, « Bordeaux » ;
Autchisky, bâtonnier, « Bordeaux » ;
Vital-Mareille, avocat, « Bordeaux » ;
Comte Lafon, « Dijon » ;
Roche de la Rigodière, « Lyon » ;
Mamboury, professeur, « Stamboul » ;
Roy et Bonamy, « Nantes » ;
Gallet de Saint-Aurin, « Martinique » ;
A. Debut, « Martinique » ;
Niclausse de Belmont, « Paris » ;
Gouverneur de la Martinique, Fort-de-France ;
Conseil Municipal du « Hâvre » ;
et d'autres.

M^{mes} Rigaudias, « Stamboul » ;

Jeanne de Coulomb, « Bordeaux » ;
A. Zary, « San Raphaël » ;
de Chorivit, « Bordeaux » ;
Yvonne Sarcey, directrice des « Annales », « Paris » ;
Rachilde, du « Mercure de France », « Paris » ;
Jean Balde, « Paris » ;
Marie Gasquet, « Paris » ;
Allotte de la Fuye, « Nantes » ;
Princesse de T'Serclaes, « Loir-et-Cher » ;
Stempouska, « Sainte-Adresse » ;
et d'autres.

Je propose à ces aimables correspondants, s'ils s'intéressent toujours à la question, de former une Société purement amicale, dont le but sera l'éclaircissement « complet » de l'énigme.

Le duc de Tascher de la Pagerie veut bien accepter la Présidence d'honneur de cette Société, formée ainsi spontanément : « Les amis d'Aimée de Rivery ».

A tous merci et bon accueil !

M. du Th.

II

DE QUELQUES AUTRES AIMEES DU BUC IDENTIFIEES

Le prénom d'Aimée était très usité chez les du Buc.

Nous pouvons citer :

1° Aimée du Buc-Bellefonds, née le 24-10-1756, de Pierre-Balthazar du Buc-Bellefonds et de Marie-Elisabeth de Février. Elevée avec ses deux sœurs aux Bénédictines de Montmartre, à Paris, elle revint à la Martinique où elle épousa son cousin, Jean du Buc aîné, capitaine d'infanterie, commandant le Fort Saint-Pierre. Jean du Buc mourut en 1787. La veuve vint alors à Nantes, rejoindre sa mère, M^{me} de Bellefonds. Elle signe « du Buc-du Buc » au mariage de sa sœur, Marie-Anne, avec le chevalier de Laurencin (acte de Saint-Clément 1788).

Cette Aimée du Buc-Bellefonds, mourut à Nantes, en 1840, après s'être remariée deux fois.

2° Marthe-Marie-Aimée du Buc de Rivery, fille de François-Henry du Buc de Rivery et de Rose-Victoire Menant. Mariée à Paris (Saint-Nicolas-des-Champs), le 31-5-1781, avec Jean-Antoine Trézin de Cangey, dont postérité. M^{me} de Cangey mourut au Petit-Galion (le Robert) en 1789. Elle était la tante de l'Aimée de 1776.

3° Rose-Aimée du Buc-Sainte-Preuve, née à la Trinité le 12-7-1765, de Pierre-Daniel du Buc Sainte-Preuve et de Marie-Rose de Février. Elle épouse son cousin François du Buc du Ferret (dont postérité) et meurt à la Trinité en 1817.

4° Rose-Aimée Aubin, fille de Claude-Julien Aubin et de Marie-Anne-Rose du Buc d'Enneville, née en 1766. Elle épouse à Paris en 1784, son cousin André du Buc du Ferret (frère de François).

5° Enfin la seule qui ait pu être capturée est : « Aimée-Augustine-Marie-Josèphe », fille d'Henri-Jacob du Buc de Rivery et de Marie-Anne d'Arbousset Beaufond, née le 4-12-1786 au Robert, venue en France en 1785. Elle signe à Nantes « Aimée Dubuc Derivry » dans l'acte de Saint-Clément, le 8-7-1788. Naufragée vers 1790, pendant son voyage de retour aux îles, ses traces furent complètement perdues pendant longtemps.

M. du Th.

1-1226

LES DU BUC DE RIVERY
(**extrait du Baron de l'Horme**)

A. François-Henri du Buc de Rivery, dernier fils de Jean du Buc l'Etang et de Marie-Marthe le Boucher de Rivery (sa deuxième femme); né à la Trinité vers 1722; ép. Marie-Rose-Victoire Menant, fille d'un conseiller de l'île. Ils habitent, au Robert, l'habitation Pointe Royale. François meurt prématurément au Robert en 1763; Rose-Victoire Menant était décédée en 1761.

Dont six enfants mineurs. Le tuteur fut probablement du Buc-Sainte-Preuve, leur cousin :

1° Henri-Jacob, qui suit :

2° Marie-Anne-Victoire, née vers 1749, morte au François, en 1828, sans alliance.

3° Pierre-Frédéric (ou Médéric) décédé à Nantes « au bas de la Fosse », en pension chez la dame Boucher; inhumé à Nantes, paroisse Saint-Nicolas, le 15-7-1777 à 17 ans.

4° Marie-Marthe-Aimée, née au Robert en 1755, ép. à Paris (Saint-Nicolas-des-Champs), en 1781, Jean-Antoine Trézin de Cangey; morte au Petit Galion (Le Robert) en 1784 (Post.).

5° Louis-Jean-Marie, dit du Buc-Darzer, né à la Martinique en 1757; officier au régiment du Vexin, de 1775 à 1781. En 1780, il est en garnison à Valognes. Il quitte le service en 1781 et revient à la Martinique. Décédé au Robert en 1783.

6° Marie-Henriette, née au Robert en 1761, morte en 1763.

*
**

B. Henri-Jacob du Buc de Rivery, né au Robert en 1748. Il a quinze ans à la mort de son père. Il épouse au Robert, en 1772 Marie-Anne d'Arbousset-Beaufond, fille de Jean-François d'Arbousset et de Marie Marcé. Henri-Jacob est, en 1790, membre du Directoire de l'Assemblée coloniale. Il meurt au Robert en 1808, et sa femme en 1811.

Dont issus :

1° Marie-Anne-Rose, née en 1774, morte en 1775.

2° « Aimée-Augustin-Marie-Joseph », née au Robert le 4-12-1776 ; vient en France avec les Bellefonds ; débarque avec eux à Bordeaux, le 18-7-1785 (archives de Bacalan) ; signe au bas de l'acte de Saint-Clément de Nantes le 8-7-1788, « Aimée Dubuc Derivry » (mariage de sa cousine du Buc-Bellefonds). Elève à la Visitation de Nantes, elle quitte cette ville vers 1789-90 et, ses traces étant perdues, elle ne revit jamais la Martinique. « Héroïne de la Légende ».

3° Rose-Henriette-Germaine, née au Robert en 1778, y est morte le 6-1-1782.

4° Marie-Alexandrine-Louise-Victoire, née au Robert en 1780 ; ép. à Sainte-Rose du Robert, en 1806, Charles-Henry-Marc-Guillaume Marlet, né aux Trois-Ilets du ménage Marlet, originaire de Dijon, lié d'amitié avec les Tascher de la Pagerie. Dont trois enfants. Alexandrine Marlet meurt en 1834 à Saint-Pierre de la Martinique, à 54 ans.

5° Pierre-Auguste-François-Henry, né au Robert en 1782, y est mort en 1812.

EXTRACTION

Pierre du Buc, dit le Brave, né à Guiville ou Iville (Eure), passe aux Antilles vers 1637. Etabli à la Caravelle, il épouse, vers 1660, dame Renée Blondeau du Clos; dont deux fils.

Jean du Buc, dit l'Etang, né vers 1662, à La Caravelle, ép. 1^o En 1691, Elisabeth Jarday des Marnières; dont sept enfants; 2^o En 1719, M^{le} Marthe Le Boucher de Rivery; dont deux fils.

Balthazard du Buc-Bellefonds post. nombreuse.

Du premier lit.

Jean-Pierre du Buc du Ferret, né à la Trinité vers 1692, ép. 1713 M^{le} Anne Courtois; dont cinq enfants.

Pierre-Daniel du Buc de Sainte-Preuve, né à la Trinité vers 1718; ép. Marie-Rose de Fébrier; dont quatre enfants.

Rose-Aimée du Buc de Sainte-Preuve, née à la Trinité en 1765, ép. son cousin germain François du Buc du Ferret; dont quatre enfants.

Caroline du Buc du Ferret, née à la Trinité en 1804; ép. à Paris, en 1824, Yrieix de Malet; dont huit enfants.

Elie de Malet, né en 1846; ép. en 1872 A. de Faubournet de Montferrand; dont quatre enfants.

A. M. de Malet, ép. colonel Martin du Theil; dont une fille, Hermine.

Second fils du second lit.

François-Henri du Buc de Rivery, né vers 1722 à la Trinité; ép. M^{le} Rose-Victoire Menant; dont six enfants.

Henri-Jacob du Buc de Rivery, né au Robert en 1748; ép. en 1773 M^{le} Anne d'Arbousset-Beaufond; dont cinq enfants.

« Aimée-Augustin-Marie-Joséphine du Buc de Rivery », née au Robert, 1776, « héroïne de ce récit ».

M. du Th.

V

Il semble au premier abord que ces divers sujets n'aient entre eux aucun lien. Le lien existe cependant et a été la cause de cette jonction. C'est le balafre de la Grande Armée qui a favorisé, à Paris, le mariage de son neveu, Yrieix de Malet, avec Caroline du Buc du Ferret. Le Balafre lui-même était neveu de Bertin. Les Jumilhac et Lubersac connaissaient les du Buc. D'où les points de contact de ces différentes destinées.

M. du Th.

TABLE DES MATIÈRES

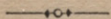
	Page
Avant propos	7
Aimée du Buc de Rivery	
I. Pointe-la-Rose	11
II. Un naufrage	18
III. Deux lettres	22
IV. Légende ou vérité	25
V. Nakchidil	28
VI. La Cour de Turquie	30
VII. La fin de Nakchidil	33
VIII. Le Turbeh de Nakchidil	36
IX. Aperçu politique	39
X. Une miniature révélatrice	42
XI. Confirmation	45
Les du Buc aux Iles du Vent	
I. Pierre du Buc le Brave	49
II. Jean du Buc l'Étang	55
III. L'Intendant du Buc	62
IV. Le Chevalier du Buc	65
Henri de Bertin économiste	
I. La famille	69
II. Débuts dans la carrière	74
III. Intendant du Lyonnais	77
IV. A Paris	80
V. Contrôleur Général	82
VI. Le petit Ministère	87
VII. Bertin et la Chine	90
VIII. Les Sociétés d'Agriculture	92
IX. Retraite à Chatou	94

Un Balaféré de la Grande Armée
Christophe Edouard de Malet

I. L'Adolescent	99
II. Le Soldat	113
III. Vie privée.. .. .	121

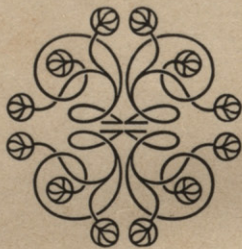
Pièces justificatives

TABLE DES GRAVURES

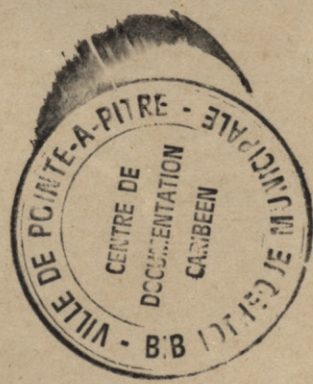


- Miniature de la Sultane Nakchidil.
- Aimée du Buc de Rivery à 14 ans.
- La Martinique au XVIII^e siècle.
- Porte carte brodé sur cuir.
- Turbeh de Nakchidil.
- Grande Galerie de Lauroy.
- Halte dans la forêt vierge.
- Maison patrimoniale des Bertin.
- Portrait et cadre de Bertin.
- Nymphée de Chatou (Œuvre de Soufflot)
- Eglise Saint-Laurent à Paris.
- L'Abbé de Malet (Christophe-Edouard).





PRIX : 30 FRANCS





PRIX : 12 FRANCS

